



# THÉMATIQUE DU RAPPORT 2018



## LA CONSTRUCTION

Cette année, les Instituts d'outre-mer (IEDOM/IEOM) ont choisi de dédier l'illustration de leurs rapports annuels à la construction, plus précisément au secteur d'activité du bâtiment et des travaux publics (BTP). Le BTP regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations. Il est l'un des premiers indicateurs de l'activité économique dans les Outre-mer.

---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

SIÈGE SOCIAL  
115, rue de Réaumur 75002 PARIS





Saint-Pierre-  
et-Miquelon

---

Rapport annuel  
**2018**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	10
Synthèse	12
<b>CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>17</b>
<b>Section 1 - Géographie et climat</b>	<b>19</b>
<b>Section 2 - Repères historiques</b>	<b>20</b>
<b>Section 3 - Le cadre institutionnel</b>	<b>22</b>
1. Dans le paysage administratif français	22
2. Dans le paysage administratif communautaire	23
3. Les Codes des impôts et des douanes	24
4. Le Code local des investissements	25
<b>CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	<b>27</b>
Introduction	28
<b>Section 1 - La population</b>	<b>29</b>
<b>Section 2 - Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>30</b>
1. Les comptes économiques	30
1.1 Le PIB	30
1.2 La valeur ajoutée par branche	30
1.3 Correction du PIB par le pouvoir d'achat	31
1.4 L'indice de développement humain (IDH)	32
2. L'emploi et le chômage	32
2.1 La population active	32
2.2 L'emploi	33
2.3 Le chômage	34
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	34
3. Les revenus et salaires	35
3.1 Les revenus	35
3.2 Les salaires	37
4. Les prix	38
5. Le commerce extérieur	41
5.1 Les importations de biens	41
5.2 Les exportations de biens	43
5.3 La balance commerciale (hors services)	45

<b>Section 3 - Les politiques et finances publiques</b>	47
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	47
1.1 Le schéma de développement stratégique	47
1.2 Le contrat de développement État-Collectivité territoriale	47
1.3 Les aides européennes	49
2. Le système fiscal	49
2.1 Une fiscalité locale spécifique	49
2.2 Les réformes fiscales	49
3. Les finances publiques locales	50
<b>CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	53
<b>Section 1 - Aperçu général</b>	54
<b>Section 2 - L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture</b>	55
1. L'agriculture et l'élevage	55
1.1 La production maraîchère	56
1.2 L'élevage	56
1.3 Les aides des pouvoirs publics	57
2. La pêche et l'aquaculture	58
2.1 La régulation de la production halieutique	58
2.2 Bilan de la saison	60
2.3 L'aquaculture	63
<b>Section 3 - L'industrie et l'artisanat</b>	64
1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche	64
1.1 L'organisation du secteur	64
1.2 La commercialisation des produits de la pêche	64
1.3 Les aides des pouvoirs publics	65
2. L'artisanat	65
<b>Section 4 - L'énergie</b>	67
1. La production et la commercialisation de l'électricité	67
2. Les hydrocarbures	68
3. Transition écologique	68
<b>Section 5 - La construction et les travaux publics</b>	69
1. La construction	69
1.1 Les caractéristiques de l'habitat	69
1.2 Le financement de l'habitat	71
2. Les travaux publics	71
<b>Section 6 - Le commerce</b>	73

<b>Section 7 - Le tourisme</b>	74
1. L'évolution des flux touristiques	75
2. L'offre	76
2.1 Une offre orientée vers le marché canadien	76
2.2 Le tourisme de croisière	77
2.3 Les structures d'accueil	78
2.4 Les aides publiques au secteur du tourisme	78
<b>Section 8 - Les transports et les communications</b>	79
1. Les activités portuaires	79
1.1 Les infrastructures	79
1.2 L'évolution du trafic portuaire	80
2. Les transports aériens	81
2.1 Les infrastructures	81
2.2 L'évolution du trafic aérien	82
3. Les transports terrestres	83
4. Les communications	84
4.1 La téléphonie	84
4.2 Le réseau Internet	84
4.3 Les médias	85
<b>Section 9 - Les services marchands</b>	86
<b>Section 10 - Les services non marchands</b>	87
1. L'éducation	87
1.1 Les établissements et le personnel	87
1.2 La scolarisation et le niveau de formation	88
1.3 L'évolution des effectifs et des taux de réussite	88
1.4 Les dépenses d'éducation	90
2. La santé	90
2.1 L'évolution de l'activité du secteur de la santé	91
2.2 Les dépenses de santé	93
<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	95
<b>Section 1 - Aperçu général</b>	96
<b>Section 2 - La structure du système bancaire</b>	98
1. L'organisation du système bancaire	98
1.1 La typologie des établissements de crédit	98
1.2 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	99
1.3 Les ressources humaines	100
2. La densité du système bancaire	100
2.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	100
2.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	101
3. Les moyens de paiement	102
3.1 Les cartes bancaires en circulation	102
3.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	103
3.3 Les chèques	103

4. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	105
<b>Section 3 – Les conditions d’exercice de l’activité bancaire</b>	106
1. Les taux d’intérêt	106
1.1 Les taux directeurs et les autres décisions de politique monétaire	106
1.2 Les taux créditeurs	107
1.3 Les taux d’usure	108
2. Les tarifs bancaires	110
3. Le bilan agrégé des banques locales et l’analyse des risques	111
3.1 La structure du bilan agrégé	112
3.2 L’évolution des risques de contrepartie	113
4. Les performances financières des banques locales	113
4.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	113
4.2 Les soldes intermédiaires de gestion	115
4.3 Les indicateurs de productivité	116
<b>Section 4 - L’évolution de la situation monétaire</b>	117
1. Les avoirs financiers des agents économiques	117
1.1 L’ensemble des actifs financiers	117
1.2 Les dépôts à vue	118
1.3 Les placements liquides ou à court terme	119
1.4 L’épargne à long terme	120
2. Les concours à la clientèle	121
2.1 Les concours consentis aux entreprises	122
2.2 Les concours consentis aux ménages	123
2.3 Les concours consentis aux collectivités locales	124
2.4 Les concours consentis aux autres agents	124
3. La circulation fiduciaire	125
3.1 Les billets	125
3.2 Les pièces	126
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d’activité	127
4.1 La tendance générale	127
4.2 Les risques sur le secteur public local	129
4.3 Les risques dans le secteur du commerce et de l’immobilier	129
5. Le surendettement	129
<b>Annexes</b>	131
Annexe 1 : Les principaux faits juridiques et réglementaires	132
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et statistiques monétaires et financières	137
Annexe 3 : Lexique des principaux sigles mentionnés	144



	Agglomération principale		Aéroport international		Route ou chemin
	Chef-lieu		Aérodrome		Liaison maritime
	Commune		Port de commerce		Sommet
	Hameau		Port de pêche		
			Port de plaisance		



## Avant-propos

---

**A**u plan économique l'année 2018 se termine plus favorablement qu'elle n'a débutée. Des perspectives sont encourageantes pour 2019, avec la reprise de travaux significatifs, notamment portuaires et en faveur du tourisme. Le secteur du tourisme devrait avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'économie, en commençant par le secteur du BTP, et invitera l'archipel à interagir plus harmonieusement avec son environnement proche et éloigné.

En 2018, les exportations des produits de la mer sont en hausse exceptionnelle, comme en 2017, mais grâce à l'exploitation d'une seule ressource, le concombre des mers, dont la gestion du stock reste à affiner. De même, si le nombre de touristes étrangers est en baisse, le tourisme de séjour est plus important cette année, au-delà de la moyenne de longue période. L'allongement dans le temps de la saison des croisières contribue à la santé de l'économie en lui permettant de mieux absorber les arrivées de croisiéristes.

La bonne tenue des principaux indicateurs – marché du travail bien orienté, importations en baisse, modération de l'inflation – ne sauraient masquer certaines évolutions suggérant une reprise délicate de l'activité, lesquelles doivent nous interpeller :

Composante essentielle de l'économie, la consommation des ménages fléchit en 2018, en dépit de la croissance soutenue des crédits à la consommation. Parallèlement, les dépôts bancaires continuent d'augmenter.

Fait unique en outre-mer, la place bancaire se caractérise toujours par un surplus des dépôts par rapport aux crédits. Le financement des entreprises diminue en 2018, pour la première fois depuis 9 ans. En particulier, le financement des investissements se tasse avec une contraction des importations de biens de production.

Enfin, il convient d'intégrer l'évolution démographique défavorable susceptible d'amplifier ces tendances. De même, la dépendance de l'économie vis-à-vis de la sphère publique est de nature à ralentir certaines évolutions nécessaires.

Les décisions de l'État et du Conseil Territorial, ainsi que l'utilisation des financements européens dessinent les contours d'un nouveau modèle, plus ouvert sur l'extérieur. Le secteur privé doit poursuivre ses actions pour se structurer davantage avec l'appui des politiques publiques mises en œuvre.

Pour finir, en 2018, l'équipe de l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est installée dans sa nouvelle agence. Le bâtiment est plus fonctionnel et respecte les normes de sécurité d'une succursale Banque de France, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale. Grâce à cette nouvelle agence, l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon gagne en visibilité, affirme la démarche d'innovation et de performance correspondant à ses ambitions pour être efficace au service de l'archipel. Le bâtiment a été inauguré en avril 2019 par Mme POUSSIN DELMAS et M. FOUCAULT, respectivement président et directeur de l'IEDOM.

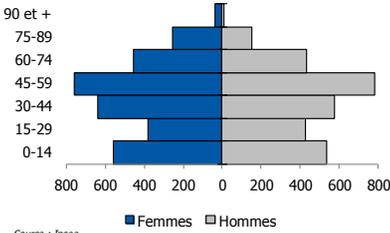


**Hugues MARION**

Directeur de l'IEDOM à Saint-Pierre-et-Miquelon

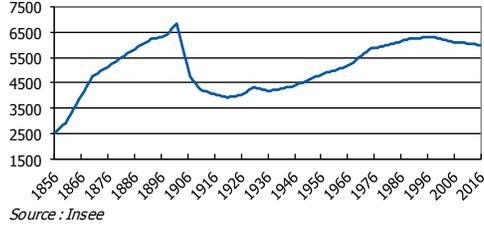
# Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

**Pyramide des âges en 2015**



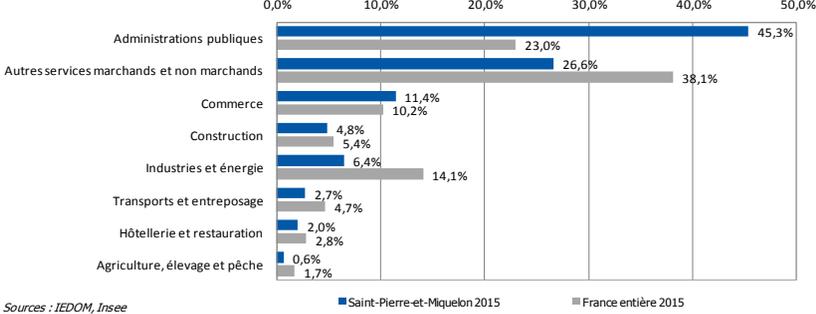
Source : Insee

**Population de l'archipel depuis 1856**



Source : Insee

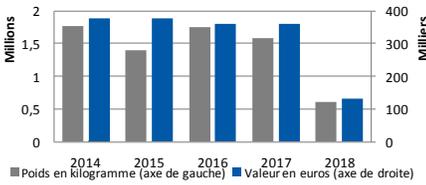
**Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon**



Sources : IEDOM, Insee

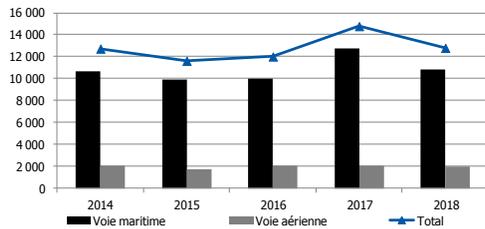
\* France au sens du territoire économique

**Importations de ciment**



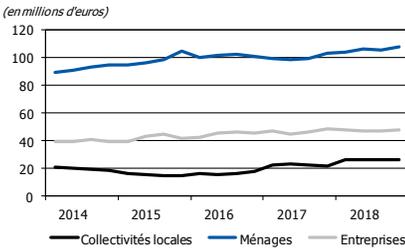
Source : Douanes

**Nombre de touristes étrangers entrés sur l'archipel**



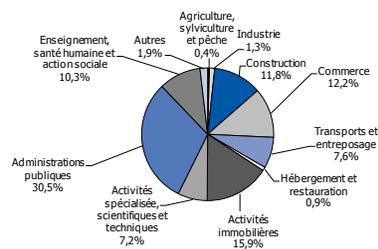
Source : Police aux frontières

**Évolution des encours de crédits de la clientèle non financière**



Source : IEDOM

**Répartition des risques bancaires par secteur en 2018**



Source : SCR de la Banque de France

## Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2008	2018	France entière 2018
<b>Population</b>			
Population totale	6 125 <sup>(1)</sup>	6 021 <sup>(2)</sup>	66 992 699 <sup>(3)</sup>
Part des moins de 20 ans	25,0 % <sup>(1)</sup>	23,8 % <sup>(2)</sup>	24,1 %
Population active	3 194 <sup>(1)</sup>	3 178 <sup>(2)</sup>	-
Nombre de bénéficiaires du RSA	31	21	-
Taux de réussite au baccalauréat général	94,5 %	94,9 %	88,2 %
Nombre de journées d'hospitalisation	7 020	7 231	-
<b>Environnement</b>			
Superficie totale ( <i>en km<sup>2</sup></i> )	242	242	633 208
Surfaces cultivées ( <i>en ha</i> )	5,8	2,2	-
Surfaces forêt boréale ( <i>en ha</i> )	<3000	<3000	-
<b>Économie</b>			
PIB ( <i>en millions d'euros courants</i> )	172 <sup>(4)</sup>	240 <sup>(5)</sup>	2 291 700 <sup>(6)</sup>
Taux de croissance du PIB ( <i>% annuel</i> )	1,7 % <sup>(4)</sup>	4,9 % <sup>(5)</sup>	2,2 % <sup>(6)</sup>
PIB / habitant ( <i>en euros</i> )	26 073 <sup>(4)</sup>	39 778 <sup>(5)</sup>	34 292 <sup>(6)</sup>
Consommation électrique ( <i>kWh/hab./an</i> )	7 247	7 884	-
Taux d'inflation ( <i>en moyenne, sur un an</i> )	4,1 %	1,3 %	1,8 %
Taux de chômage moyen des DEFMA	7,5 % <sup>(7)</sup>	4,9 % <sup>(8)</sup>	8,8 % <sup>(9)</sup>
	2008	2018	Variation 2018/2008
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Nombre d'entreprises recensées	484	639	31,0 %
Nombre d'entreprises artisanales	177	214	+20,9 %
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	875	1 004	+15,7 %
Nombre d'habitants par guichet automatique	875	1 505	+72,0 %
Nombre de comptes bancaires par habitant	3,29	2,79	-15,2 %
Actifs financiers auprès des EC ( <i>en millions d'euros</i> )	197,456	232,346	+17,7 %
Encours sains auprès des EC ( <i>en millions d'euros</i> )	101,601	192,933	+89,9 %
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	13,5 %	1,8 %	-11,7 pts
Nombre de dossiers de surendettement déposés	2	0	-

(1) Recensement 2006. (2) Recensement et données 2015. (3) Bilan démographique de l'Insee 2018. (4) Étude IEDOM 2006, données de 2004, taux de croissance annuel moyen 2004-2008. (5) Étude IEDOM 2017, données de 2015, taux de croissance annuel moyen 2008-2015. (6) Données 2017. (7) et (8) En 2007, l'indicateur de chômage de l'archipel est calculé sur la base du ratio « inscrits à Pôle emploi en catégories A et B/population active au dernier recensement (1999) ». Les chiffres communiqués par la DCSTEP tiennent compte du chômage au sens de la définition de Pôle emploi pour les catégories A et B, puisqu'il n'est alors pas possible techniquement d'individualiser ces deux catégories sur l'archipel. Depuis 2016, l'indicateur de chômage de l'archipel est calculé sur la base du ratio « inscrits à Pôle emploi en catégories A /population active au dernier recensement (2014) ». (9) Définition au sens du BIT.

Sources : Insee CACIMA, EDF, DCSTEP, DTAM, Préfecture, IEDOM, Banque de France

## CONJONCTURE INTERNATIONALE : FLÉCHISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE ET MONTÉE DES INCERTITUDES

L'activité économique mondiale ralentit en 2018, s'établissant à +3,6 % après +3,8 % en 2017, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2019. La croissance a ainsi été révisée à la baisse (+3,9 % anticipé un an plus tôt) suite notamment à la montée des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis et au resserrement des conditions financières conjugué à la normalisation de la politique monétaire des plus grands pays avancés.

Dans les économies avancées, la croissance ralentit plus que prévu à 2,2 % (+2,4 % en 2017). Aux États-Unis, l'essor du PIB se renforce : +2,9 %, après +2,2 % en 2017, soutenu par une consommation dynamique. L'investissement semble toutefois avoir fléchi au second semestre tandis que le marché du travail apparaît tendu. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) a poursuivi le relèvement de son principal taux directeur en 2018 avant d'annoncer une pause en 2019 suite à la montée des incertitudes. Dans la zone euro, l'activité a ralenti plus qu'anticipé (+1,8 % après +2,4 %) et la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise s'est dégradée. Les craintes d'un Brexit sans accord ont probablement pesé sur l'investissement alors que les exportations ont nettement reculé, en lien notamment avec la faiblesse des échanges au sein de la zone. La croissance économique est également plus modérée au Royaume-Uni (+1,4 % contre +1,8 % en 2017) et les perspectives apparaissent particulièrement incertaines en attendant l'issue du Brexit. Au Japon, l'activité économique a largement pâti des catastrophes naturelles qui ont touché le pays au troisième trimestre (+0,8 % après +1,9 % en 2017).

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'activité demeure dynamique à +4,5 % (après +4,8 % en 2017). Les économies chinoise (+6,6 %) et indienne (+7,1 %) continuent de tirer à la hausse la croissance tandis que l'activité apparaît plus mesurée en Russie (+2,3 %) et au Brésil (+1,1 %). Les tensions macroéconomiques observées en Argentine (-2,5 % en 2018) et en Turquie (- 2,5 % anticipé en 2019) pèsent par ailleurs sur l'économie mondiale.

Les prévisions de croissance mondiale se détériorent en lien avec la montée des incertitudes à court terme. Le FMI anticipe ainsi un essor du PIB mondial de 3,3 % en 2019 et de 3,6 % en 2020, essentiellement tiré à la hausse par les économies émergentes et en développement (+4,4 % en 2019 et +4,8 % en 2020). La croissance devrait parallèlement continuer à ralentir dans les pays avancés (+1,8 % prévu en 2019 et +1,7 % en 2020) à mesure que les effets de la relance américaine s'estompent.

*Source : FMI données arrêtées à la date du 9 avril 2019*

## Après l'essoufflement de 2017, le regain d'activité n'a pas eu lieu en 2018

En 2018, l'activité économique, soutenue principalement par la consommation est marquée par un tassement. L'évolution des principaux agrégats économiques fait ressortir une conjoncture économique incertaine : alors que le marché du travail demeure bien orienté et que la croissance des prix à la consommation ralentit, la consommation des ménages fléchit légèrement et se heurte à l'étroitesse du marché local malgré des crédits à la consommation dynamiques. L'investissement des entreprises, quant à lui, se contracte après une dynamique modérée l'an dernier. En lien avec la contraction de l'investissement privé et le fléchissement de la consommation, les importations de l'archipel sont en baisse. À l'opposé, les exportations de l'archipel sont en progression portées par une reprise de la pêche artisanale durant la deuxième partie de l'année. Résultant de ces variations, le déficit commercial de l'archipel diminue en 2018. L'activité sectorielle est marquée par la reprise de la pêche artisanale quand la pêche industrielle affiche une baisse de ses prises. Au centre des politiques publiques de l'archipel, le tourisme est impacté par la baisse de la fréquentation des croisiéristes, malgré une saison plus longue que celle de l'an dernier. Après un mouvement social durant l'été, le BTP est toujours dans l'attente d'une reprise, notamment par le biais de la commande publique.

### Décélération de la croissance des prix à la consommation

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les prix à la consommation affichent une évolution erratique. Après un rebond l'an dernier (+3,0 %, après -0,4 % en 2016), la croissance de l'indice des prix à la consommation décélère en 2018 (+1,3 %). La hausse des prix est en grande partie portée par la hausse des prix des produits manufacturés (+1,6 %) et des prix produits alimentaires (+1,8 %). L'augmentation des prix des services est modérée (+0,7 %). La décélération des prix à la consommation de l'archipel s'oppose à l'accélération de la hausse des prix observée au niveau de la France entière (+1,8 %, contre +1,0 % en 2017). Cette différence s'explique en partie par la forte augmentation des prix de l'énergie dans l'Hexagone (+9,7 %), alors que leur croissance a été contenue sur l'archipel (+1,4 %), en partie grâce à la caisse de compensation.

### Un marché du travail globalement bien orienté

En 2018, le marché du travail demeure favorablement orienté à Saint-Pierre-et-Miquelon avec une situation de quasi-plein emploi, malgré une dégradation modérée durant la première moitié de l'année. L'indicateur de chômage<sup>1</sup> se stabilise à 4,9 %. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A s'inscrit en hausse par rapport à 2017 (+2,5 %) pour s'établir à 157 personnes en 2018. À l'inverse, toutes catégories confondues, le nombre moyen de demandeurs d'emploi recule (-1,4 %) pour la seconde année consécutive pour atteindre 324 personnes.

### La consommation des ménages est peu dynamique

La consommation des ménages fléchit en 2018, en dépit de la croissance soutenue des crédits à la consommation. En 2018, les importations de biens de consommation des ménages se contractent de manière moins forte que l'an dernier (-1,8 %, après -3,7 % en 2017). Cette contraction est uniquement portée par une diminution des importations de biens non alimentaires (-9,6 %). À contrario, les importations de biens alimentaires sont en hausse malgré un ralentissement (+0,6 %, contre +1,9 % en 2017). Les importations de biens durables rebondissent (+2,6 %, après -21,7 % en 2017). Après 4 années de hausse, les immatriculations de véhicules de tourisme s'inscrivent en baisse depuis deux ans (-13,7 % en 2018 et -11,1 % en 2017). En décembre 2018, les crédits à la consommation des ménages conservent une croissance dynamique malgré un léger ralentissement (+7,6 % sur un an, contre +9,1 % au 31 décembre 2017).

---

<sup>1</sup> L'indicateur de chômage de l'archipel est calculé sur la base du ratio « inscrits à Pôle emploi en catégorie A / population active au dernier recensement (2014) ».

## **La baisse de l'investissement des entreprises s'affirme**

Les importations de biens d'investissement se contractent en 2018 (-12,7 %), après une hausse en 2017 (+2,0 %). Cette diminution est attribuable à la baisse concomitante des importations de biens intermédiaires (-14,7 %) et de biens d'équipement (-11,3 %). L'encours des crédits d'investissement se tasse en 2018 (+1,0 %) après avoir rebondi en 2017 (+5,5 %). Ce rythme de croissance est le plus faible observé depuis 2013. Le nombre de véhicules immatriculés bondit en 2018 (+29,3 %). L'investissement des ménages, par le biais des crédits à l'habitat, retrouve une bonne dynamique (+4,1 %) après deux années de croissance faible (+1,1 % en 2017 et 2016).

## **Contraction des importations et exportations dynamiques**

L'archipel, comme de nombreuses économies insulaires de petite taille, est très dépendant de l'extérieur et sa balance commerciale est structurellement déficitaire. Ce déficit s'améliore en 2018 (-9,2 %) en raison de la baisse des importations (-6,5 %) conjointe à un fort dynamisme des exportations (+48,9 %). Les importations sont en baisse pour la première fois depuis trois ans du fait d'une baisse des importations des entreprises, de carburant et des ménages. La dynamique des exportations s'explique en grande partie par les exportations de produits de la mer et dans une moindre mesure de biens d'équipement.

## **Une activité sectorielle mitigée**

En 2018, la fréquentation des touristes étrangers de l'archipel s'inscrit en baisse (-13,4 %) résultant notamment de la chute de la fréquentation des croisiéristes (-37,3 %) et dans une moindre mesure de la baisse de la fréquentation du tourisme d'affaires (-15,3 %). Cette année, le nombre d'escales de navires de croisière a diminué (-22,2 %) alors que la saison des croisières s'est allongée de 3 mois. À l'inverse, la fréquentation touristique hors croisiéristes et affaires est en légère hausse (+3,7 %). La répartition des touristes étrangers par nationalité demeure concentrée sur les Canadiens (67,4 % des touristes en 2018) et les Américains (19,8 %).

L'activité halieutique a été marquée par une année à deux vitesses : la première partie de l'année a connu des difficultés avant de rebondir en fin d'année. Au total, les prises sont en hausses (+14,3 %) portées par une accélération des prises de pêche artisanale (+35,7 % contre +4,0 % en 2017) alors que les prises de pêche industrielle sont en nette baisse (-36,6 %).

En 2018, le BTP est toujours dans l'attente d'une reprise. Les importations à destination du secteur sont en baisse : -63,3 % en valeur pour le ciment et -24,4 % en valeur pour les importations de menuiseries et de pièces de charpente pour construction. Le BTP a été émaillé par un mouvement de protestation durant l'été 2018 du fait d'un montant de commande publique perçu comme insuffisant par les professionnels du secteur.

## **Fléchissement des actifs & financements venant de l'extérieur**

### **Ralentissement de la croissance des actifs financiers**

Le total des actifs financiers détenus par les agents économiques de l'archipel continue de ralentir en 2018 (+1,2 %, après +1,4 % en 2017 et +3,9 % en 2016) pour s'établir à 232,2 millions d'euros. La hausse globale est uniquement due à la croissance des dépôts des ménages qui repartent à la hausse (+3,5 %) alors que les placements des entreprises et des autres agents (administrations publiques locales, centrales, de sécurité sociale et les institutions sans but lucratif au service des ménages) décroissent (respectivement -8,9 % et -4,6 %). À l'inverse de l'année 2017, la hausse est motivée par les placements de long terme (+10,0 %)

alors que les dépôts à vue et les placements liquides s'inscrivent en baisse (respectivement -0,5 % et -1,5 %).

### **Porté par les établissements hors place, le financement progresse**

En 2018, l'encours total sain des crédits consentis à l'économie qui s'élève à 192,9 millions d'euros conserve la même dynamique que l'an passé (+5,5 % contre +5,4 % en 2017). Le renforcement du financement par des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) se confirme : l'encours des ECNIL a crû de 66,5 % en 2018 quand celui des établissements de crédit de la place (ECIL) a légèrement diminué (-0,3 %). La part des ECNIL s'est renforcée (+5,1 points par rapport à 2017) pour s'établir à 13,8 % et celles des ECIL ont diminué à 86,2 %.

L'accroissement global est principalement attribuable à la nette hausse de l'encours des collectivités locales (+21,0 %) qui s'établit à 26,9 millions d'euros. En 2018, les collectivités locales sont principalement financées par les ECNIL (82,2 % de l'encours) dont l'encours croît (+68,4 %) alors que l'encours des établissements de la place diminue (-47,5 %).

En 2018, pour la première fois depuis 2010, les financements accordés aux entreprises s'inscrivent en baisse (-1,8 %) pour s'établir à 47,7 millions d'euros, alors qu'ils affichaient une croissance supérieure à 6 % depuis 3 ans. Les crédits à l'habitat et les crédits d'exploitation des entreprises affichent une nette baisse (respectivement -13,2 % et -9,0 %). Après un rebond l'an dernier (+5,5 %), le financement de l'investissement marque un net ralentissement en 2018 (+1,0 %). La croissance des crédits d'investissement n'est portée que par les crédits des ECNIL (+44,5 %) alors que les financements des ECIL sont en baisse (-1,8 %).

Enfin, la croissance de l'encours des ménages accélère (+4,8 % en 2018, contre +2,5 % en 2017 et +0,3 % en 2016) pour s'établir à 108,3 millions d'euros. Cette évolution est en grande partie attribuable à la reprise des crédits à l'habitat des ménages dont la croissance était faible depuis deux ans (+4,1 % en 2018 contre +1,1 % en 2017 et 2016). Les crédits à la consommation conservent une bonne dynamique (+7,6 %) malgré un léger ralentissement.

### **2019, une année pour rebondir ?**

Malgré un contexte économique régional dynamique et un retour progressif des politiques monétaires conventionnelles en Amérique du Nord, l'activité économique de Saint-Pierre-et-Miquelon se heurte à de nombreuses incertitudes. La consommation des ménages, moteur de l'économie, fléchit en dépit d'un marché du travail bien orienté et d'une décélération de la croissance des prix à la consommation. L'investissement des entreprises diminue et leurs financements sont en baisse pour la première fois depuis 8 ans. À l'inverse, le financement de l'investissement des collectivités locales est dynamique, ce qui accroît la dépendance de l'économie de l'archipel vis-à-vis du secteur public.

L'archipel se heurte à plusieurs contraintes structurelles qui rendent difficile l'émergence de projets privés : un déclin lent et durable de la population, un marché local étroit, de faibles économies d'échelle possibles et une difficulté des employeurs à trouver une main-d'œuvre en adéquation avec leurs besoins. Malgré les capacités d'intervention contraintes de l'État et des collectivités dans l'économie locale, la puissance publique est à l'initiative de nombreux projets locaux notamment dans le secteur touristique, des transports, ou des télécommunications.

Mais, l'intervention de l'État et des collectivités permet d'orienter l'économie vers la définition d'un modèle de croissance durable. Aujourd'hui, les politiques publiques dessinent les contours d'une ouverture de l'archipel sur son environnement régional, à travers le tourisme, notamment. Malgré les incertitudes de la fréquentation touristique, tributaire des conditions météorologiques et d'une bonne coordination des acteurs, le développement de ce secteur est de nature à stimuler l'économie dans son ensemble.





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles



## Section 1

# Géographie et climat

Situé au cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de 8 îles totalisant 242 km<sup>2</sup>, dont seulement 2 sont habitées en permanence. Saint-Pierre, la plus petite, mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km<sup>2</sup>. Son port naturel, mieux abrité, choisi comme point d'attache par les pêcheurs des Grands Bancs, explique qu'elle soit devenue la principale commune de l'archipel. Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km<sup>2</sup>), est en fait constituée de 2 îles, Miquelon et Langlade reliées par un isthme sablonneux de 12 kilomètres de long. Outre Saint-Pierre et Miquelon-Langlade, l'île aux Marins, lieu de pêche important au XVIII<sup>e</sup> siècle, inhabité aujourd'hui, revêt une importance touristique et historique indéniable.

L'ensemble appartient, en termes de géomorphologie, aux bancs de Terre-Neuve, immense plateau sous-marin d'une superficie supérieure à celle de la France et habitat de prédilection pour la morue.

Situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. L'archipel est classé géographiquement en zone arctique. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température annuelle moyenne (+5,9°C en 2018) se distingue par une amplitude élevée de 19°C entre le mois le plus chaud (+17,8°C en août, en moyenne) et le mois le plus froid (-1,7°C en février, en moyenne).

Les précipitations sont abondantes (1 244 mm en 2018) et régulières (134 jours de pluie supérieur ou égal à 1 mm et 84 jours de neige en 2018). En raison de sa localisation, au confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel a été traversé par une centaine de jours de bancs de brume en 2018, principalement en juillet et août. Le climat de l'archipel se caractérise aussi par la fréquence et la violence des vents (29 jours avec des vents supérieurs à 101 km/h en 2018) ainsi que par leur instabilité.

L'archipel bas et érodé par la dernière glaciation, dont le sommet le plus haut se situe à Miquelon (240 mètres, morne de la Grande-Montagne), est formé de roches volcaniques et de roches métamorphiques diverses. Sur les côtes, la végétation, très exposée aux vents, est faite de lichens et de conifères de forme rampante. Les terres intérieures sont composées principalement par des tourbières, des landes à éricacées et des espaces boisés formés majoritairement de résineux qui représentent la seule forêt boréale française, dont l'espèce dominante est le sapin baumier. C'est un écosystème fragile, soumis à des conditions climatiques extrêmes, en régression dans certains secteurs de l'archipel.

L'avifaune est bien représentée avec plus de 330 espèces recensées, dont certaines, comme le Harfang des neiges, le Pygargue à tête blanche, l'Eider à duvet ou encore l'Arlequin plongeur sont emblématiques de la région. L'îlot du Grand Colombier, situé au nord de Saint-Pierre, héberge une riche faune avicole : 400 mille couples d'oiseaux marins viennent y nicher chaque année dont la plus grande colonie, au niveau national, de Macareux moine, et une colonie majeure, au niveau international, d'Océanites cul-blanc. La faune terrestre se compose de quelques mammifères introduits pour des raisons cynégétiques, dont le cerf de Virginie, le lièvre variable et le lièvre arctique. Les fonds marins de l'archipel abritent d'importantes colonies de phoques gris et de phoques communs notamment dans la lagune du Grand-Barachois de Miquelon. La faune marine est également très riche, les cétacés, principalement orques et baleines, profitant de l'abondance de poissons-fourrage tels que les capelans ou les lançons.

## Section 2

### Repères historiques

---

#### Les premières implantations

Il est admis que le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert le 21 octobre 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Fagundes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges » en l'honneur de sainte Ursule, fêtée ce jour-là. Jacques Cartier en prend possession en 1535 au nom de François Ier. Un an après, l'archipel est renommé « îles Saint-Pierre ». Quelques années plus tard, vers 1579, des pêcheurs basques donnent le nom de Miquelon à l'île qu'ils fréquentent. L'archipel prend ainsi le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien que des traces d'occupation de l'archipel par les Indiens, dont les Béothuks, témoignent d'une présence humaine antérieure à la colonisation européenne, la première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la première moitié du XVIIe siècle : les îles servent de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquent la chasse baleinière et la pêche à la morue. La ville de Saint-Pierre est fondée durant cette période, en 1604.

#### Les rivalités franco-britanniques

La France et la Grande-Bretagne se disputent pendant plus d'un siècle la souveraineté de Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, la Couronne française cède l'archipel aux Anglais par le traité d'Utrecht en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ».

Le retour des îles dans le giron français suite au traité de Paris en 1763 est de courte durée et en 1778 les colons français sont une nouvelle fois chassés par les Anglais. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon suite au « grand dérangement » de 1755. Par la suite, les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

En 2016, l'archipel a fêté le bicentenaire du rattachement à la France. Pour célébrer cet évènement, de nombreuses festivités ont été organisées tout au long de l'année. Ainsi, au cours d'une reconstitution historique intervenue le 22 juin 2016, le commandant Bourilhon recevait solennellement de la main des Anglais l'acte de propriété définitif des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, marquant ainsi le retour des habitants de l'archipel sur leurs terres.

## **Une histoire liée à la pêche**

Lors de la seconde moitié du XIXe siècle, Saint-Pierre-et-Miquelon connaît un essor économique important grâce à une activité de pêche très dynamique. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XXe siècle, combinées à l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 et à l'introduction des chalutiers à vapeur portent un coup sévère à l'économie de l'archipel.

En 1920, la prohibition en Amérique du Nord permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre-et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des États-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition.

En décembre 1941, devançant une éventuelle intervention nord-américaine, les forces françaises libres débarquent dans le port de Saint-Pierre, faisant ainsi de l'archipel l'un des premiers territoires rattachés à la France libre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante permettant ainsi une expansion industrielle, avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

## **Le déclin de l'activité halieutique**

La pêche industrielle intensive conduit à la création d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977 par le Canada, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les Canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche et la France reprochant aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large, appelé la « French baguette », est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon. La ZEE française est alors de seulement 12 400 km<sup>2</sup>, totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de 5 ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas, malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas aux services administrés, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'économie.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* régie par les articles 76 et 77).

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

### ÉVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

<b>1946</b>	Territoire d'outre-mer
<b>1976</b>	Département d'outre-mer
<b>1985</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
<b>2003</b>	Collectivité d'outre-mer

## 1. Dans le paysage administratif français

### 1.1 UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer définit un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'État ne peut cependant pas transférer les compétences « régaliennes » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

### 1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires françaises est applicable de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. À l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

## 1.3 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de 2 communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial. Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les mêmes compétences que les départements et les régions métropolitains, à l'exception de celles relatives à :

- la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée nationale ;
- la lutte contre les maladies vectorielles ;
- la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

Mais, le Conseil territorial est compétent, en matière de :

- impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'État et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

## 2. Dans le paysage administratif communautaire

---

La collectivité disposant du statut de PTOM (pays et territoires d'outre-mer) vis-à-vis de l'Union européenne, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les États-Unis et le Canada.

Toutefois, le cadre organisant les échanges commerciaux entre l'Union européenne et le Canada a évolué avec la signature le 30 octobre 2016 de l'Accord économique et commercial global (AECG)<sup>1</sup>. Cet accord a pour principal objectif d'accroître les échanges entre les deux zones économiques, grâce notamment à un abaissement des barrières non tarifaires. Approuvé par les deux parties prenantes au cours de l'année 2017, cet accord est appliqué avant sa ratification par l'ensemble des parlements nationaux et locaux des membres de l'Union européenne.

En tant que PTOM, l'archipel ne fait pas partie du territoire douanier de l'UE et n'est par conséquent, pas directement concerné par cet accord. Cependant, selon la Direction générale du Trésor (DGT) – venue en mission en 2016 à Saint-Pierre-et-Miquelon afin d'évaluer les impacts potentiels de l'AECG sur l'économie du territoire – l'archipel pourrait capter une partie des flux économiques engendrés par l'accord euro-canadien, notamment en favorisant son attractivité touristique et en renforçant son insertion dans les échanges régionaux.

---

<sup>1</sup> En anglais, *Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)*

## LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRE D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et des Terres australes et antarctiques françaises. La région Pacifique accueille, outre les trois territoires français, un quatrième PTOM : les îles Pitcairn, territoire britannique.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de l'Union ; à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les relations entre l'Union européenne et les PTOM sont définies par la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et par la nouvelle décision d'association outre-mer du 25 novembre 2013. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de l'Union en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent également de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

Sur le plan bancaire, le statut de PTOM dans les territoires d'outre-mer du Pacifique implique que les dispositions du Traité relatif à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.

En mars 2019, à l'occasion de leur forum annuel, les PTOM et l'Union européenne ont signé cinq programmes de coopération en faveur des PTOM pour un montant total de 44 millions d'euros. Y figure, outre 4 programmes distincts dédiés spécifiquement à certains PTOM, un programme en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'énergie durable, à hauteur de 18 millions d'euros.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1er janvier 2014.

## 3. Les Codes des impôts et des douanes

L'article L. O 6414-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) donne compétence à la collectivité territoriale pour fixer les règles applicables en matière d'impôts, droits et taxes, cadastre et régime douanier<sup>1</sup>. Le Conseil territorial, en tant qu'assemblée délibérante de la collectivité, dispose donc de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il décide, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contribution indirecte telle que la TVA.

En tant que PTOM, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

<sup>1</sup> Cf. Chapitre I – Section 3, point 1.3 (p.23) pour les restrictions du régime douanier.

## 4. Le Code local des investissements

Le 31 décembre 2018, le Code local des investissements de l'archipel est arrivé à son terme. Ce code a été mis en place pour stimuler l'économie et promouvoir la diversification des activités afin de pallier aux difficultés rencontrées dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social. Ce code qui était en place sur l'archipel depuis 1967 (délibération n° 2-67 du 17/04/1967) a évolué dans le temps notamment en 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/1996), en 2012 (délibération n° 48-2012 du 27/02/2012) et en 2015 (délibération n° 12-2015 du 30/01/2015).

### CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

#### • Création d'entreprises nouvelles<sup>1</sup>

Un régime d'exonération puis d'abattement dégressif sur les bénéfices est appliqué sur une période de 6 ans pour les entreprises qui créent une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale, agricole ou de pêche maritime entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2018.

L'abattement est de 100 % à compter de la date de création de l'entreprise jusqu'au terme du 35<sup>e</sup> mois suivant celui au cours duquel cette création est intervenue. Un abattement de 75 %, 50 % et 25 % est appliqué sur les bénéfices réalisés respectivement au cours des 3 périodes de 12 mois suivantes. L'abattement ne peut en aucun cas excéder 100 000 € par période de 12 mois au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, majoré de 10 000 € par nouveau salarié résident à Saint-Pierre-et-Miquelon et employé à temps plein depuis 6 mois.

#### • Reprise d'activités en difficulté

Peuvent également bénéficier d'un dispositif d'exonération puis d'abattement dégressif les sociétés créées aux mêmes dates afin de reprendre une entreprise en difficulté faisant l'objet d'une cession ordonnée par le tribunal en application de l'article L. 626-1, de l'article L. 631-22 du Code de commerce. Cette exonération peut également être accordée lorsque les procédures de sauvegarde ou de redressement judiciaire ne sont pas mises en œuvre, ou lorsque la reprise concerne des branches complètes et autonomes d'activité et est effectuée

dans le cadre de cessions ordonnées par le juge-commissaire en application de l'article L. 642-1 du Code de commerce. L'abattement est dégressif sur une période de 6 ans, 100 % sur 4 ans puis un abattement de 80 % et 50 % est appliqué sur les bénéfices réalisés sur chacune des deux 2 périodes de 12 mois suivantes.

Le bénéfice exonéré est plafonné à 100 % du coût salarial des emplois créés par l'entreprise (plafonné à 300 000 €).

#### • Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux précités, les entreprises inscrites régulièrement au Registre du commerce et des sociétés, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

#### • Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au Code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. délibération n°48-2012 du 27/02/2012 complétée par la délibération n° 197-2012 du 12/07/2012.

<sup>2</sup> Cf. Chapitre III – Section 2. La pêche et l'aquaculture - 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale – p.63.





## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

# Introduction

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa ZEE (zone économique exclusive) en 1992 ainsi que par l'imposition en 1994 de quotas sur les espèces pêchées. Depuis 25 ans, aucune activité marchande n'a durablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages. En 2015, le Produit Intérieur Brut (PIB) en prix courants de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 240 millions d'euros, soit une croissance annuelle moyenne de 4,9% (+68 millions d'euros) par rapport au niveau de 2008 (172 millions d'euros). Le PIB par habitant en valeur s'établit à environ 39 778 euros en 2015, après 28 327 euros en 2008 et 26 073 en 2004. A titre d'exemple, le PIB de la province Canadienne la plus proche, Terre-Neuve-et-Labrador, s'établit à 40 486 euros en 2015 (Cf. Encadré *avertissement*).

La répartition de la valeur ajoutée (VA) en 2015 confirme les diagnostics précédents d'une économie dominée par les services non marchands (58 % de la VA). La consommation des ménages et des administrations reste l'un des principaux moteurs de l'économie : leurs consommations représentent 115% du PIB. Malgré sa situation insulaire, le taux d'ouverture de l'archipel est plus faible (22 %) que dans les DOM (28 %) et qu'en métropole (31 %). Effectivement les exportations sont marginales, moins de 3 % du PIB en 2015 quand les importations sont importantes (42 % du PIB), faisant de Saint-Pierre-et-Miquelon une économie tournée sur son marché intérieur. La part élevée des salaires (70 % du PIB contre 50 % au niveau national) accentue cette concentration de l'économie sur le marché intérieur.

L'économie de l'archipel manque de facteurs de croissance endogène et souffre de la faiblesse de l'investissement privé. Des projets structurants, tels que l'arrivée de deux nouveaux ferries en 2018, l'installation d'un câble sous-marin, la mise en place d'une ligne directe durant la saison estivale 2018 et 2019, les différents projets de réhabilitation des ports ou du littoral portés par des acteurs publics et privés permettent d'entrevoir un regain de dynamisme économique via le secteur touristique et l'ouverture sur l'extérieur. Ces nouveautés pourraient stimuler les secteurs privés de l'économie notamment la construction et le commerce. La reprise par l'armement *Le Garrec* de la Société nouvelle des pêches de Miquelon marque le début d'un renouveau du secteur de la pêche industrielle avec des investissements dans de nouveaux navires de pêche (le *Cap Marie* et le *Cap Jean*) afin d'aller chercher les quotas inexploités de l'archipel.

## AVERTISSEMENT

**Les comparaisons de PIB par habitant entre pays ou régions ne sont valables qu'en raisonnant en parité de pouvoir d'achats (PPA).** Par exemple, la comparaison entre la France et le Royaume-Uni serait très favorable à ce dernier, s'il n'était pas tenu compte des différences de prix. Après prise en compte, les niveaux de PIB par habitant de ces deux pays sont en revanche très proches. Au niveau européen, Eurostat corrige les PIB régionaux sur la base du correctif appliqué à chaque métropole, y compris pour les régions ultrapériphériques (RUP). Par exemple le PIB nominal de la Guadeloupe est réduit de 6,7 % (taux observé en France) pour obtenir son PIB en PPA.

Compte tenu des caractéristiques structurelles des territoires insulaires et en particulier des niveaux de prix, un correctif spécifique à chaque région ultramarine serait plus adapté. En 2018, une étude de comparaison spatiale des prix basée sur la méthodologie économétrique de la Banque mondiale, permettant une meilleure prise en compte des écarts de prix avec la métropole, a été menée. L'estimation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en PPA a corrigé le PIB par habitant en prix courant de 39 %. Pour mémoire, sur la période 2008-2015, l'indice des prix a augmenté de 15,4 % à Saint-Pierre-et-Miquelon, contre 7,5 % au niveau national.

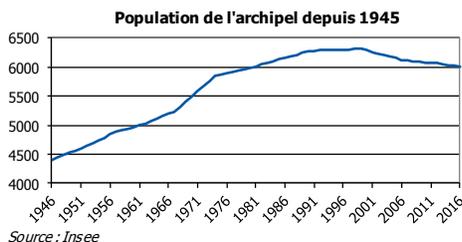
# Section 1

## La population

Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2015 la population totale était estimée à 6 021 habitants, dont 5 415 à Saint-Pierre et 606 à Miquelon-Langlade. Après une phase de croissance démographique ininterrompue de 1945 à 1999 (+0,7 % en moyenne par an sur cette période), la population connaît une tendance à la baisse. La population diminue ainsi de 0,3 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2015.

Les ménages de l'archipel comptent en moyenne 2,3 personnes en 2015. La tendance à la réduction de la taille moyenne des ménages, constatée depuis 1999 (2,6 personnes en 1999 et 2,4 personnes en 2006), est attribuable au vieillissement de la population et la baisse de la natalité. À ces explications se couple un phénomène plus sociologique, celui de la décohabitation.

La pyramide des âges met en évidence un déficit pour la tranche d'âge 15-29 ans (13,5 % de la population en 2015 contre 19,7 % en 1999), tandis que la part des moins de 15 ans (18,2 %) demeure sensiblement la même qu'en France hors DOM (17,8 %). La nécessité de quitter l'archipel pour suivre des études supérieures et les difficultés rencontrées au retour, notamment en termes de débouchés professionnels, sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, la part des plus de 60 ans représentant 22,3 % en 2015 contre 15,6 % en 1999.



Principaux indicateurs démographiques	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de naissances (a)	59	64	38	30	32	6,7 %
Nombre de décès (b)*	51	52	56	65	48	-26,2 %
<b>Accroissement naturel (c = a - b)</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>-18</b>	<b>-35</b>	<b>-16</b>	<b>-54,3%</b>

Source : Préfecture

\*Valeurs corrigées en 2019

### Évolution des indicateurs démographiques depuis 1999

	1999	2006	2015	Variations 2015/2006
Taux de mortalité (1)	6,8 ‰	9,0 ‰	8,6 ‰	-0,4 pt
Taux de natalité (2)	11,9 ‰	13,6 ‰	10,6 ‰	-0,3 pt
<i>Taux d'accroissement naturel (2)-(1)</i>	<i>5,01 ‰</i>	<i>4,6 ‰</i>	<i>2,0 ‰</i>	<i>-0,4 pt</i>
Indice de vieillissement	42,6 %	49,2 %	67,5 %	-18,3 pts
Ratio de dépendance	62,4 %	61,4 %	66,2 %	+4,8 pts
Densité de population	26	25	25	-1,7%
<i>Saint pierre</i>	216	212	208	-1,7%
<i>Miquelon-Langlade</i>	3	3	3	-1,6%

Source : Insee

Taux de mortalité (pour mille) : nombre de décès / population totale

Taux de natalité (pour mille) : nombre de naissance / population totale

Indice de vieillissement (pour cent) : nombre de personnes de 65 et + / nombre de [0-19 ans]

Ratio de dépendance (pour cent) : nombre de [0-19 ans] et 65 ans et + / nombre de [20-64 ans]

Densité de population (habitants par km<sup>2</sup>) : nombre habitants / superficie en km<sup>2</sup>

# Section 2

## Les principaux indicateurs économiques

### 1. Les comptes économiques

#### 1.1 LE PIB

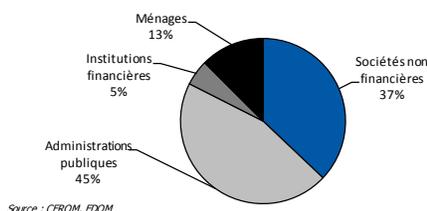
Le PIB en prix courants de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2015 est estimé à 240 millions d'euros<sup>1</sup>, soit un PIB par habitant de 39 778 €, contre 28 327 € en 2008. Il a ainsi augmenté d'environ 4,9 % par an en moyenne entre 2008 et 2015.

Approche du PIB par la production	(en millions d'euros)		
	2004	2008	2015
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>148,7</b>	<b>157,0</b>	<b>224,1</b>
Administrations publiques	63,6	77,6	101,6
Sociétés non financières et entreprises individuelles	59,2	50,6	82,9
Ménages	16,5	18,6	28,0
Institutions financières	7,4	8,0	11,3
ISBLSM*	2,0	2,2	0,4
<b>Impôt sur les produits</b>	<b>14,4</b>	<b>17,1</b>	<b>17,1</b>
Impôt sur les importations	8,3	9,0	11,9
Autres impôts	6,1	8,1	5,2
<b>Subventions sur les produits</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-0,7</b>
<b>PIB</b>	<b>161,1</b>	<b>172,0</b>	<b>240,4</b>

\* Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : CEROM, IEDOM

Répartition de la valeur ajoutée par agent économique en 2015



#### 1.2 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Le secteur tertiaire constitue la principale source de création de valeur ajoutée (VA) de l'archipel : 88 % de la valeur ajoutée totale en 2015. Les administrations publiques sont prépondérantes (45,3 %), suivis de la branche commerce (11,4 %), portée par la forte consommation des ménages. Les secteurs de l'énergie et de l'industrie marquent une nette progression en passant de 2,9 % de la valeur ajoutée en 2008 à 6,4 % en 2015, soutenus notamment par la construction de la nouvelle centrale EDF. La part relative de la branche construction dans la valeur ajoutée recule, passant de 8,0 % en 2008 à 4,8 % en 2015. Les secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche...) génèrent toujours moins de 1 % de la valeur ajoutée.

<sup>1</sup> Il n'existe pas de déflateur à l'heure actuelle pour exprimer un PIB en prix constants.

	Saint-Pierre-et-Miquelon		France
	2008	2015	2015
Services principalement non marchands	62,7 %	58,0 %	24,3 %
<i>dont APU</i>	<i>49,4 %</i>	<i>45,3 %</i>	<i>23,0 %</i>
Commerce	9,3 %	11,4 %	10,2 %
Industries extractives et énergie	2,2 %	5,6 %	2,8 %
Activités financières et d'assurance	5,1 %	5,0 %	4,5 %
Construction	8,0 %	4,8 %	5,4 %
Information et communication	2,4 %	4,3 %	5,0 %
Activités administratives et de soutien	3,3 %	3,1 %	12,8 %
Transport et entreposage	2,4 %	2,7 %	4,7 %
Hôtellerie et restauration	2,0 %	2,0 %	2,8 %
Autres services	1,2 %	1,1 %	3,0 %
Industries manufacturières	0,7 %	0,8 %	11,2 %
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7 %	0,6 %	1,7 %
Activités immobilières	0,1 %	0,4 %	12,8 %

Sources : IEDOM, Insee

### 1.3 CORRECTION DU PIB PAR LE POUVOIR D'ACHAT

Une étude visant à estimer le PIB en correction du pouvoir d'achat (PIB en PPA) a été menée par Archipel Développement en 2018. Cette mission, financée par la Commission européenne et menée M. Zoulfikar MEHOUMOU (Docteur en Sciences économiques à l'Université de La Réunion) a rendu ses premiers résultats en juillet 2018. Basée sur la méthode d'imputation PPA utilisée par la Banque mondiale, la méthodologie consiste à estimer économétriquement une correction du PIB en PPA. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, le PIB en PPA estimé s'élève à 24 463 euros lorsqu'il est exprimé au niveau des prix national.

#### Le livre bleu des Outre-mer Quel bilan des Assises des Outre-mer ?

Entre octobre 2017 et avril 2018, les Assises des outre-mer ont permis à plus de 26 000 citoyens ultramarins de se mobiliser pour faire émerger des projets et des ambitions communes pour leur territoire. Au total, 550 ateliers et 220 réunions publiques se sont tenus localement au cours desquels chaque territoire a pu définir ses propres thèmes de réflexion, en lien avec les élus et la société civile. Des consultations numériques et plusieurs sondages ont également été organisés pour toucher un large public. Par ailleurs, un concours Projets outre-mer a été lancé afin d'encourager les porteurs de projets innovants.

A la suite de cette consultation, le ministère des Outre-mer a publié, en juin 2018, le Livre bleu des Outre-mer qui fait un premier bilan des priorités définies par les citoyens et doit servir de feuille de route du quinquennat pour les Outre-mer. Le livre bleu identifie quatre axes stratégiques : « des territoires à vivre ; des territoires accompagnés ; des territoires pionniers ; des territoires d'influence et de rayonnement ».

A partir de ces orientations, le Président de la République a tracé les principales lignes du gouvernement pour les Outre-mer en mettant en avant quatre grandes priorités :

- la bataille pour la création d'emplois
- le renforcement de l'ancrage régional de chaque territoire
- le soutien à la croissance verte et bleue
- la prise en compte de la différenciation

Des plans de convergence et de transformation destinés à penser l'avenir des territoires sur 10 à 20 ans viendront traduire ces orientations. Ces plans seront déclinés en contrats éponymes sur 2019-2022, conformément aux deux dispositions de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à réunir tous les six mois le Comité interministériel des Outre-mer autour du Premier ministre pour faire un point sur l'action publique dans ces territoires.

A l'occasion de la réunion du Comité interministériel des Outre-mer fin février 2019, le gouvernement a annoncé que 66 % des actions et projets prévus dans le livre bleu avaient été réalisés ou engagés.

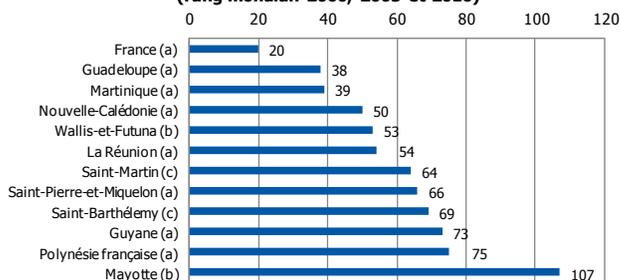
## 1.4 L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Une étude comparée des IDH des départements et des collectivités d'outre-mer (DCOM) a été commanditée en 2012 par l'Agence française de développement (Document de travail n° 129, novembre 2012).

### L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans 3 aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

**Classement à l'IDH de la France métropolitaine et des DCOM  
(rang mondial: 2000, 2005 et 2010)**



Source : AFD

Note: (a) rang à l'année 2010; (b) à l'année 2005; (c) à l'année 2000

Au-delà des faibles écarts d'IDH entre les DCOM eux-mêmes (à l'exception de Mayotte) et entre les DCOM et la France hors DOM, cette étude a permis de mettre en évidence le positionnement de l'archipel dans le groupe des DCOM à IDH élevé, juste devant La Réunion et la Guyane et derrière la Martinique et la Guadeloupe qui appartiennent avec la France hors DOM au groupe des pays à IDH très élevés.

À noter que, comme pour les autres DCOM, la valeur de l'IDH de Saint-Pierre-et-Miquelon est tirée vers le haut grâce à la performance sociale et plus particulièrement à celle en matière de santé, l'écart de développement humain avec la France hors DOM s'expliquant principalement par les écarts de revenu et dans une moindre mesure par l'éducation.

## 2. L'emploi et le chômage

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>1</sup>

La population comptait 3 178 actifs en 2015, soit un taux d'activité (rapport entre la population active et la population totale en âge de travailler) de 80,3 %. Le taux d'emploi (rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler) se situait à 75,3 %. Une large majorité de cette population (87,9 %) occupait un emploi à temps complet.

<sup>1</sup> La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les personnes au chômage (au sens du recensement).

## Répartition de la population active

	1999	2007	2010	2014	2015	Variations 2015/2010	Variations 2015/1999
<b>Population active</b>	<b>3 198</b>	<b>3 171</b>	<b>3 201</b>	<b>3 183</b>	<b>3 178</b>	<b>-0,7 %</b>	<b>-0,6 %</b>
Hommes	1 826	1 739	1 706	1 643	1 641	-3,8 %	-10,1 %
Femmes	1 372	1 432	1 495	1 540	1 537	2,8 %	12,0 %
<b>Population active occupée</b>	<b>2 790</b>	<b>2 855</b>	<b>2 921</b>	<b>2 985</b>	<b>2 980</b>	<b>2,0 %</b>	<b>6,8 %</b>
Hommes	1 604	1 568	1 542	1 537	1 534	-0,5 %	-4,4 %
Femmes	1 186	1 287	1 379	1 448	1 446	4,9 %	21,9 %
<b>Taux d'activité*</b>	<b>63,2%</b>	<b>77,5%</b>	<b>78,5%</b>	<b>80,3%</b>	<b>80,3%</b>	-	-
Hommes	73,1%	82,4%	81,5%	82,3%	82,2%	-	-
Femmes	53,5%	72,3%	75,2%	78,4%	78,4%	-	-

\* Rapport entre la population active et la population en âge de travailler (16 à 64 ans)

Source : INSEE

## 2.2 L'EMPLOI

L'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue, il y a 25 ans, a profondément bouleversé la situation de l'emploi. L'archipel a évolué vers une économie de services. La part du secteur tertiaire dans l'emploi a progressé de 5,7 points depuis 1999, représentant ainsi 86,7 % de l'emploi total en 2015. Le secteur secondaire, qui représente quant à lui 11,8 % des emplois, est en perte de vitesse (-4,5 points depuis 1999), tout comme l'agriculture (1,5 % des emplois en 2015 contre 2,7 % en 1999).

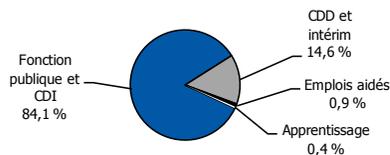
### Répartition des emplois par secteur

	1999	2010	2014	2015	Part en 2015	Variation 2015/2010
Agriculture	76	55	45	44	1,5 %	-20,0 %
Industrie	194	170	139	139	4,7 %	-18,2 %
Construction	261	190	213	212	7,1 %	11,6 %
Tertiaire	2 259	2 506	2 588	2 584	86,7 %	3,1 %
<i>Commerce, transport et services divers</i>	<i>1 037</i>	<i>1 146</i>	<i>1 114</i>	<i>1 113</i>	<i>37,3 %</i>	<i>-2,9 %</i>
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	<i>1 222</i>	<i>1 360</i>	<i>1 474</i>	<i>1 471</i>	<i>49,4 %</i>	<i>8,2 %</i>
<b>Total</b>	<b>2 790</b>	<b>2 921</b>	<b>2 985</b>	<b>2 980</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,0 %</b>

Source : Insee

L'emploi salarié représentait 92,0 % de l'emploi total en 2015, concentrant 2 742 personnes dont la plupart (84,1 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié, qui regroupe les 8,0 % restants, est principalement composé de professions libérales et de chefs d'entreprise.

### Statuts et conditions de l'emploi salarié en 2015



Source : INSEE

## 2.3 LE CHÔMAGE

Le marché du travail de l'archipel reste très bien orienté en 2018. L'indicateur de chômage s'établit à 4,9 % en moyenne annuelle, en légère hausse par rapport à 2017 (+0,1 point). Le nombre de moyen de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A s'élève à 157 en 2018, en hausse de 2,5 % par rapport à 2017. Les DEFM sont majoritairement des hommes (63,6 %) et des individus de 25 à 49 ans (60,9 %).

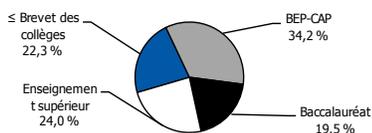
### Demands d'emploi en fin de mois (à la fin de l'année)

	2014*	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	Part en 2018
<b>DEFM catégorie A</b>	<b>268</b>	<b>218</b>	<b>160</b>	<b>189</b>	<b>151</b>	<b>-20,1 %</b>	<b>100,0 %</b>
Hommes	139	137	105	118	96	-18,6 %	63,6 %
Femmes	129	81	55	71	55	-22,5 %	36,4 %
Moins de 25 ans	39	30	24	31	14	-54,8 %	9,3 %
25 à 49 ans	168	130	92	104	92	-11,5 %	60,9 %
50 ans et plus	61	58	44	54	45	-16,7 %	29,8 %

\* Les chiffres communiqués par la DCSTEP pour les années 2013 et 2014 tiennent compte du chômage au sens de la définition de Pôle Emploi pour les catégories A et B, puisqu'il n'était pas possible techniquement d'individualiser ces 2 catégories sur l'archipel avant 2015.

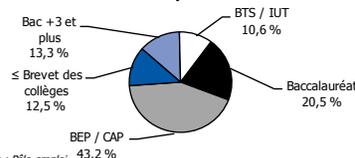
Source : DCSTEP et Pôle emploi

### Répartition de la population en âge de travailler par niveau de formation en 2015



Source : Insee

### Demands d'emploi, catégories A, B et C, au 31 décembre 2018 par niveau de formation



Source : Pôle emploi

Pour les catégories A, B et C, le nombre de DEFM s'élève à 264 au 31 décembre 2018 en baisse de 12,9 % par rapport à l'an dernier. Ce sont principalement des chômeurs inscrits depuis moins de 3 mois (48,9 %). Le chômage de longue durée (Inscrits depuis un an ou plus) s'inscrit en baisse en 2018 (-7,1 %) et représente 24,6 % des DEFM de catégorie A, B et C.

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux conditions climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, pêche, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et d'avril. Il en résulte pendant cette période une hausse saisonnière du nombre de demandeurs d'emploi, principalement chez les hommes.

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

L'emploi aidé a été profondément modifié en 2018. Tout d'abord, en janvier 2018, les contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) sont devenus des parcours emploi compétences (PEC) qui renvoient au même cadre juridique. Les contrats unique d'insertion – contrat initiative-emploi (CUI – CIE) demeurent applicables pour le secteur marchand de l'archipel du fait de son statut de Collectivité d'outre-mer. Ces différents programmes visent les personnes les plus éloignées de l'emploi notamment les travailleurs handicapés, les résidents des quartiers prioritaires ou les bénéficiaires de minima sociaux. Enfin depuis le début de l'année 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir.

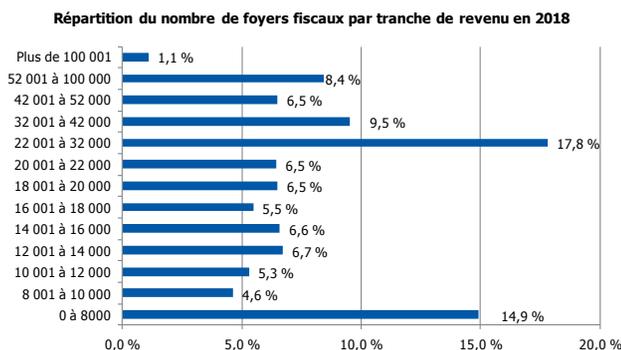
En 2018, 10 parcours emploi compétences ont été conclus dont 8 dans le secteur non-marchand et 2 dans le secteur marchand et 21 ont été renouvelés.

## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS

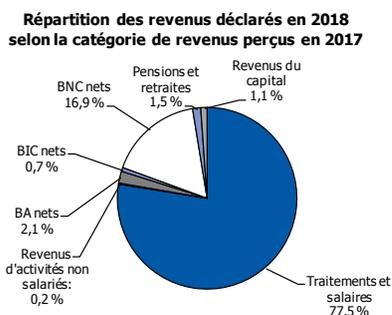
#### 3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon enregistre une hausse, avec 4 031 foyers en 2018 contre 3 975 en 2017 (+1,4 %). En 2018, 14,9 % des foyers ont déclaré un revenu net global<sup>1</sup> inférieur à 8 000 contre 14,4 % l'année précédente. La part des foyers fiscaux ayant un revenu net global supérieur à 42 000 € augmente à 16,1 % contre à 15,8 % en 2017.



Source : Direction des Services fiscaux

En 2018, l'ensemble des foyers fiscaux de l'archipel a déclaré 155,7 millions d'euros de revenus perçus en 2017, soit une progression de 2,1 % par rapport à l'année précédente. En moyenne, chaque foyer fiscal de l'archipel a déclaré 38 488 € de revenus en 2018 contre 38 364 € de revenus en 2017 (+0,3 %). Plus des trois quarts de ces revenus sont issus des traitements et salaires (77,5 %), suivis par les pensions et retraites qui représentent 16,9 % de l'ensemble.



Source : Direction des Services fiscaux

<sup>1</sup> Le revenu net global correspond au revenu net imposable (revenu obtenu après application des abattements de 10 % et 20 % et des charges déductibles) auquel ont été ajoutés les revenus taxés en application de l'article 74 *bis* du Code local des impôts et les revenus exceptionnels perçus sur l'année précédente.

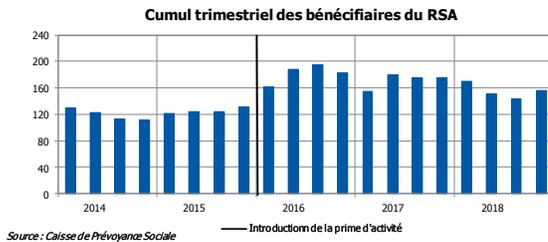
### Revenus bruts déclarés par catégorie

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	Part en 2018
Traitements et salaires	107,598	111,530	114,889	115,958	120,671	4,1 %	77,5 %
Revenus d'activité non salariale	4,276	4,566	4,640	4,791	4,105	-14,3 %	2,6 %
dont :							0,0 %
Bénéfices agricoles	0,028	0,083	0,012	0,130	0,332	155,2 %	0,2 %
Bénéfices industriels et commerciaux	3,283	3,435	3,441	3,561	2,696	-24,3 %	1,7 %
Bénéfices non commerciaux	0,966	1,047	1,187	1,100	1,077	-2,1 %	0,7 %
Pensions et retraites	24,106	24,238	25,909	26,388	26,322	-0,2 %	16,9 %
Revenus du capital	2,497	2,346	2,706	2,600	2,270	-12,7 %	1,5 %
Revenus fonciers (bruts)	2,739	2,770	2,685	2,183	1,778	-18,5 %	1,1 %
BIC meublés	0,000	0,000	0,000	0,580	0,580	0,1 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>141,216</b>	<b>145,449</b>	<b>150,829</b>	<b>152,499</b>	<b>155,726</b>	<b>2,1 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Direction des Services fiscaux

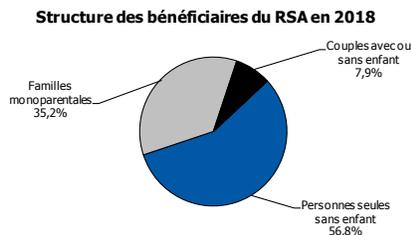
### 3.1.2 Le revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA), appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 en métropole, est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Composé du RSA-Socle et du RSA-Activité, il garantit aux personnes démunies, de plus de 25 ans, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la situation familiale et des revenus du travail. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le système d'aide à l'emploi de l'archipel a évolué et a été étendu aux jeunes entre 18 et 25 ans, grâce à l'instauration de la prime d'activité (PA), venant en remplacement du RSA-Activité et de la prime pour l'emploi.



L'introduction de la prime d'activité en 2016 a entraîné une augmentation du nombre de bénéficiaires, du fait de l'extension du système d'aides aux jeunes de moins de 25 ans. En 2018, 52 personnes en moyenne par mois bénéficient du système d'aide à l'emploi. Le nombre de bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité cumulé sur l'année s'inscrit en baisse de 9,5 % sur un an.

La moyenne mensuelle des bénéficiaires du RSA est 21 en 2018, en baisse par rapport à 2017 (-19,8 %). La moyenne mensuelle des bénéficiaires de la PA est stable en 2018 à 31. Les personnes seules sans enfant constituent plus de la moitié des bénéficiaires (56,8 %), suivies des familles monoparentales (35,2 %).



## Le Revenu de Solidarité Active

Institué par la loi dite « TEPA »<sup>1</sup> (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels<sup>2</sup>. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>4</sup> dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité

ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;

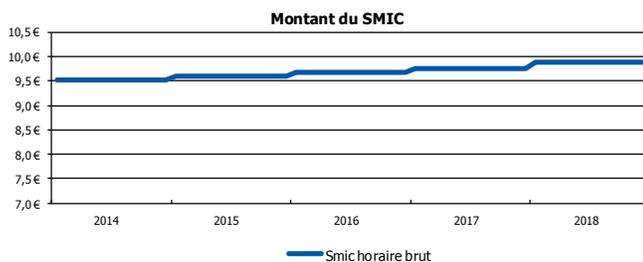
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

## 3.2 LES SALAIRES

### 3.2.1 L'évolution du Smic

Au cours des 10 dernières années, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) horaire brut a enregistré une revalorisation de 12,0 %, passant de 8,82 € à fin 2009 à 9,88 € en 2018. L'appréciation des dernières années est de 1,2 % en 2018, 0,9 % en 2017 et 0,6 % en 2016.



<sup>1</sup> Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007

<sup>2</sup> Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

<sup>3</sup> Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008

<sup>4</sup> Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

## 3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le Smic, 2 indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière en raison de la structure de l'économie de l'archipel : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OQ3) ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

Le salaire minimum de croissance (Smic) a augmenté en 2018 (+1,2 %) plus rapidement que l'an dernier (+0,9 %). Le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires s'accroît (+1,0 %), à un rythme inférieur à celui observé en 2017 (+1,6 %).

En 10 ans, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, le salaire horaire des salariés du BTP a progressé de 18,2 % (de 2088 € en 2008 à 2468 € en 2018 pour 151,67 heures par mois) et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires a augmenté de 12,4 % (de 2 074 € en 2009 à 2 330 € en 2018). Sur cette même période, l'indice des prix à la consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon augmente de 21,4 %.

Après avoir connu une phase de stagnation de 2006 à 2013, le salaire horaire des ouvriers du BTP a fortement augmenté au cours de l'année 2014 (+13,0 %), suite à un mouvement social en juin de la même année, qui a débouché le 4 juillet 2014 sur la signature d'un accord salarial de plusieurs années. Cependant, comme en 2015, en l'absence d'extension de cet accord, il n'est pas certain que toutes les entreprises du secteur du BTP appliquent les dispositions de cet accord, en particulier celles n'adhérant pas au syndicat patronal FEA-BTP-SPM. De 2015 à 2017, le salaire horaire des ouvriers du BTP a augmenté de 1,5 % par an. Cependant en 2018, le salaire horaire du BTP demeure le même qu'en 2017 à 16,27 €.

### Évolution des salaires (en fin d'année)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	Variations 2018/2009
Smic horaire brut	9,53	9,61	9,67	9,76	9,88	1,2 %	12,0 %
Bâtiment et travaux publics (1)	15,56	15,79	16,03	16,27	16,27	0,0 %	18,2 %
Fonctionnaires (2)	2 238,36	2 266,09	2 271,95	2 307,17	2 330,47	1,0 %	12,4 %

Sources : DCSTEP, Préfecture

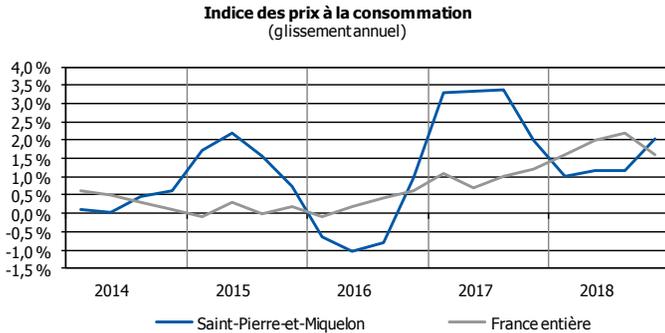
(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

## 4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

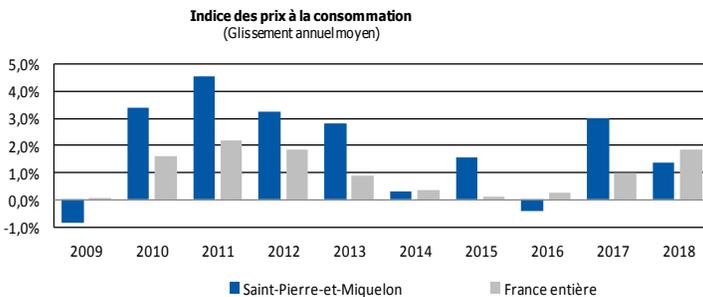
A Saint-Pierre-et-Miquelon, les prix à la consommation ont une évolution erratique : après une croissance soutenue en 2013 (+2,8 %), un ralentissement en 2014 (+0,3 %), un léger rebond en 2015 (+1,6 %), les prix ont évolué en territoire négatif en 2016 (-0,4 %). Les prix ralentissent en 2018 (+1,3 %) alors que leur croissance était soutenue l'an dernier (+3,0 %).



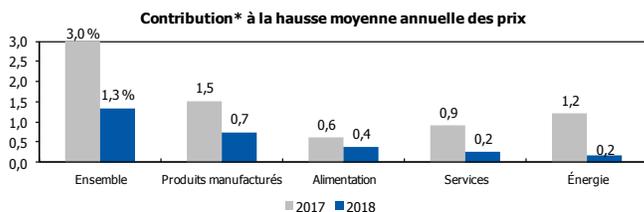
L'évolution annuelle moyenne des prix à la consommation de Saint-Pierre-et-Miquelon suit régulièrement l'évolution des prix à la consommation de la France entière avec une ampleur plus marquée.

Ainsi en 2009, quand l'inflation ralentit en France entière (-2,6 points à +0,1 %), le ralentissement est bien plus important à Saint-Pierre-et-Miquelon (-6,9 points à -0,9 %). Entre 2009 et 2011, le rebond l'inflation est plus marqué localement (+5,4 points à +4,6 %) qu'en France entière (+2,1 points à +2,2 %).

Similairement, le ralentissement des prix entre 2011 et 2014, est plus accentué à Saint-Pierre-et-Miquelon (-4,3 points à +0,3 %) qu'en France entière (-1,8 point à +0,4 %). En 2017, quand l'inflation repart à la hausse en France entière (+0,7 point à +1,0 %), l'inflation à Saint-Pierre-et-Miquelon rebondit plus fortement (+3,4 points à +3,0 %). En 2018, l'évolution des prix de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la métropole ont une orientation opposée : les prix métropolitains accélèrent (+0,8 point à +1,8 %) alors qu'ils ralentissent sur l'archipel (-1,7 point à +1,3 %), en partie du fait d'un rebond des prix de l'énergie en métropole (+9,7 %) qui n'a pas lieu sur l'archipel (+1,4 %) en partie du fait de la caisse de compensation.



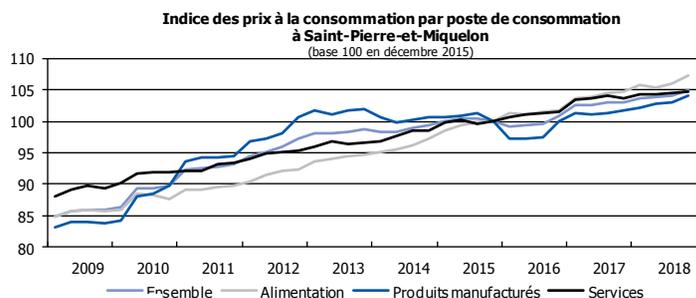
Au cours de l'année 2018, l'accroissement des prix à la consommation de Saint-Pierre-et-Miquelon est dû à une augmentation conjointe des prix des produits manufacturés (+1,6 % en moyenne, soit 0,7 point de croissance), des prix des produits alimentaires (+1,8 %, soit 0,4 point de croissance) et des services (+0,7 %, soit 0,2 point de croissance). La hausse des prix des produits manufacturés est attribuable en partie à la hausse des prix des produits énergétiques (+1,4 %, soit 0,2 point de croissance).



Sources: Préfecture, IEDOM

\*La contribution de chaque poste est calculée en multipliant l'évolution annuelle moyenne du poste par sa pondération

Hormis les prix de l'énergie, dont le poids dans le panier de consommation demeure relativement élevé (11,5 %), l'autre facteur traditionnel, qui explique le niveau général des prix de l'archipel, est l'évolution du dollar canadien par rapport à l'euro. En effet, l'évolution du taux de change peut générer un phénomène d'inflation importée ou de variation des prix en raison de la forte proportion, dans les importations, de biens en provenance du Canada. Après la forte baisse enregistrée de l'euro par rapport au dollar canadien en décembre 2016 (-6,1 %) et le rebond observé en 2017 (+6,0 %), l'appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar canadien ralentit en décembre 2018 (+3,8 %).



Depuis 2014, l'IPC (indice des prix à la consommation) progresse en moyenne de 1,1 % par an. Cet accroissement est attribuable à la hausse des prix des produits alimentaires (+2,0 %) et des prix des services (+1,3 %) et des produits manufacturés hors tabac (1,1 %). À l'inverse, les prix de l'énergie ont diminué par rapport à 2014 (-1,7 % en moyenne par an).

#### Indice des prix à la consommation en fin d'année

	Pondération 2018	Fin 2017	Fin 2018	Glissement 2017/2016
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>102,9</b>	<b>105,0</b>	<b>2,0 %</b>
<b>Indice général hors tabac</b>	<b>9 777</b>	<b>103,0</b>	<b>105,1</b>	<b>2,0 %</b>
Alimentation	2 099	104,7	107,3	2,5 %
Produits manufacturés	4 475	101,7	104,2	2,4 %
Produits manufacturés hors tabac	4 252	101,8	104,3	2,5 %
Services	3 427	103,6	104,8	1,1 %
Énergie	1 155	99,0	100,8	1,8 %

Sources : Préfecture,

Base 100 décembre 2015

## Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer

(Loi n°2017-256 du 28 février 2017)

70 ans après la loi de départementalisation de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane, la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre-mer et le territoire métropolitain. L'élaboration d'une loi de programmation consacrée à l'égalité réelle entre les outre-mer et la France hexagonale répond à la volonté d'affirmer que cet objectif constitue une priorité de la Nation et à la nécessité de définir précisément les modalités concrètes de sa traduction au niveau de l'intervention de l'État outre-mer.

La loi crée, pour chaque territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et ses provinces et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée de 10 à 20 ans. Dans cette optique, le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle.

Les dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elle introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse, les taux étant fixés par décret.

Enfin, d'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère. Depuis fin janvier 2018, un nouveau décret complète la loi pour favoriser l'accès des petites entreprises ultramarines aux marchés publics les plus importants (supérieurs à 500 000 euros) des collectivités locales.

Source : Légifrance

## 5. Le commerce extérieur

**Avertissement** : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, les services douaniers de Saint-Pierre-et-Miquelon ont opéré un changement dans le processus des déclarations douanières, par la mise en service du portail internet Sydonia. La collecte d'informations sur le commerce extérieur s'est améliorée, grâce notamment à une meilleure prise en compte des exportations. Le changement dans la nature des données, même d'ampleur limitée, implique néanmoins une modification dans le traitement statistique des données.

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon, comme la majorité des petites économies insulaires (moins d'1 million d'habitants), est caractérisée par la prépondérance des importations et la faiblesse des exportations. La balance commerciale est donc structurellement déficitaire. En outre, la production locale restant relativement faible, l'archipel est fortement dépendant de l'extérieur.

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

En 2018, les importations de l'archipel s'élèvent à 81,9 millions d'euros, en baisse de 6,5 % sur un an (après une hausse de 9,0 % l'an dernier). Les importations de biens de consommation, de biens d'investissement et de combustibles sont en baisse (respectivement -1,8 %, -12,7 % et -4,5 %).

Les biens de consommation demeurent au 1<sup>e</sup> rang des importations à 44,2 % du total des importations, en hausse sur un an (+2,1 points). La part des biens d'investissement s'inscrit en baisse sur un an (-2,5 points), pour s'établir à 35,8 %. La part des importations de combustible demeure stable sur un an et représente 19,9 % des importations totales.

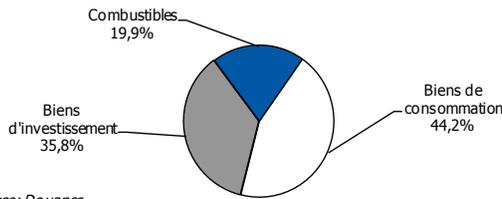
## Importations en valeur

(en milliers d'euros)

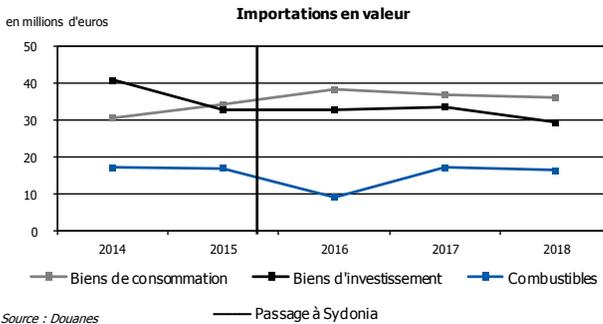
	2014	2015	2016	2017	2018	Structure en 2018	Variations 2018/2017
<b>Biens de consommation</b>	<b>30 705</b>	<b>34 221</b>	<b>38 349</b>	<b>36 930</b>	<b>36 253</b>	<b>44,2%</b>	<b>-1,8%</b>
Produits alimentaires	16 234	17 931	17 737	18 079	18 194	22,2%	0,6%
Produits non-alimentaires	11 088	10 564	9 934	10 485	9 474	11,6%	-9,6%
Biens durables	3 383	5 726	10 678	8 366	8 584	10,5%	2,6%
<b>Biens d'investissement</b>	<b>40 878</b>	<b>32 787</b>	<b>32 958</b>	<b>33 630</b>	<b>29 349</b>	<b>35,8%</b>	<b>-12,7%</b>
Biens d'équipement	25 569	18 691	17 107	19 418	17 220	21,0%	-11,3%
Biens intermédiaires	15 309	14 096	15 851	14 212	12 130	14,8%	-14,7%
<b>Combustibles</b>	<b>17 058</b>	<b>16 982</b>	<b>9 161</b>	<b>17 113</b>	<b>16 342</b>	<b>19,9%</b>	<b>-4,5%</b>
<b>Importations totales</b>	<b>88 641</b>	<b>83 990</b>	<b>80 468</b>	<b>87 672</b>	<b>81 944</b>	<b>100,0%</b>	<b>-6,5%</b>

Source : Douanes

### Répartition par type de produit en 2018



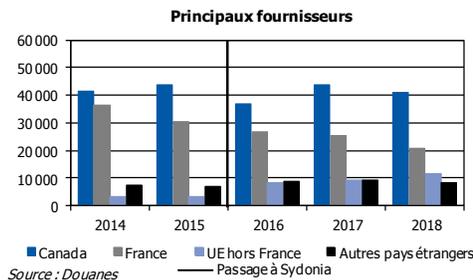
Source : Douanes



Source : Douanes

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

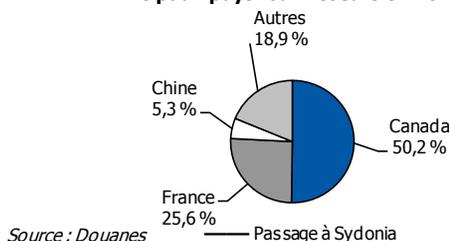
En raison de sa proximité géographique, le Canada est le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'archipel avec la moitié des importations totales (50,2 % en 2018), pour une valeur de 41,2 millions d'euros. L'Union européenne se place au 2<sup>ème</sup> rang, à 39,4 % (soit 32,3 millions d'euros), portée par les importations en provenance de France hors DOM (21,0 millions d'euros) qui représentent 25,6 % de la valeur totale des produits importés.



Source : Douanes

Pour la seconde année consécutive, les importations canadiennes voient leur part progresser au cours de l'année 2018 (+0,3 point après +4,3 points en 2017). La part des importations françaises continue de décroître en 2018 (-3,5 points). Par ailleurs, la part des importations en provenance de Chine demeure relativement stable en 2018<sup>1</sup> à 5,3 %. Les importations en provenance des autres pays augmentent (+2,9 points) à 18,9 %.

**Principaux pays fournisseurs en 2018**



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Pour la seconde année consécutive, les exportations totales de l'archipel marquent un fort dynamisme (+48,9 % en 2018 après +53,7 % en 2017), pour s'établir à 5,9 millions d'euros. Cet accroissement est principalement attribuable aux produits de la mer, dont les exportations ont enregistré une forte augmentation depuis deux ans (+165,7 % depuis 2016) pour s'établir à 4,2 millions d'euros (contre 2,7 millions en 2017 et 1,6 million en 2016). Ces dernières représentent près des trois quarts la valeur totale des exportations (71,9 %) et elles participent de 39,5 points à la croissance totale des exportations. Les exportations de biens d'équipement sont le deuxième poste d'exportation le plus important, elles croissent de 70,7 % en 2018, pour s'établir à 1,4 million, en raison d'exportations exceptionnelles de navires et d'engins mécaniques à haute valeur ajoutée. Ces exportations contribuent à la croissance des exportations totales de 9,4 points.

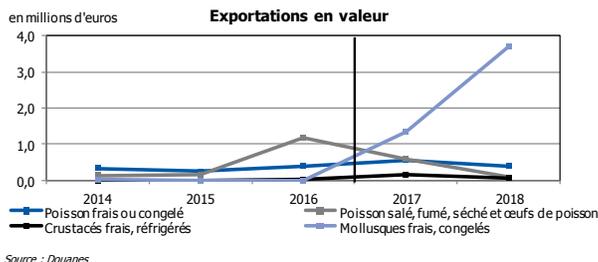
Exportations en valeur*	(en milliers d'euros)						
	2014	2015	2016	2017	2018	Structure en 2018	Variations 2018/2017
<b>Produits de la pêche</b>	<b>506</b>	<b>396</b>	<b>1 599</b>	<b>2 681</b>	<b>4 248</b>	<b>71,9%</b>	<b>58,4%</b>
<i>Dont poisson frais ou congelé</i>	336	242	393	557	396	6,7%	-28,9%
<i>Dont poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson</i>	141	154	1 177	599	84	1,4%	-86,0%
<i>Dont crustacés frais, réfrigérés</i>	0	0	29	168	62	1,0%	-63,1%
<i>Dont mollusques frais, congelés</i>	29	0	0	1357	3706	62,8%	173,1%
<b>Autres</b>	<b>nd</b>	<b>311</b>	<b>983</b>	<b>1 286</b>	<b>1 658</b>	<b>28,1%</b>	<b>28,9%</b>
<b>Exportations totales</b>	<b>1 528</b>	<b>707</b>	<b>2 582</b>	<b>3 967</b>	<b>5 906</b>	<b>1</b>	<b>48,9 %</b>

Source : Douanes

\* Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, les services douaniers de Saint-Pierre-et-Miquelon ont opéré un changement dans le processus des déclarations douanières, par la mise en service du portail internet Sydonia. Avant cette date, seules les exportations de produits halieutiques (chapitre 3) et les déchets ou débris de fer ou d'acier étamé (chapitre 72) étaient comptabilisées dans les exportations de l'archipel.

<sup>1</sup> Les importations en provenance de Chine et des autres pays peuvent être sous-estimées en raison d'un transit fréquent par le Canada. Elles sont alors comptabilisées dans les importations canadiennes.

Depuis la fermeture de l'usine Seafoods International (2011), qui transformait la totalité des prises allouées à la pêche industrielle, les exportations de produits halieutiques n'ont cessé de baisser (-78,8 % sur 4 ans), atteignant leur plus bas niveau historique en 2015 (396 000 €). Cependant, en 2015, l'entreprise Pêcheries Paturel, l'unité artisanale de conditionnement des produits de la mer de Saint-Pierre, a été rachetée par la Société nouvelle des pêches de Miquelon (SNPM). Cette reprise a permis de redynamiser le secteur. En 2017, la reprise de la SNPM par l'armement boulonnais Le Guarrec redynamise le secteur avec l'arrivée de deux nouveaux navires de pêche et l'ouverture, en partenariat avec les pêcheries *Ocean Pride* basées en Nouvelle-Écosse (Canada), d'un atelier de transformation du concombre des mers qui a permis d'accroître les exportations des produits de la mer.



## 5.2.2 Les principaux clients

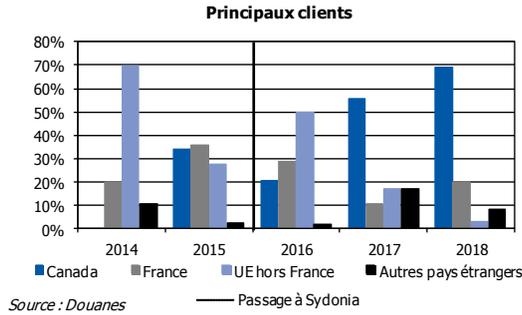
En 2018, la structure des exportations confirme son orientation vers deux pays principalement : Le Canada et la France.

Depuis deux ans, le Canada s'affirme comme le principal client de l'archipel (68,9 % des exportations totales en 2018 et 55,6 % en 2017). La proximité avec le Canada permettant les décharges des produits de la pêche directement sur place explique en partie ce résultat. Les exportations vers le Canada s'élèvent à 4,1 millions d'euros.

Alors que sa part avait diminué en 2017 (-18,0 points à 10,4 %), la France a renforcé son poids dans le total des exportations en 2018 (+9,4 points à 19,8 %). Les exportations vers la France représentent 1,2 million d'euros.

Les pays de l'Union européenne (UE) représentent 22,9 % du total des exportations dont le principal client est la France (86,6 % des exportations vers l'UE) suivie des Pays-Bas (4,9 %), du Royaume-Uni (4,4 %) et de l'Espagne (3,9 %). Les pays de l'UE hors France représentent désormais une faible part des exportations (-14,0 points à 3,1 %). Les pays de l'UE hors France sont destinataires de 0,1 million d'euros d'exportations de l'archipel.

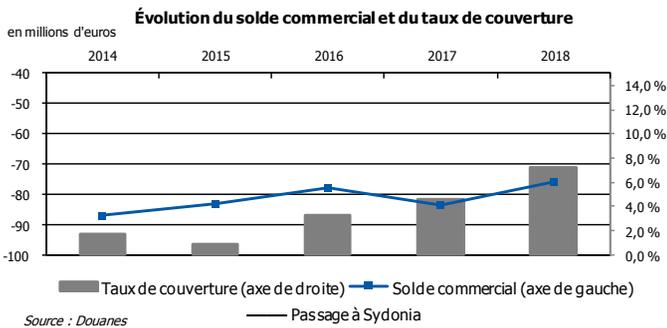
Les autres pays destinataires des exportations de l'archipel sont les USA et Hong-Kong (8,9 % du montant total des exportations, soit 0,5 million d'euros) et reçoivent uniquement des biens d'équipement.



### 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Du fait de la faiblesse de la production locale et de la forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, la balance commerciale de l'archipel est structurellement déficitaire. Après s'être dégradé l'an dernier (+7,5 %), le déficit de la balance commerciale s'améliore en 2018 (-9,2 %) passant de 83,7 millions d'euros à 76,0 millions d'euros. Cette amélioration est portée par un recul des importations et une hausse des exportations, stimulées par les produits de la mer.

Marquant ces évolutions du commerce extérieur, le taux de couverture<sup>1</sup> s'améliore depuis 3 années consécutives. En 2018, le taux de couverture progresse (+2,7 points) et s'établit à 7,2 %.



<sup>1</sup> Le taux de couverture est calculé en divisant le montant total en valeur des exportations par le montant total en valeur des importations

## FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LE CANADA

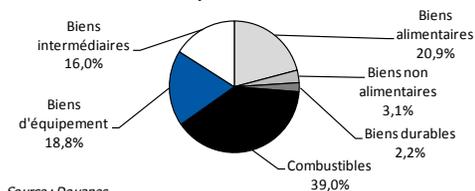
### Échanges de biens : la pêche, moteur des exportations vers le Canada

Du fait de sa structure insulaire et de sa localisation en Amérique du Nord, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon a pour premier partenaire commercial le Canada. Les importations en provenance du Canada représentent 50,2% du total des importations en valeur (soit 41,2 millions d'euros en 2018) et les exportations vers le Canada constituent 68,9% des exportations totales (soit 4,1 millions d'euros).

En 2018, le taux de couverture Canadien continue de s'améliorer (+4,8 points, à 9,9 %). Cette amélioration est due à une forte augmentation des exportations (+84,6 %) due à un net progrès des exportations de produits de la mer (+94,7 %) qui représentent la quasi-totalité des exportations (92,3 %). Les importations en provenance du Canada enregistrent une baisse en 2018 (-5,9 %) du fait d'une baisse conjointe des importations de biens de consommation (-4,4 %), des importations de biens d'investissement (-8,8 %) et des importations de combustibles (-4,7 %).

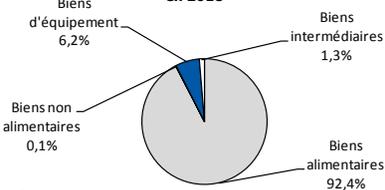
Le déficit commercial avec le Canada diminue en 2018 (-10,8 %) à 37,0 millions d'euros.

**Répartition des importations en valeur par type de produit en 2018**



Source : Douanes

**Répartition des exportations en valeur par type de produit en 2018**

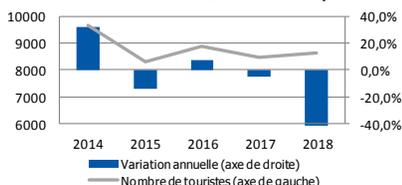


Source : Douanes

### Tourisme : Les Canadiens, principaux clients, avantagés par la localisation géographique de l'archipel

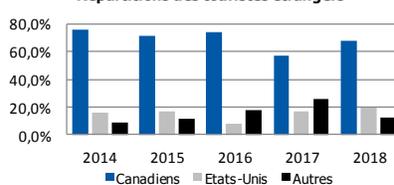
Les moyens d'accès à Saint-Pierre-et-Miquelon se font principalement avec un transit par le Canada, par voie maritime via le port de Fortune et par voie aérienne via Halifax, Saint Jean ou Montréal. Près des deux tiers des touristes étrangers de l'archipel (67,4 %) sont originaires du Canada (soit 8 623 touristes en 2018). Parmi ces touristes, 904 sont des croisiéristes (soit 10,4 %). En 2018, le nombre de touristes canadiens enregistre une hausse (+2,1 %).

**Touristes Canadiens à Saint-Pierre-et-Miquelon**



Source : Police aux frontières

**Répartitions des touristes étrangers**



Source : Police aux frontières

Le tourisme en provenance du Canada devrait être stimulé dans les années à venir grâce au soutien des politiques publiques. La mise en service en mai 2018 des 2 nouveaux navires-ferries, le *Nordet* et le *Suroît* devraient accentuer les flux avec Terre-Neuve via Fortune. La volonté de l'État de faire de Saint-Pierre la 10<sup>ème</sup> escale du Saint-Laurent devrait aussi être une source de stimulation du tourisme de croisière en provenance du Québec.

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

---

## 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

---

### 1.1 LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Approuvé en décembre 2009, le Schéma de développement stratégique (SDS) élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Le SDS s'articule autour de 5 objectifs :

- accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

En juin 2014, un processus d'actualisation du projet a été mis en place pendant 18 mois. L'objectif était de relancer la dynamique public-privé, de renforcer le caractère participatif en définissant des projets opérationnels et enfin de définir un plan d'action et un « secteur de concentration » pour le programme du 11<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement (FED) : le tourisme. Par ailleurs, 5 axes stratégiques ont été définis : l'attractivité du territoire, le tourisme durable et la desserte maritime (soutenu par le 11<sup>e</sup> FED), la culture et le développement, les énergies durables, ainsi que les stratégies d'innovation et les expérimentations territoriales (soutenu par le 10<sup>e</sup> FED).

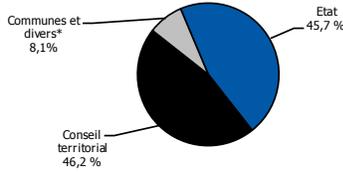
L'ensemble des acteurs est mobilisé pour financer les investissements prévus : le Contrat de développement 2015-2018 prévoit 24,0 millions d'euros versés par l'État et les collectivités locales, tandis que 26,2 millions d'euros sont inscrits dans le document unique de programmation au titre du 11<sup>e</sup> FED sur la période 2014-2020.

### 1.2 LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉTAT-COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le 5 février 2015, le Préfet et le Président du Conseil territorial ont signé le Contrat de développement État-Collectivité territoriale (CDECT) pour la période 2015-2018. Ce document détermine les projets que financeront l'État et la Collectivité territoriale (11 millions d'euros chacun), et pour certain les mairies (628 000 € pour Saint-Pierre et 230 000 € pour Miquelon), pour les 3 années couvertes par le plan d'investissements.

Le Conseil territorial a principalement orienté son action en faveur de la diversification de l'économie marchande et de la mise en œuvre d'un aménagement équilibré et durable du territoire avec respectivement 52 % et 29 % du montant total des crédits affectés. L'État, quant à lui, devait concentrer son action sur les volets de l'insertion de l'archipel dans son environnement économique régional et international (33 % de son budget) et de la diversification de l'économie marchande (34 % de son budget).

### Répartition des contributions au Contrat de développement 2015-2018



\* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

Les objectifs du Contrat de développement se déclinent autour de 4 volets :

- l'insertion de l'archipel dans son environnement économique grâce au renforcement des digues du port de Saint-Pierre et à l'intensification de la coopération régionale ;
- la consolidation, la modernisation et la diversification marchande de l'archipel et notamment le soutien à l'industrie de transformation des produits de la mer, l'appui au développement de l'aquaculture et la construction d'un abattoir à Miquelon ;
- la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la cohésion sociale par l'intensification et l'adaptation de la formation professionnelle continue ;
- la conduite d'un aménagement équilibré et durable du territoire au travers d'une gestion durable de l'eau (rénovation du barrage de la Vigie) et des déchets.

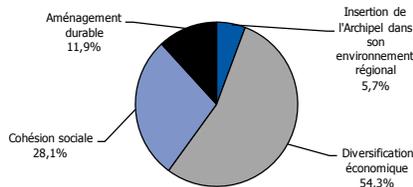
#### Plan de financement du CDECT 2015-2018

Volets	Montants affectés	Versements en 2015	Versements en 2016	Versements en 2017	Versements en 2018	Total des versements effectués (en euros)
<b>Insertion de l'Archipel dans l'environnement économique régional et international</b>	<b>3 988 000</b>	<b>207 750</b>	<b>205 982</b>	<b>149 862</b>	<b>124 000</b>	<b>687 594</b>
<i>dont Etat</i>	<i>3 640 000</i>	<i>207 750</i>	<i>192 982</i>	<i>136 862</i>	<i>80 000</i>	<i>617 594</i>
<i>dont Conseil territorial</i>	<i>70 000</i>	<i>0</i>	<i>13 000</i>	<i>13 000</i>	<i>44 000</i>	<i>70 000</i>
<b>Diversification de l'économie marchande</b>	<b>10 863 000</b>	<b>712 000</b>	<b>2 517 418</b>	<b>1 894 736</b>	<b>1 384 898</b>	<b>6 509 052</b>
<i>dont Etat</i>	<i>3 710 000</i>	<i>25 000</i>	<i>1 123 964</i>	<i>1 150 000</i>	<i>918 000</i>	<i>3 216 964</i>
<i>dont Conseil territorial</i>	<i>5 795 000</i>	<i>687 000</i>	<i>1 393 454</i>	<i>744 736</i>	<i>466 898</i>	<i>3 292 088</i>
<b>Valorisation des ressources humaines et renforcement de la cohésion sociale</b>	<b>4 140 000</b>	<b>666 265</b>	<b>1 315 151</b>	<b>801 386</b>	<b>578 702</b>	<b>3 361 504</b>
<i>dont Etat</i>	<i>2 105 000</i>	<i>216 000</i>	<i>780 000</i>	<i>420 000</i>	<i>420 000</i>	<i>1 836 000</i>
<i>dont Conseil territorial</i>	<i>2 035 000</i>	<i>450 265</i>	<i>535 151</i>	<i>381 386</i>	<i>158 702</i>	<i>1 525 504</i>
<b>Mise en œuvre d'un aménagement équilibré et durable du territoire</b>	<b>5 065 000</b>	<b>392 000</b>	<b>949 344</b>	<b>80 000</b>	<b>-</b>	<b>1 421 344</b>
<i>dont Etat</i>	<i>1 545 000</i>	<i>152 000</i>	<i>869 344</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 021 344</i>
<i>dont Conseil territorial</i>	<i>3 220 000</i>	<i>240 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>

Sources : Conseil territorial, Préfecture

Pour l'année 2018, l'État et le Conseil territorial ont contribué respectivement de 1,4 million d'euros et 0,7 million d'euros au CDECT portant les versements totaux à 6,7 millions d'euros pour l'État et 5,3 millions d'euros pour la Collectivité territoriale. La quasi-totalité des montants versés a concerné les volets de la « diversification de l'économie marchande » (54,3 %) et de la « valorisation des ressources humaines et du renforcement de la cohésion sociale » (28,1 %). Le taux de réalisation global s'élève à 49,8 % ; celui de l'État s'élève à 60,8 % et celui de la Collectivité territoriale à 47,6 %.

#### Volets du CDECT 2015-2018



Sources : Préfecture, Collectivité territoriale

## 1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Dans le prolongement du 10<sup>e</sup> FED, pour lequel le montant du financement européen s'élevait à 20,7 millions d'euros sur la période 2010-2013, la Commission européenne a octroyé une dotation de 26,4 millions d'euros à Saint-Pierre-et-Miquelon au titre du 11<sup>e</sup> FED, sur la période 2014-2020. Alors que le 10<sup>e</sup> FED portait sur la modernisation des activités existantes et le soutien général au développement économique, les financements du 11<sup>e</sup> FED doivent servir au développement du tourisme sur l'archipel : construction des quais pour les ferries, valorisation du patrimoine, renforcement des capacités hôtelières et développement d'une politique de marketing territorial.

Après l'octroi en juin 2017 de la seconde tranche du 11<sup>e</sup> FED pour un montant de 7,0 millions d'euros, la Commission Européenne a octroyé la troisième tranche de 6,5 millions d'euros le 4 octobre 2018. Ces deux versements, en plus du premier de 7,0 millions d'euros en 2016, permettent de porter à près de 75 % le montant total reçu. Le reste de la dotation de 6,5 millions d'euros devrait être octroyé en 2019.

## 2. Le système fiscal

---

### 2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la direction des Services fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

### 2.2 LES RÉFORMES FISCALES

En 2018, lors de deux séances officielles, le Conseil territorial a adopté de nouvelles dispositions fiscales, intégrées dans le code local des impôts (CLI), présentées ci-après.

#### **Dispositions générales**

- Introduction d'une pénalité fiscale (création d'un article 257 ter) pour permettre l'application du dispositif du code monétaire et financier qui prévoit une sanction lorsque les paiements, effectués en espèces par un particulier auprès d'une entreprise, dépassent un certain montant (délibération n° 177/2018 du 3 juillet 2018).
- Harmonisation de la législation fiscale avec celle appliquée par l'URSSAF sur la distribution de chèques KDO ou bons d'achat par les entreprises à leurs salariés (délibération n° 179/2018 du 3 juillet 2018).
- Sont exonérées de la contribution de sécurité immobilière, les mutations à l'amiable entre l'État et la collectivité territoriale ou les communes (délibération n° 182/2018 du 3 juillet 2018).

- Création d'une obligation, pour les entreprises dont leur établissement est établi sur l'archipel ou non, qui mettent en relation par voie électronique des personnes en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'une prestation ou le partage d'un bien ou d'une prestation, de fournir une situation annuelle nominative des revenus perçus par les particuliers lors de ces transactions (délibération n° 183/2018 du 3 juillet 2018).

### Dispositions portant sur la fiscalité des particuliers

- Réduction du taux de retenue à la source sur les salaires, pensions et rentes viagères perçues par des non-résidents de l'archipel est ramenée de 10 à 0 % si le montant net versé annuel, versé par un résident de Saint-Pierre et Miquelon, est inférieur à 13 950 € (délibération n° 176/2018 du 3 juillet 2018).
- Exonération à l'impôt sur le revenu des indemnités et des prestations servies dans le cadre du service civique ou d'un volontariat (délibération n° 178/2018 du 3 juillet 2018).
- Prorogation jusqu'en 2020 du dispositif de réduction d'impôt sur le revenu pour certains travaux, spécifiques aux personnes âgées ou handicapées, réalisés dans les locaux d'habitation qui sont des résidences principales (délibération n°180/2018 du 3 juillet 2018).
- Prorogation jusqu'en 2022 du dispositif de réduction d'impôt sur le revenu pour certaines dépenses de grosses réparations et d'améliorations réalisées dans les locaux d'habitation qui sont des résidences principales (délibération n°184/2018 du 3 juillet 2018).
- Introduction, dans le barème de détermination des avantages en nature soumis à l'impôt sur le revenu, d'une évaluation forfaitaire pour déterminer l'avantage en nature que représente une voiture louée (délibération n°181/2018 du 3 juillet 2018).
- Aménagement des pénalités lors d'une régularisation des erreurs, inexactitudes omissions et insuffisances de toute nature qui interviendrait suite à une vérification de la comptabilité d'une entreprise (délibération n° 185/2018 du 3 juillet 2018).

### Dispositions portant sur la fiscalité professionnelle

- Modification des articles 103 ter et 112 bis du CLI pour introduire une nouvelle activité, la gestion des centres de stockage de données numériques, éligible au régime des réductions d'impôt sur le revenu et du bénéfice imposable pour les entreprises (délibération n° 320/2018 du 18 décembre 2018).

## 3. Les finances publiques locales

*L'ensemble des données a été revu historiquement pour la rédaction du Rapport annuel 2018.*

#### État des lieux des finances publiques locales

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Collectivité territoriale</b>						
Épargne brute (en millions d'euros)	4,38	3,19	6,13	9,62	4,75 *	-50,6 %
Poids des investissements (en millions d'euros)	8,88	11,55	27,17	36,75	24,36 *	-33,7 %
Capacité de désendettement (années)	2,1	2,5	4,4	4,2	9,3 *	121,8 %
<b>Commune de Saint-Pierre</b>						
Épargne brute (en millions d'euros)	1,58	0,69	0,86	0,27	0,82 *	208,7 %
Poids des investissements (en millions d'euros)	2,21	2,60	2,76	2,75	2,35 *	-14,7 %
Capacité de désendettement (années)	0,6	1,2	0,8	2,0	1,4 *	-33,7 %
<b>Commune de Miquelon</b>						
Épargne brute (en millions d'euros)	0,28	0,33	1,04	0,40	3,05 *	665,7 %
Poids des investissements (en millions d'euros)	0,33	0,91	3,17	1,75	1,58 *	-9,5 %
Capacité de désendettement (années)	0,9	1,0	1,3	0,9	0,5 *	-43,5 %

Sources: Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette

Capacité de désendettement = encoirs dette / épargne brute

\* Données provisoires au moment de l'élaboration du rapport.



Construction de la saline de la maison Morel sur l'île aux Marins – Septembre 2018  
*(Photo François Honoré)*



Inauguration de la maison Morel à l'île aux Marins en présence de Françoise Nyssen, ministre de la Culture et d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer – Septembre 2018  
*(Photo Studio Briand)*



Deux forgerons en plein travail à la forge Lebailly – Septembre 2018  
*(Photo Studio Briand)*



Construction de l'agence IEDOM de Saint-pierre – Septembre 2016  
*(Photo Studio Briand)*

## • La Collectivité territoriale

Après la forte hausse de 2016 (+67,4 %) et la hausse modérée de 2017 (+5,9 %), les recettes réelles totales de la Collectivité territoriale décroissent en 2018 (-6,4 %). Malgré une hausse des subventions et dotations (+3,2 %), les recettes de fonctionnement sont en baisse (-8,3 %). Les recettes fiscales de la Collectivité territoriale diminuent (-0,8 %) du fait d'une baisse de l'impôt indirect (-4,0 %) alors que l'impôt direct est en hausse (+0,5 %). L'excédent de fonctionnement reporté est multiplié par 10 à 4,2 millions d'euros.

Après trois années de hausse, les dépenses réelles totales diminuent en 2018 (-6,0 %) du fait d'une baisse des dépenses d'investissement (-14,5 %) générée par une baisse des dépenses d'équipement brut (-33,1 %). Le remboursement de la dette est multiplié par 5, porté par les remboursements anticipés de prêts, et s'établit à 8,6 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement augmentent (+4,0 %) du fait d'une hausse des frais de personnel (+7,4 %) et des intérêts de la dette (+29,1 %).

Après sa nette progression (+57,0 %), l'épargne brute de la Collectivité territoriale diminue de moitié (-50,6 %) pour atteindre 4,8 millions d'euros. La capacité de désendettement s'allonge, passant de 4,3 années en 2017 à 9,3 années en 2018. Théoriquement, si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement de la dette et que celle-ci restait constante dans le temps, elle serait intégralement remboursée en 9 ans et 4 mois.

## • La commune de Saint-Pierre

Après trois ans de décroissance, les recettes réelles rebondissent en 2018 (+12,5 %) portées par une augmentation des recettes d'investissement (+109,0 %) quand les recettes de fonctionnement décroissent (-0,7 %). Après leur accélération de l'an dernier (+3,0 % après +1,7 % en 2016), les dépenses réelles diminuent en 2018 (-7,4 %) du fait d'une contraction conjointe des dépenses de fonctionnement (-5,7 %) et des dépenses d'investissement (-14,1 %). Malgré l'augmentation de la dette de la commune (+104,6 % à 1,1 million d'euros), la capacité de désendettement diminue à 1,4 année du fait d'une hausse de l'épargne brute (+208,7 % à 0,8 million d'euros).

## • La commune de Miquelon

En 2018, les recettes réelles de la commune de Miquelon repartent à la hausse (+36,0 % après +0,4 % en 2017). Dans le même temps, depuis deux ans, les dépenses réelles se contractent (-24,4 % contre -8,5 % en 2017). Cette évolution est attribuable à la diminution des dépenses d'investissement (-1,1 million). La capacité de désendettement de la commune s'établit à 0,5 année en 2018 contre 0,9 année en 2017. Le poids des investissements continue de décroître de 3,17 millions en 2016 à 1,58 million en 2018.

### Dépenses totales\* des collectivités locales

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Région / Collectivité territoriale</b>						
Fonctionnement	31 802,9	34 306,3	36 549,8	37 586,7	42 118,6	** 12,1 %
Investissement	11 618,1	13 397,6	29 536,1	39 976,7	38 045,0	** -4,8 %
<b>Commune de Saint-Pierre</b>						
Fonctionnement	10 634,2	11 441,2	11 660,9	12 282,5	12 210,7	** -0,6 %
Investissement	2 518,0	2 816,2	3 173,9	3 331,2	3 565,2	** 7,0 %
<b>Commune de Miquelon</b>						
Fonctionnement	2 062,0	1 676,6	1 665,0	1 740,0	4 553,6	** 161,7 %
Investissement	502,8	993,4	3 224,7	2 781,7	1 683,0	** -39,5 %

Sources : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade

\* Dépenses totales = Opérations réelles + Opérations d'ordre.

\*\* Données provisoires au moment de l'élaboration du rapport.

## Le fonds exceptionnel d'investissement outre-mer

Créé pour accélérer le rattrapage des outre-mer en matière d'équipements publics structurants par la LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) en 2009, le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) est une participation financière de l'État, destinée aux acteurs publics locaux, pour la réalisation d'investissements dans les départements et les collectivités d'outre-mer « portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local ». La singularité du FEI réside dans son accessibilité à l'ensemble des collectivités territoriales ultramarines, quel que soit son statut juridique, à la différence de nombreux autres dispositifs.

Le montant du fonds est fixé chaque année par la loi de Finances. L'aide est cumulable avec d'autres aides perçues de la part de l'État ou d'autres collectivités publiques, ou au titre des fonds structurels européens ou du Fonds européen de développement.

Le champ d'intervention du FEI fait l'objet d'un double encadrement :

- au niveau national, par une circulaire annuelle définissant une liste de thématiques éligibles pour l'ensemble des territoires ultramarins,

- au niveau local, par la détermination, au sein de cette liste, de deux domaines prioritaires par le représentant de l'État en concertation avec les élus locaux.

Enfin, la sélection des projets recensés localement est effectuée par la ministre des Outre-mer au profit de projets correspondant à l'une des thématiques prioritaires assignées à ce dispositif.

Selon un rapport d'information du Sénat de 2016, les thématiques retenues dans les circulaires nationales depuis 2009 couvrent un champ large et relativement stable pour répondre aux besoins d'investissements des outre-mer : eau potable, assainissement, traitement et gestion des déchets, désenclavement

du territoire, infrastructures numériques, développement durable et énergies renouvelables, prévention des risques majeurs, équipement de proximité en matière sanitaire et sociale, infrastructures d'accueil des entreprises et constructions scolaires.

La dotation du FEI a toutefois connu d'importantes fluctuations depuis sa mise en place. D'abord adossé au plan de relance de l'économie après la crise financière de 2009, le FEI a bénéficié en 2009 d'une dotation singulière de 165 millions d'euros en autorisations d'engagement, majoritairement constituée de crédits exceptionnels. Sa dotation a connu une baisse significative par la suite, passant à 40 millions d'euros en 2010, 10 millions en 2011 puis 20 millions en 2012. De 2013 à 2018, le FEI a servi de support budgétaire au plan de rattrapage des outre-mer, ce qui s'est traduit par une stabilisation de sa dotation (en autorisations d'engagement) à un montant compris entre 40 et 50 millions d'euros jusqu'en 2018.

À partir de 2019, les modalités d'intervention du FEI évoluent, pour l'inscrire en cohérence avec le Livre bleu des outre-mer afin d'accompagner « la convergence des territoires et la transformation des territoires » (voir encadré sur le livre bleu page 31). Le gain budgétaire dégagé par l'abaissement de l'abattement d'impôt sur le revenu, dont bénéficient les contribuables domiciliés dans les départements d'outre-mer, sera mobilisé pour porter la dotation du FEI à 110 millions d'euros, chaque année à compter de 2019. Les nouvelles modalités se traduisent par l'absence d'enveloppe prévisionnelle par territoire et par l'absence de priorité thématique. Les fonds seront ciblés en priorité vers les projets qui ont émergé des Assises de l'outre-mer, portés par le bloc communal, dont la réalisation peut-être engagée rapidement, et avec l'objectif de favoriser ceux étant les plus susceptibles d'avoir un impact fort sur l'emploi et le développement économique.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose principalement sur les administrations publiques, le commerce et les industries extractives et énergies qui concentrent 62,3% de la valeur ajoutée en 2015. Le poids des services s'est accru entre 2008 et 2015 passant de 29,7 % de la Valeur ajoutée à 31,4 %. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire contraignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 5 % de la population active. Le secteur primaire est devenu marginal dans la création de richesses et représente moins de 1 % de la valeur ajoutée totale.

L'économie locale se caractérise par un nombre important de TPE<sup>1</sup>, représentant plus de 90%<sup>2</sup> des entreprises recensées.

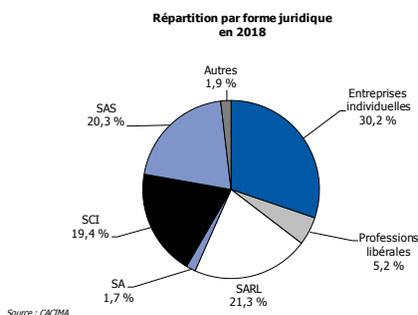
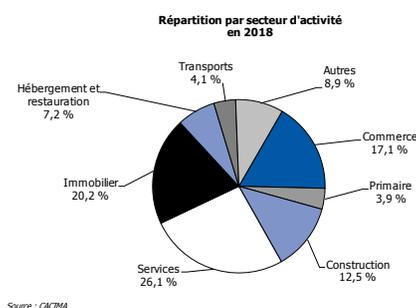
La tendance du tissu entrepreneurial semble être la concentration de l'activité des secteurs clefs de l'économie par quelques grandes entreprises qui s'organisent de plus en plus en groupes informels (de type holding).

### LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 639 entreprises au 31 décembre 2018 (625 en 2017 et 610 en 2016). En 2018, 55 entreprises ont cessé leurs activités et 69 nouvelles entreprises ont été créées. Les entreprises individuelles représentent 30,2 % des entreprises recensées, suivies par les SARL avec 21,3 % et les SAS avec 20,3 %. Les sociétés civiles immobilières arrivent en 4<sup>e</sup> position avec 19,4 % du total.

Les services restent le 1<sup>er</sup> secteur d'activité en nombre d'entreprises avec 26,1 % du total (+0,1 point par rapport à 2017), suivi par l'immobilier (20,2 %, +0,2 point par rapport à 2017) et le commerce (17,1 %, +0,6 point par rapport à 2017). Les autres secteurs voient leur poids dans la démographie des entreprises se réduire : la construction (-0,3 point à 12,8 %), l'hébergement et la restauration (-0,5 point à 7,2 %), les transports (-0,3 point à 4,3 %) et le secteur primaire (-0,1 point à 4,0 %).

Un tiers des entreprises, soit 214, sont des entreprises artisanales, en hausse de 11,5 % sur un an<sup>3</sup>.



<sup>1</sup> Entreprises de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

<sup>2</sup> Estimation faite à partir des données de la CACIMA et des données du service des entreprises de l'IEDOM.

<sup>3</sup> Les données 2017 des entreprises artisanales ont été corrigées.

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture

### LE SECTEUR PRIMAIRE POURSUIT SES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT

Malgré sa petitesse sur l'archipel et les fortes contraintes de production, le secteur primaire affiche un certain dynamisme en 2018 et des perspectives encourageantes pour les années à venir.

Le secteur agricole enregistre une production en hausse sur certains volets de l'élevage et du maraichage. La mise en service durant l'année 2018 du nouvel abattoir de Miquelon devrait augmenter la production de viande pour alimenter le marché local. Les prises de pêche s'inscrivent en hausse en 2018, à la fois pour la pêche artisanale et pour la pêche industrielle. Le secteur peut encore s'étendre à la vue des quotas inexploités.

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2018 (Source : CACIMA)
1 %	1 %	4 %

## 1. L'agriculture et l'élevage

Les conditions agroclimatiques rigoureuses et instables d'une année sur l'autre sont contraignantes pour l'agriculture. La saison des cultures de plein champ est limitée à quelques mois par an.

Les études agropédologiques ont montré la pauvreté des sols, les rendant délicats à travailler. Par ailleurs, la production agricole de l'archipel est contrainte par des difficultés en amont et en aval : des coûts de transport des intrants agricoles élevés, l'absence de débouché sur le marché canadien dû à la non-reconnaissance du statut zoosanitaire, et une liaison interîles dépendante des conditions météorologiques.

Les données historiques font état d'une production agricole relativement importante qui permettait la quasi-autarcie alimentaire de l'archipel. Suite à l'avènement de la grande pêche et au développement des échanges maritimes et aériens, ces exploitations ont disparu. Des tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue. À ce jour, les productions locales sont encore trop faibles pour permettre l'autosuffisance de l'archipel, qui doit importer une part très importante de produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Le secteur de l'élevage recense 4 exploitations, dont 3 entreprises agricoles en activité principale (élevage et transformation) et 1 exploitation en activité secondaire. La production maraîchère est concentrée sur une seule exploitation. En plus de ces activités, le

supermarché *Dagort* importe annuellement 12 broutards<sup>1</sup> engraisés durant la saison estivale, abattus et commercialisés à Saint-Pierre à l'automne.

## 1.1 LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE

L'intégralité de la production maraîchère de l'archipel est réalisée par 1 exploitation, *Floradecor*. Celle-ci pratique 3 modes de production : les cultures en plein champ (2 000 m<sup>2</sup>), dont les surfaces se sont fortement réduites ces dernières années, et des productions sous serres chaudes (76 m<sup>2</sup>) et froides (664 m<sup>2</sup>).

Les principales productions de l'archipel sont la tomate, la laitue, les fleurs, les plants de légumes et la terre noire pour les particuliers, mais les quantités produites demeurent modestes. Après son rachat en 2017 qui a généré une baisse de la production, l'année 2018 est marquée par un rebond de la production de laitues (+27,0 % après -84,8 % en 2017) et de pommes de terre (+67,3 % après -30,4 % en 2017). À l'inverse, alors qu'elle était en hausse en 2017 (+5,6 %), la production de tomates s'inscrit en baisse (-24,1 %). Les degrés d'autosuffisance du maraichage demeurent faibles sur l'archipel : 3,8 % pour les tomates, 3,4 % pour les laitues et 0,4 % pour les pommes de terre.

Production maraîchère de l'archipel						Variation
	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
<b>Agriculture</b>						
Laitues (kg)	5 681,90	6 338,00	7 862,00	1 192,00	1 513,80	27,0%
Pommes de terre (kg)	0,00	141,00	450,00	313,00	523,59	67,3%
Tomates (kg)	1 795,00	1 851,00	2 100,00	2 218,00	1 682,88	-24,1%

Source : DTAM

## 1.2 L'ÉLEVAGE

Les activités d'élevage dans l'archipel recouvrent principalement la production ovine et de volailles, l'élevage bovin demeurant très marginal.

L'élevage de poulets de chair s'est effondré en 2014, avec la cessation d'activité de la plus importante entreprise avicole de l'archipel. Celle-ci produisait 40 000 têtes et couvrait 47 % du marché local en 2013. En 2018, 1 987 poulets de chair (-8,9 % par rapport à 2017) ont été produits par deux fermes, couvrant 3,0 % des besoins de l'archipel.

La quantité d'œufs produite localement a également été affectée par cette cessation d'activité. Cependant, ces deux dernières années, la filière a bénéficié du soutien des pouvoirs publics, permettant ainsi de développer la production, qui couvre 59,3 % des besoins de l'archipel en 2018. Une exploitation recouvrant deux activités principales produit la majorité des œufs de l'archipel. Cette production est en forte hausse depuis deux ans (+42,2 % après +59,2 % en 2017) à 58,2 mille œufs.

La production ovine est en hausse en 2018 (+5,0 %) à 210 têtes et couvre 67,2 % des besoins de l'archipel. Afin de soutenir la filière agricole, la commune de Miquelon a construit au printemps 2017 un abattoir municipal qui a reçu son agrément en juillet 2018. Cet abattoir agréé au niveau sanitaire par l'Union européenne pour les volailles et les ruminants a été financé en grande partie par des subventions étatiques dans le cadre du contrat de développement pour un coût total de 2,2 millions d'euros. En 2018, les volumes abattus s'élevaient à 2 446 volailles de chair, 570 volailles de réforme, 240 ovins-caprins (dont 10 de réforme), 12 bovins et 8 équins de réforme.

<sup>1</sup> Broutards : Veau à l'âge du sevrage, de 6 à 8 mois, qui a brouté de l'herbe en complément du lait maternel.

Production animale de l'archipel						Variation
	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
<b>Elevage</b>						
Agneaux (unité)	190,00	249,00	196,00	200,00	210,00	5,0%
Bovins (unité)	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	0,0%
Poulets de chair (unité)	790,00	873,00	1 856,00	2 180,00	1 987,00	-8,9%
Œufs (douzaines)	nd	21 961,00	25 692,00	40 908,00	58 185,00	42,2%

Source : DTAM

### 1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

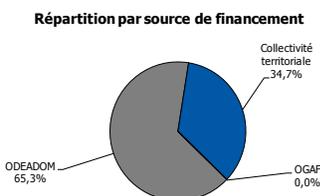
La stratégie de développement de l'agriculture se décline en 2 volets : le Schéma de développement stratégique (SDS) et le Contrat de développement État-Collectivité territoriale (CDECT). Avec la fin en 2017 de l'Opération groupée d'aménagement foncier « Terre et Mer » (OGAF), l'archipel dispose, en 2018, de 2 dispositifs de financement répartis entre des fonds État et des fonds Collectivité territoriale :

- un fonds État géré par l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (ODEADOM), comprenant des aides traditionnelles et des subventions provenant du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) ;
- des crédits alloués chaque année par la Collectivité territoriale, dont l'Indemnité spéciale agricole (ISA), basée sur la production annuelle et allouée chaque année à toute entreprise agricole qui en fait la demande. L'ISA a pris fin le 31 décembre 2018 avec l'arrivée à échéance du code local des investissements.

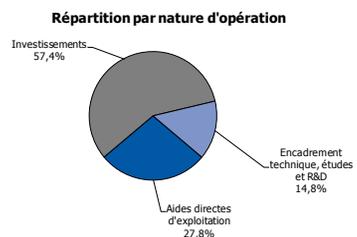
À la fin de l'année 2018 le Plan de développement de l'agriculture durable (PDAD) a été adopté à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le PDAD tient compte du Schéma de développement stratégique 2010-2030, du Contrat de développement État-Collectivité territoriale (CDECT), du dernier programme sectoriel agricole 2014-2017 (PSA) et du Schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU). Ce plan vise à :

- renforcer la part de l'agriculture dans l'économie de l'archipel ;
- améliorer la couverture des besoins en produits agricoles par des produits locaux ;
- renforcer le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la conservation de la biodiversité et l'entretien des paysages.

Le total des aides attribuées au secteur primaire en 2018 s'élève à 0,5 million d'euros, en baisse de moitié par rapport à 2017, notamment en raison de la fin de l'OGAF. La plus grande partie des subventions viennent de l'ODEADOM (65,3 % pour un montant de 300 mille euros). Avec 190 mille euros de subventions, la production animale est le principal bénéficiaire des aides, suivis de l'horticulture et de la production maraîchère (147 mille euros).



Source : DTAM



Source : DTAM

En 2018, 57,4 % des aides ont été dirigées vers l'investissement (achat de matériel, amélioration des structures). Les aides directes (aides à la production, à l'importation d'intrants, à la production fourragère et à l'installation) et l'encadrement technique (dont les études et la R&D) constituent respectivement 27,8 % et 14,8 % des financements totaux.

Par ailleurs, la Cellule agricole espaces ruraux et naturels (CAERN) de la Collectivité territoriale apporte une aide technique au secteur agricole sur Miquelon-Langlade par la mise à disposition aux agriculteurs de main d'œuvre (5 techniciens) et de matériels performants (Tracteurs, semoirs, herses, charrues, etc.).

Dans le cadre de la création d'un code des exonérations, une mesure a été votée lors de la séance officielle du 18 octobre 2016 permettant aux activités agricoles d'exonérer de droits de douane une partie des intrants et matériels utilisés dans leur production. Une liste des intrants et matériels a été votée (délibération 255-2016 du 18 octobre 2016).

## 2. La pêche et l'aquaculture

---

La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité modeste de la pêche industrielle et artisanale<sup>1</sup>. En 2017, un changement important a marqué la *Société des Nouvelles Pêches de Miquelon* (SNPM) : celle-ci a été rachetée par l'armement *Le Garrec*, qui par cet investissement affiche la volonté d'aller puiser dans les quotas inexploités de l'archipel. À cette occasion la *SNPM* a été rebaptisée *Pêcheurs du Nord*. En outre, le groupe *Le Garrec* a investi dans deux nouveaux chalutiers le *Cap Marie* (arrivé en 2017) et le *Cap Jean* (arrivé en 2018) en remplacement du *Béothuk*. En 2018, le secteur a été marqué par le naufrage de deux navires de pêche artisanale *Le Tommy Evans* en août au large de Saint-Pierre et le *Marcel Angie* dans le port de Grand Bank (Terre-Neuve) en décembre.

### 2.1 LA RÉGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

#### 2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année, les totaux admissibles de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies.

Pour la campagne de pêche 2017-2018, les quotas de morue et de pétoncle d'Islande attribués à l'archipel sont en baisse par rapport à la saison précédente (respectivement -8,0 % et -40,0 % de tonnes autorisées). Cette baisse des quotas est en lien avec les évolutions préoccupantes des stocks faites par les scientifiques<sup>2</sup>. Excepté le sébaste en hausse (+39,2 %), les quotas des autres espèces demeurent stables.

---

<sup>1</sup> La Cour des comptes a rendu public, le 10 février 2016, son rapport annuel qui consacre une partie à la filière de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, concluant que la restructuration de la filière doit être poursuivie en s'appuyant notamment sur l'adaptation et la diversification des activités de pêche artisanale et le développement de l'aquaculture.

<sup>2</sup> Cf. l'évaluation du stock de morue de la sous-division 3PS de l'OPANO – Secrétariat canadien de consultation scientifique – décembre 2017

**Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS***(en tonnes)*

	2014	2015	2016	2017	2018
Morue	1 794	2 104	2 035	1 014	933
Sébaste	306	306	306	306	426
Encornet	510	510	510	510	510
Plie grise	73	73	73	73	73
Pétoncle d'Islande	1 155	1 155	1 155	1 155	693

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante

Les 933 tonnes de morue attribuées à la France correspondent à 15,6 % du total des prises autorisées pour cette espèce dans la zone du 3PS. 30 % sont attribués à la pêche artisanale tandis que les 70 % restants sont réservés à la pêche industrielle.

**2.1.2 L'OPANO**

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui réglemente les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les îles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France, l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les États-Unis, le Canada, le Danemark et la France, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

Les quotas accordés à l'archipel en 2018 sont identiques à l'année précédente, ce qui signifie que les quotas de crevette sont nuls pour la quatrième année consécutive.

**Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon***(en tonnes)*

Espèce	Zone	2014	2015	2016	2017	2018
Sébaste	3M	69	69	69	69	69
Limande à queue jaune	3LNO	340	340	340	340	340
Flétan du Groenland	3LMNO	187	189	180	180	201
Encornet	3 et 4	453	453	453	453	453
Sébaste	2 1F 3K	-	-	-	-	-
Crevettes	3L	48	-	-	-	-
Crevettes	3M	-	-	-	-	-
Merluche blanche	3NO	59	59	59	59	59
Raie	3LNO	258	258	258	258	258

Source : DTAM

2014 : 69 t de sébaste +100 t de flétan noir +453 t d'encornets transférés à l'Estonie

2015 : 69 t de sébaste +189 t de flétan noir +453 t d'encornets transférés à l'Estonie

2016 : 69 t de sébaste +180 t de flétan noir +453 t d'encornets transférés à l'Estonie

2017 : 69 t de sébaste +180 t de flétan noir +453 t d'encornets transférés à l'Estonie

2018 : 69 t de sébaste +201 t de flétan noir +453 t d'encornets transférés à l'Estonie

**2.1.3 La CICTA**

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays membres. La France en fait partie au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 7 novembre 1968. La CICTA a la particularité d'attribuer des quotas ajustés : si les quotas ne sont pas atteints ou au contraire sont dépassés, des reports ou des déductions sont effectués sur les prises de la saison suivante.

Depuis 2012, les quotas de germon attribués à l'archipel sont stables. Après deux ans de stagnation (à 9 tonnes), les quotas de thon rouge sont en hausse en 2018 (+8,9 % à 9,8 tonnes). Après la hausse de 2016 (+12,8 %), les quotas d'espadon sont en baisse depuis deux ans (-2,9 % après -0,7 % en 2017).

Quotas CICTA attribués à l'archipel*					(en tonnes)
	2014	2015	2016	2017	2018
Germon	250	250	250	250	250
Thon rouge	8,5	3,7	9,0	9,0	9,8
Espadon	100	100	113	112	109

Source : DTAM

\* Quotas ajustés

## 2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges, dont la saison s'étend d'avril à juillet, est soumise à des restrictions décidées par le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, après consultation de l'IFREMER et du Préfet. En 2018, le TAC de crabe des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon est stable à 50 tonnes par rapport à 2017.

Les ressources de concombre des mers sont gérées localement. Le Préfet délivre des autorisations de pêche aux armateurs. Ainsi en 2018, le Préfet a fixé la limitation globale des captures à 1 400 tonnes.

Quotas dans les eaux territoriales de l'archipel					(en tonnes)
	2014	2015	2016	2017	2018
Crabe des neige	300	240	100	50	50
Concombre des mers	1 000	1 000	1 000	1 600	1 400

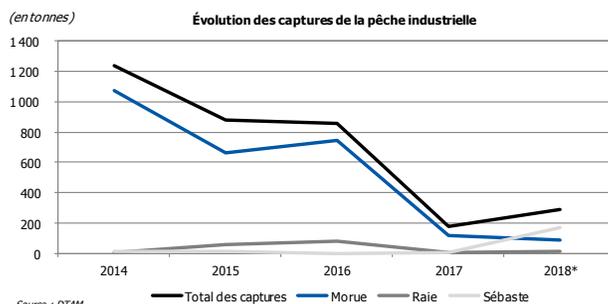
Source : Préfecture

## 2.2 LE BILAN DE LA SAISON

### 2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

#### 1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 mars 2019, les captures de la pêche industrielle dans la zone 3PS affichent une hausse de 66,6 % par rapport à la même période l'an dernier. Ce dynamisme est principalement porté par les prises de sébaste qui étaient nulles depuis deux ans et qui s'établissent à 167 tonnes durant la saison 2018-2019. Les prises de raie montrent aussi une bonne dynamique par rapport à la saison précédente alors que la morue est en baisse. À l'inverse les prises de morue s'effondrent depuis 2 ans (-25,3 % en 2018 et -84,1 % en 2017) passant de 743 tonnes en 2016 à 88 tonnes en 2018.



**Pêche industrielle (3PS)***(en tonnes)*

	2014	2015	2016	2017	2018*	Variations 2018/2017
Morue	1 074	665	743	118	88	-25,3 %
Eglefin	59	71	24	4	3	-7,6 %
Lieu	24	16	0	1	3	229,0 %
Sébaste	8	8	0	0	167	69019,8 %
Plie	30	23	1	4	0	-100,0 %
Autres	45	97	88	48	29	-39,8 %
<i>dont raie</i>	<i>5</i>	<i>55</i>	<i>76</i>	<i>1</i>	<i>13</i>	<i>818,6 %</i>
<b>Total des captures</b>	<b>1 240</b>	<b>880</b>	<b>856</b>	<b>174</b>	<b>290</b>	<b>66,6 %</b>

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante

\* Données incomplètes au moment de la rédaction

**2) Les espèces relevant de l'OPANO**

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités par affrètement d'un navire étranger ou transférés à d'autres pays. Lors de la campagne 2018, la France a affrété un chalutier portugais pour pêcher la limande. Les autres quotas disponibles dans l'OPANO ont été transférés à l'Estonie<sup>1</sup> : 69 tonnes de limande, 201 tonnes de flétan noir et 453 tonnes d'encornets.

À noter, les Îles Féroé exploitent leurs propres quotas de la zone 3M de l'OPANO et les transbordent au port de Saint-Pierre.

**3) Les espèces soumises à quotas par la CICTA**

Les quotas CICTA ne sont pas exploités par l'archipel. *L'Atlantic Odyssey*, navire de 30 mètres, acquis en 2010 par la société *Propêche* pour exploiter les quotas de thonidé accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon est à l'arrêt depuis 2015. La France continue de siéger à la plénière du CICTA pour conserver ses droits de pêche et défendre ses intérêts au sein de ORGP (Organisations Régionales de Gestion de la Pêche).

**2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale**

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada et aux autorisations de pêche délivrées par le Préfet dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le concombre des mers sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

**Pêche artisanale***(en tonnes)*

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Total des prises</b>	<b>1 223</b>	<b>1 860</b>	<b>1 662</b>	<b>1 736</b>	<b>2 356</b>	<b>35,7%</b>
<i>dont morue</i>	<i>479</i>	<i>240</i>	<i>324</i>	<i>43</i>	<i>21</i>	<i>-51,0%</i>
<i>dont crabe des neiges</i>	<i>101</i>	<i>28</i>	<i>6</i>	<i>21</i>	<i>86</i>	<i>313,0%</i>
<i>dont poissons plats*</i>	<i>199</i>	<i>166</i>	<i>181</i>	<i>236</i>	<i>89</i>	<i>-62,2%</i>
<i>dont concombre</i>	<i>9</i>	<i>1 163</i>	<i>967</i>	<i>1 198</i>	<i>2 068</i>	<i>72,7 %</i>
<i>dont coquille</i>	<i>328</i>	<i>184</i>	<i>99</i>	<i>74</i>	<i>33</i>	<i>-55,3%</i>
<i>dont bulot</i>	<i>59</i>	<i>26</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>23</i>	<i>8675,5%</i>

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante

\* Raie, plie, limande et flétan

<sup>1</sup> Les quantités pêchées dans le cadre de quotas transférés ne sont pas disponibles.

En 2018, les prises de pêche artisanale accélèrent (+35,7 % après +4,5 % en 2017), pour s'établir à 2 356 tonnes. Depuis 4 ans, la structure de la pêche artisanale change : les pêcheurs se concentrent sur une espèce à forte valeur ajoutée, le concombre des mers. Les prises de concombres ont été multipliées par 230 en cinq ans et représentent désormais 87,8 % des prises. Les différences de masse entre les quotas et les prises s'expliquent par les variations entre les taux bruts et nets de l'espèce (qui rend beaucoup d'eau). Les prises de crabes des neiges sont dynamiques depuis deux ans (+313,0 % après +248,4 % en 2017). Les quotas ont été ajustés à la hausse en fonction des prises, en raison d'un rebond de la biomasse de l'espèce. Depuis 5 ans, les prises des autres espèces se sont effondrées. À titre d'exemple en 2018 : -95,6% pour la morue, -89,9 % pour la coquille, -61,8 % pour le bulot et -55,2 % pour les poissons plats.

Malgré le dynamisme de la pêche artisanale depuis deux ans, les perspectives du secteur demeurent incertaines. Le concombre des mers est une espèce peu connue des scientifiques, le renouvellement de la ressource est à l'heure actuelle difficilement estimable. La concentration sur cette espèce s'explique en grande partie par la facilité de la pêche et par la forte valeur de revente. Cette concentration se fait au détriment d'une diversification du secteur et participe à l'inexploitation des quotas de l'archipel : en 2018 les pêcheurs artisans ont pêché seulement 7,5 % des quotas disponibles dans la zone 3PS.

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale par la mise en œuvre de mesures d'aide économique et sociale au secteur.

## MESURES DE SOUTIEN À LA PÊCHE ARTISANALE

(Délibération 235-2017 du 11 juillet 2017)

En 2017, en raison d'une inadéquation entre le système des aides à la pêche (adopté en 1992) et le fonctionnement du secteur, le système a été entièrement révisé.

### Aide à la production

Une aide à la production peut-être accordée pour la livraison de produits de la pêche transformés et commercialisés sur le territoire ou en dehors de l'archipel. Cette aide tient compte des coefficients de débarque et de matière applicable à chaque espèce pêchée. Ces coefficients dépendent des quotas attribués. L'aide à la production sera revalorisée à l'issue de chaque campagne en compensation de la baisse de l'aide à l'hivernage.

### Aide au carburant

Basé sur le nombre de jours en mer, les armateurs peuvent bénéficier d'une aide sur la valeur des carburants achetés et consommés au cours de chaque campagne de pêche.

### Aide à l'acquisition et à la rénovation

La collectivité peut apporter son soutien à l'acquisition et à la rénovation de navires de pêches :

- Pour l'acquisition : une aide d'un maximum de 30% du montant de l'acquisition (plafonné à 200 000 euros pour les navires de catégorie 3 et plafonné à 75 000 euros pour les navires de catégorie 1 et 2) ;
- Pour la rénovation : une aide d'un maximum de 30 % des coûts justifiés (plafonné à 100 000 euros pour les navires de catégorie 3 et plafonné à 37 500 euros pour les navires de catégorie 1 et 2).

### Aide à l'hivernage

La Collectivité territoriale peut apporter une aide aux pêcheurs lors de la saison hivernale. Pour obtenir cette aide, les marins doivent justifier d'un nombre de jours en mer ou de sorties égal à 50 % de la moyenne enregistrée pour chaque catégorie.

## 2.3 L'AQUACULTURE

L'activité de l'aquaculture, très marginale et peinant à émerger, a été marquée par la fermeture, en 2017, de *la Ferme aquacole du Nord (FAN)*, qui se concentrait sur la mytiliculture (élevage de moules). En 2018, le secteur est composé d'une seule exploitation : *l'Exploitation des coquilles Saint-Jacques (EDC)* qui demeure dépendante des subventions publiques pour maintenir son activité.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques et de pétoncles consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Chaque année, des juvéniles sont semés sur une surface totale d'environ 548 hectares à Miquelon. Les coquilles ensemencées atteignent une taille commercialisable après 5 ans.

La première pêche a eu lieu en 2017, année où les juvéniles sont arrivés à maturité, 5 ans après leur ensemencement. En 2018, la filière a pêché 49 tonnes de coquilles Saint-Jacques résultat de l'ensemencement de 7 millions de juvéniles. L'évolution des pêches est en nette baisse par rapport à l'an dernier (-44,3 %) où 88 tonnes de coquilles avaient été pêchées, résultat de l'ensemencement en 2012 de 8,5 millions de juvéniles. Cette baisse s'explique en partie par le fait qu'un navire de pêche est parti à la pêche au concombre en juillet plutôt qu'à la pêche à la coquille. Respectivement 6 et 4 millions de juvéniles ont été semés en 2016 et 2017 qui devraient être pêchés en 2021 et 2022. Les 27 décembre 2018 et 11 janvier 2019, 4 millions de coquilles ont été ensemencés.

La filière pectinicole, qui trouve des débouchés aussi bien localement qu'en métropole, reste dépendante des financements publics. Ainsi, la Collectivité territoriale met en œuvre un programme d'aide au secteur, dans le cadre du CDECT, à hauteur de 1,1 million d'euros sur la période 2015-2018.

## Section 3

# L'industrie et l'artisanat

### LE TISSU INDUSTRIEL RESTE STABLE ET LE NOMBRE D'ARTISANS AUGMENTE

Principalement orienté vers l'activité agroalimentaire (35 %), le secteur industriel de l'archipel conserve une proportion stable dans le total des entreprises (6 %).

Par ailleurs, l'artisanat constitue la forme d'activité majeure de l'économie locale. Le nombre d'entreprises artisanales est en hausse en 2018 (+11,5 %). Elles représentent ainsi un tiers du tissu entrepreneurial de l'archipel et leurs principales activités sont la construction et les services.

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2017 (Source : CACIMA)	
6 %	3 %	artisanat 33 %	industrie 6 %

## 1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche

### 1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

En 2017, un changement important a marqué la *Société des Nouvelles Pêches de Miquelon* (SNPM) : celle-ci a été rachetée par l'armement *Le Garrec*, qui par cet investissement affiche la volonté d'aller puiser dans les quotas inexploités de l'archipel. À cette occasion la *SNPM* a été rebaptisée *Pêcheurs du Nord*. En outre, le groupe *Le Garrec* a investi dans deux nouveaux chalutiers le *Cap Marie*, arrivé fin 2017 en remplacement du *Béothuk*, et le *Cap Jean* arrivé fin en 2018.

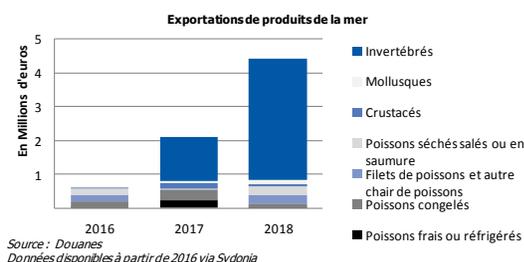
La société les *Pêcheurs du Nord*, historiquement spécialisée dans la production de morue salée dans l'usine de Miquelon, a étendu son activité à d'autres espèces depuis 2009. En 2017, la société a diversifié ses activités en investissant à Saint-Pierre dans un atelier de conditionnement du concombre des mers. Cet investissement a été effectué en association avec les pêcheries *Ocean Pride* basées en Nouvelle-Écosse. Ces récents investissements font suite à l'installation d'un tunnel de surgélation à l'usine de Miquelon en 2016 et témoignent du regain de dynamisme du secteur halieutique de l'archipel.

### 1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La taille du marché local, limitée aux restaurants, à la poissonnerie et aux épiceries, ne représente que quelques dizaines de tonnes de produits finis. La majorité des prises est destinée à l'exportation.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces ainsi qu'une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement), objectif porté notamment par l'armement *Le Garrec*. Cet objectif se heurte néanmoins à la concentration des prises, notamment des pêcheurs artisans, sur les espèces à forte valeur ajoutée telles que le concombre des mers. Les acteurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des opérateurs étrangers.

Depuis deux ans, les exportations des produits de la mer sont très dynamiques (+58,4 % en 2018 après +67,7 % en 2017) et s'établissent à 4,2 millions d'euros. Cette évolution est en grande partie attribuable aux exportations d'invertébrés (principalement le concombre des mers) dont les exportations ont presque doublé en 2018 et qui représentent 84,2 % des exportations en 2018. Les exportations de filets de poisson et autre chair de poisson (5,9 % du total des exportations) ont été multipliées par plus de 10 en 2018 et celles de mollusque (3,1 % du total des exportations) ont doublé.



## 1.2 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n°259-98 du 13/12/1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76,25 € la tonne nette exportée.

Une disposition a été votée en octobre 2016, dans le cadre de la création d'un code des exonérations, par la Collectivité territoriale en faveur des artisans pêcheurs inscrits au rôle d'équipage, des entreprises de pêche maritime professionnelle et aux industries de transformation ayant leur siège social ou un établissement stable à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette mesure vise à soutenir le secteur de la pêche en rénovant le régime d'exonérations douanières accordé aux entreprises du secteur halieutique et de transformation du poisson. Une liste spécifique des matériels ouvrant droit à une exonération douanière a été publiée (délibération n°255-2016 du 18/09/2016).

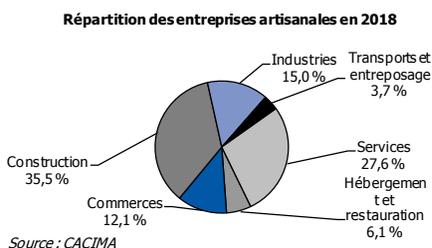
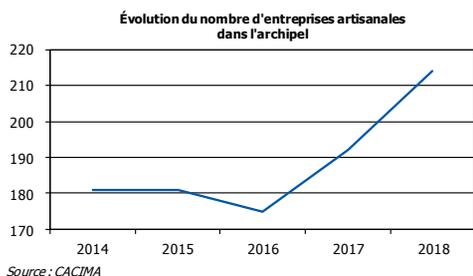
## 2. L'artisanat<sup>1</sup>

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. Cependant les données relatives à leurs activités sont restreintes.

<sup>1</sup> Les données 2017 des entreprises artisanales ont été corrigées.

Au 31 décembre 2018, 214 entreprises artisanales étaient enregistrées au Centre de formalités des entreprises, en hausse de 11,5 % par rapport à l'année précédente (192 artisans). Cette hausse est portée notamment par une augmentation du nombre d'entreprises artisanales de l'hébergement et de la restauration (+18,2 %), des services (+15,7 %) et du transport et entreposage (+14,3 %).

Ainsi, en 2018, les entreprises artisanales représentent 33,5 % du total des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les secteurs de la construction et des services représentent plus de 60 % des entreprises artisanale (respectivement 35,5 % et 27,6 %). Le reste des entreprises artisanales se répartit entre les industries (15,0 %), les commerces et la réparation d'automobiles et de motocycles (12,1 %), l'hébergement et la restauration (6,1 %) et le transport et entreposage (3,7 %).



## • Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements (arrivé à échéance le 31/12/2018), les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de 5 ans et d'un montant de 65 000 € ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle à hauteur de 20 % de l'investissement réalisé.

Dans le cadre d'une création d'entreprise, la Collectivité territoriale peut accorder une aide d'un montant total 5 000 euros prenant la forme d'un chèqueier d'entreprise décomposé en 5 chèques de valeur faciale de 1 000 euros utilisables auprès de partenaires. Cette aide, entérinée par la délibération n°61-2017 du 24 février 2017, se divise en 4 chèques numériques qui visent le développement des entreprises dans le secteur du numérique et un chèque-conseil visant l'assistance de l'entreprise par le biais de conseils d'experts comptables, avocats, fiscalistes, notaires, etc.

Les entreprises de l'industrie et de l'artisanat de production de biens peuvent bénéficier d'une exonération douanière lors de l'importation de biens d'investissement, de matières premières et d'emballages. Cette mesure a été votée dans le cadre de la création d'un code local des exonérations lors de la délibération 255-2016 du 18 octobre 2016.

# Section 4

## L'énergie

### MISE EN SERVICE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Après l'inauguration en 2015 de la nouvelle centrale thermique EDF, et la fin des travaux du nouveau réseau de chaleur urbain en 2017, l'année 2018 a été marquée par la mise en service du nouveau réseau de chauffage durant l'hiver. Le réseau de chaleur urbain récupère la chaleur produite par la centrale afin de chauffer certains bâtiments publics de Saint-Pierre et ainsi d'économiser du fioul de chauffage.

## 1. La production et la commercialisation de l'électricité

La production électrique et sa commercialisation sont assurées par EDF qui exploite 2 centrales thermiques sur l'archipel, constituées de groupes électrogènes diesel, technologie adaptée aux réseaux de petite taille.

La centrale installée à Saint-Pierre fournit une puissance de 21 MW et l'autre, située à Miquelon, de 5,2 MW. La centrale de Saint-Pierre a été mise en service fin 2015 après 4 années de travaux et 70 millions d'euros investis par EDF dans cet important projet. Cette nouvelle centrale alimente la population de Saint-Pierre, soit près de 90 % des habitants de l'archipel.

À Miquelon la pointe maximale (1 780 kW), a été enregistrée le 28 décembre 2018; à Saint-Pierre, la pointe maximale (9 500 kW), a été enregistrée le 8 janvier 2018.

En 2018, l'énergie délivrée au réseau totalise 50 869 MWh, dont 85,6 % à Saint-Pierre et 14,4 % à Miquelon. La production totale s'inscrit ainsi en hausse (+4,5 %) sur un an. Les variations de consommation d'une année sur l'autre s'expliquent par l'arrivée précoce ou tardive de l'hiver, par une période de froid et de vent plus ou moins longue et plus ou moins intense qu'à l'accoutumée. La saisonnalité de la consommation d'électricité est fortement marquée. Il apparaît que certains foyers délaissent le chauffage au fioul pour le chauffage électrique, bien que ce dernier soit plus cher au kWh et davantage émetteur de gaz à effet de serre compte tenu de l'origine de l'énergie primaire.

Depuis 2018, les deux sites de production sont certifiés ISO 14001. Cette certification repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise, notamment en matière de consommation de fioul et d'émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Production et consommation d'électricité						(en MWh)
	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Energie livrée aux réseaux</b>						
Saint-Pierre	41 397	41 705	41 888	41 715	43 521	4,3 %
Miquelon	6 919	6 946	6 584	6 965	7 348	5,5 %
<i>Dont énergie éolienne</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-
<b>Total</b>	<b>48 350</b>	<b>48 651</b>	<b>48 472</b>	<b>48 680</b>	<b>50 869</b>	<b>4,5 %</b>
<b>Consommation</b>						
Basse tension	36 561	36 254	34 944	35 962	37 124	3,2 %
Moyenne tension	9 785	8 189	9 860	10 001	10 343	3,4 %
<b>Total</b>	<b>46 346</b>	<b>44 443</b>	<b>44 804</b>	<b>45 963</b>	<b>47 467</b>	<b>3,3 %</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>						
Basse tension	3 817	3 837	3 888	3 913	3 919	0,2 %
Moyenne tension	27	25	25	27	25	-7,4 %
<b>Total</b>	<b>3 844</b>	<b>3 862</b>	<b>3 938</b>	<b>3 940</b>	<b>3 944</b>	<b>0,1 %</b>

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles.

## 2. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel concernent les groupes électrogènes des centrales électriques, ainsi que la consommation des véhicules, des navires et des foyers. La totalité des hydrocarbures de l'archipel est importée. En 2018, 24,5 mille tonnes de combustibles ont été importées sur l'archipel, en baisse (-12,9 %) par rapport à 2017.

L'archipel ne dispose pas de capacité de raffinage. L'approvisionnement est assuré par voie maritime à la demande de l'unique importateur de l'archipel, qui assure également le stockage et la distribution. Chaque île dispose de ses propres capacités de stockage. En 2016, l'archipel s'est équipé de nouveaux réservoirs afin de se conformer aux normes réglementaires. Le 31 août 2017, l'essence ordinaire a cessé d'être commercialisée. Le 30 juin 2018 en raison des faibles volumes consommés dans l'archipel, le propane a cessé d'être commercialisé.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, un dispositif de régulation a été mis en place par l'État afin de limiter la volatilité des prix pour l'utilisateur final (caisse de compensation). Dans ce cadre légal, les prix de vente de certains produits pétroliers sont fixés par arrêté préfectoral. Ces prix ont été revus en 2018, afin de tenir compte des évolutions du dollar canadien et des cours mondiaux du pétrole.

Évolution des tarifs fioul, gaz et essence

	28-mars-14	04-mars-15	19-oct-15	18-janv-16	01-févr-16	14-nov-16	21-janv-17	30-mai-18	05-déc-18	(en euros/l)
Fioul domestique livré	0,67 €	0,67 €	0,61 €	0,53 €	0,51 €	0,58 €	0,61 €	0,61 €	0,61 €	0,61 €
Gazole livré	0,93 €	0,93 €	0,82 €	0,74 €	0,65 €	0,72 €	0,75 €	0,82 €	0,89 €	0,89 €
Gazole pris à la pompe	1,02 €	0,93 €	0,82 €	0,74 €	0,65 €	0,72 €	0,75 €	0,82 €	0,82 €	0,82 €
Essence ordinaire	1,36 €	1,18 €	1,17 €	1,17 €	1,04 €	1,11 €	1,11 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €
Essence extra	1,39 €	1,21 €	1,20 €	1,20 €	1,07 €	1,14 €	1,14 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €

Source : Préfecture

## 3. Transition écologique

Le projet de chauffage urbain porté par Archipel Développement pour le compte de la Collectivité territoriale a connu sa première saison d'exploitation à la fin de l'année 2018. Ce projet, d'un coût de 14 millions d'euros, consiste à récupérer la chaleur produite par les groupes électrogènes diesel de la centrale afin d'alimenter un réseau desservant principalement les bâtiments publics de Saint-Pierre. Ainsi, la centrale EDF de Saint-Pierre a fourni 1 893 MWh de chaleur au réseau au dernier trimestre 2018. La performance énergétique du site s'en trouve améliorée et permet à EDF de viser une certification ISO 50001 relative au management de l'énergie en 2019.

À Miquelon, les études d'adaptation des installations de production d'électricité sont en cours. Sur la base de la consommation actuelle, le projet vise à permettre l'injection de 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'île.

En matière d'efficacité énergétique, EDF et la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon soutiennent financièrement les actions de remplacement des chaudières au fioul par des modèles à haut rendement et d'isolation des maisons.

Concernant la gestion des déchets, la commune de Saint-Pierre a obtenu en 2014 le label « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage » initié par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Ce label vise à repérer et accompagner les collectivités locales qui s'engagent dans la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets. Saint-Pierre vise ainsi une réduction de 80 % des ordures ménagères résiduelles, de 30 % de la production globale des déchets des ménages, de 15 % des déchets du BTP et de 20 % de ceux de l'administration. Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle politique environnementale, la mairie a instauré le tri sélectif sur l'île et inauguré une nouvelle déchèterie en 2016.

# Section 5

## La construction et les travaux publics

### APRÈS LA FIN DE GRANDS PROJETS, LE BTP EST DANS L'ATTENTE D'UN REGAIN

Le ralentissement de l'activité observé dans le secteur de la construction se confirme en 2018 en lien avec la fin de projets de grande envergure. Le secteur est dans l'attente de nouveaux travaux majeurs. Cette attente s'est traduite par un mouvement social durant l'été 2018, en raison de la commande publique perçue comme insuffisante par les professionnels.

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2018 (Source : CACIMA)
5 %	7 %	13 %

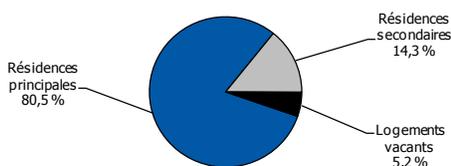
Le secteur de la construction représente 4,8 % de la valeur ajoutée créée sur l'archipel en 2015. Largement soutenu par la commande publique, il occupe une place importante dans l'économie locale, bien que les travaux d'extérieurs soient limités durant la saison hivernale, pour une durée pouvant atteindre 5 mois. Le secteur emploie près de 7 % de la population active (Insee, 2015).

## 1. La construction

### 1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

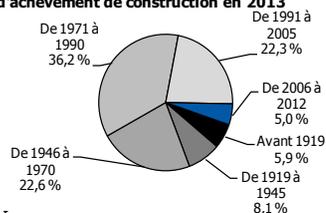
Selon le dernier recensement Insee (2015), le parc immobilier de l'archipel est constitué de 3 261 habitations, en augmentation de 9,9 % depuis 1999. Il se répartit entre 2 625 résidences principales (+7,1 %) et 466 résidences secondaires (+5,2 %). De plus, le nombre de logements vacants a plus que doublé depuis 1999 (+129,7 %), pour s'établir à 170 habitations en 2015. Le parc immobilier de l'archipel est constitué en majeure partie d'habitation achevée de construire avant 1990 (72,7 %).

Répartition des logements en 2015



Source : Insee

Répartition des logements par époque d'achèvement de construction en 2013

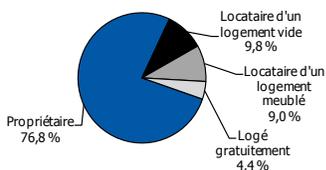


Source : Insee

L'habitat individuel demeure le premier type de logement, les maisons représentant 83,7 % des résidences principales. La propriété reste privilégiée (76,8 % des résidences principales) contre 57,7 % en France métropolitaine. Par ailleurs, la location (23,2 %) s'inscrit

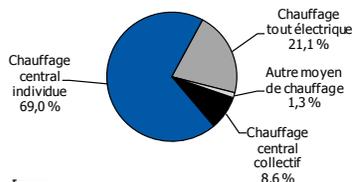
en baisse depuis 1999 (-12,0 %). La source privilégiée de chauffage est le chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (69,0 %).

Répartition résidence principale par statut d'occupation en 2015



Source : Insee

Répartition résidence principale par type de chauffage en 2015



Source : Insee

Du fait de l'insularité et des coûts, de la construction, l'autoconstruction est importante sur l'archipel, rendant ainsi les mises en chantier sont moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation. Le nombre moyen de pièces des habitations est relativement élevé avec 4,9 pièces par logement, contre 3,9 en France hors DOM.

## LA POLITIQUE DU LOGEMENT

*La liste des aides n'est pas exhaustive.*

### ● L'aide à l'acquisition des logements anciens

Cette prime à l'acquisition est soumise à des conditions de ressources, de localisation et de bâti et se traduit par la prise en charge pendant 10 ans de 1,5 % des intérêts effectivement versés par l'emprunteur à un organisme local de crédit pour l'achat d'une résidence principale.

### ● L'aide à l'isolation des logements

EDF et le Conseil territorial, en partenariat avec la DTAM, proposent une aide à l'isolation des logements s'adressant à toute personne physique propriétaire du logement visé par les travaux. Elle est limitée aux résidences principales de plus de 10 ans et ne concerne que les opérations de rénovation pour un montant de 5 000 € maximum. Son obtention n'est pas liée à des critères de ressources.

### ● Aide à la réhabilitation de logement ancien

Cette aide visant à revitaliser le centre-ville concerne les habitations de plus de 50 ans. Elle est attribuée pour des travaux spécifiques et est plafonnée à 7 625 € ou à 70 % du montant du devis afférent aux seuls travaux extérieurs et n'est accordée que si de gros travaux intérieurs sont également effectués.

### ● Aide à la construction traditionnelle

Cette aide est destinée à la construction ou la réhabilitation de l'habitation principale faisant appel aux entreprises locales et est limitée à 10 % du coût de la main-d'œuvre ou à 61 € par m<sup>2</sup> habitable dans la limite de 100 m<sup>2</sup>.

### ● Le logement social

L'archipel comptait 54 logements sociaux à fin 2017. La CISPM gère 38 de ces logements pour le compte du Conseil territorial, dont 6 à destination des jeunes, accessibles sous conditions de ressources en fonction du statut matrimonial. La mairie de Saint-Pierre gère 11 autres logements sociaux et 5 studios pour célibataires ou couples (attributions soumises à des conditions d'âge et de ressources, le plafond de revenu étant fixé à 2 000 €).

La mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et dispose de 10 logements dits « jeunes coopérateurs », réservés aux ménages faisant construire leur résidence principale.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. À ce titre, en 2013, l'État en partenariat avec l'association du CLEF (Centre Local d'Études et de Formation) a mis en place des logements de ce type. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé. Afin de répondre à ce besoin, la CISPM a mis en exploitation en 2014 l'immeuble du « Pain de sucre » qui comporte une dizaine de logements pour des ménages à revenus intermédiaires. L'accès à la location s'y fait sous conditions d'âge et de ressources. La CISPM inscrit ces locataires dans un projet de « Parcours logement » qui devrait leur permettre de constituer une épargne afin de devenir propriétaires d'un autre logement à moyen terme.

## 2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été principalement assuré par la Coopérative immobilière des Îles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est, entre autres, de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus.

Depuis plusieurs années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel en 1995. La Caisse d'épargne Île-de-France et la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse sont les 2 établissements à proposer ces produits.

Les établissements de crédit installés localement assurent la quasi-totalité du financement de l'habitat en 2018 (98,6 %). L'encours total accélère (+2,9 % après +0,7 % en 2017), porté principalement par les sociétés financières (+8,9 %) et dans une moindre mesure par les banques locales (+1,1 %). L'encours des crédits à l'habitat accordé par des établissements hors place rebondit fortement (+105,7 % contre -5,5 % en 2017).

### Encours du crédit à l'habitat

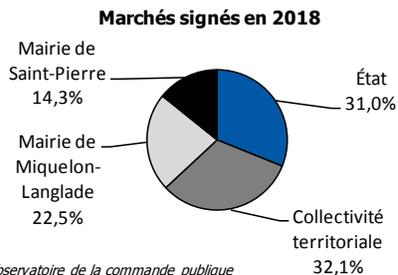
	2014	2015	2016	2017	2018	<i>(en millions d'euros)</i> Variations 2018/2017	
						en %	en montant
Encours accordés localement	81,0	88,2	89,5	90,2	92,3	2,2 %	2,0
<i>Banques</i>	66,6	75,1	77,1	77,4	78,3	1,1 %	0,9
<i>Société financière</i>	14,4	13,1	12,4	12,8	13,9	8,9 %	1,1
Encours non accordés localement	0,3	0,6	0,7	0,6	1,3	105,7 %	0,7
<b>Encours total</b>	<b>81,3</b>	<b>88,8</b>	<b>90,2</b>	<b>90,9</b>	<b>93,5</b>	<b>2,9 %</b>	<b>2,7</b>

Source : IEDOM

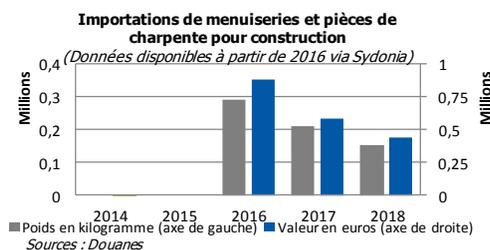
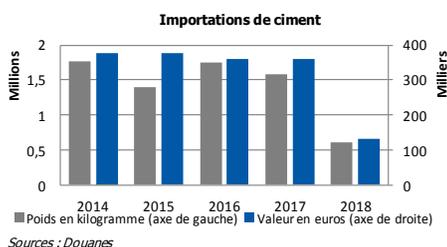
## 2. Les travaux publics

L'année 2018 a été marquée par un mouvement de protestation des professionnels du BTP. Le mouvement qui a duré deux semaines au mois de juillet 2018, dénonçait le montant de commande public perçu comme trop faible par les professionnels du secteur. Cette insuffisance peut s'expliquer en partie par la fin d'une période de grands travaux marquée notamment par la construction du nouvel hôpital (inauguré en 2013) et de la centrale EDF (inaugurée en 2015), et la fin du 11<sup>e</sup> Fond Européen de développement (FED) et du Contrat de Développement État-Collectivité territoriale (CDECT)

Suite au mouvement social, l'Observatoire du BTP a été relancé pour rendre plus transparente la commande publique de l'État et des collectivités locales. Ainsi en 2018, les marchés signés par les différents commanditaires s'élèvent à 17,7 millions d'euros, dont 5,5 millions, pour l'État, 5,7 millions pour la collectivité territoriale, 4,0 millions pour la mairie de Miquelon-Langlade et 2,5 millions pour la mairie de Saint-Pierre. En outre pour l'année 2018, l'État annonce un taux de réalisation de 66 % par rapport aux perspectives de début d'année et s'est engagé à hauteur de 3,2 millions d'euros pour des infrastructures portées par les collectivités locales pour des marchés 2018 ou futurs.



En 2018, les importations à destination du secteur du BTP sont en contraction. Les volumes d'importations de ciment et de menuiseries et pièces de charpente pour construction sont en diminution (respectivement -61,9 % et -27,6 %).



Le secteur possède des perspectives de rebond de l'activité notamment à travers les importants projets portuaires (quai en eau profonde et quai des ferries) et les futurs programmes notamment le 12<sup>e</sup> FED et le contrat de développement et de transformation État-Collectivité territoriale.

## Section 6

# Le commerce

### LE COMMERCE, SECTEUR PORTEUR DE L'ÉCONOMIE

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les commerçants de l'archipel, le secteur représente 17,1 % du tissu économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce dernier est principalement orienté vers le commerce de détail (66,1 % des entreprises).

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2017 (Source : CACIMA)
11 %	13 %	17 %

Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique, occupant en 2015 la 2<sup>e</sup> place en termes de valeur ajoutée (11,4 %), derrière les services administrés (45,3 %). Fin 2018, le nombre d'entreprises commerciales de l'archipel augmente légèrement (109 entreprises en 2018 contre 103 en 2017), constituant ainsi 17,1 % des entreprises enregistrées. Le commerce de détail, qui représente la majeure partie des entreprises de commerce (66,1 %), demeure stable depuis 2014 et s'élève à 72 entreprises, le reste étant partagé entre les commerces de gros et intermédiaires du commerce (23 entreprises soit 21,1 %) et les commerces de réparation automobile (14 entreprises soit 12,8 %).

Le tissu commercial de l'archipel se compose essentiellement de magasins de petite surface, principalement orientés vers l'alimentaire et l'habillement (52,8 % du total des commerces de détail), auxquels s'ajoutent quelques commerces de plus de 400 m<sup>2</sup>. Aucune enseigne nationale de grande distribution n'est installée localement, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses difficultés : étroitesse du marché, enclavement du territoire, concurrence de la vente par correspondance, achats directs sur le marché terre-neuvien, nécessité de stocker certains produits en hiver, etc. Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par la durée du transport qui s'est allongée au cours des dernières années. Effectivement, le nombre d'escales, entre le port de départ et le port d'arrivée, des navires livrant les marchandises depuis l'Europe a augmenté significativement ces dernières années, réduisant la marge de manœuvre et les délais de vente des produits périssables des commerçants de l'archipel.

## Section 7

# Le tourisme

### LE TOURISME, SECTEUR AU CENTRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

En 2018, le nombre de touristes étrangers se contracte (-13,4 %). Cette évolution est en très grande partie due à la baisse du nombre de croisiéristes (-37,3 %) et dans une moindre mesure des touristes d'affaires (-15,3 %). Hors croisiéristes et affaire, la fréquentation touristique s'inscrit en hausse (+3,7 %). Les Canadiens demeurent les principaux touristes de l'archipel (67,4 % du total des touristes étrangers).

Le tourisme a été défini comme l'axe de concentration du Schéma de développement stratégique de la Collectivité territoriale, soutenu par les fonds du 11<sup>e</sup> FED. Le secteur bénéficie ainsi de subvention afin de renforcer l'attractivité du territoire et au cœur des politiques publiques.

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2018 (Source : CACIMA)
hébergement-restauration	hébergement-restauration	hébergement-restauration
2 %	2 %	7 %

Considéré comme un axe potentiel de croissance et de diversification économique, le tourisme demeure jusqu'à présent une activité de faible ampleur dans l'économie de l'archipel. L'hébergement-restauration, secteur emblématique de cette industrie, ne contribuant qu'à hauteur de 2 % de la valeur ajoutée. Cependant, l'activité touristique concerne directement ou indirectement plus de 10 % de la population active occupée de l'archipel : outre l'hôtellerie et la restauration, les activités culturelles, l'artisanat, le transport, etc. participent au développement de ce secteur.

L'Union européenne œuvre au développement du secteur par le biais des ressources allouées à la Collectivité territoriale dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED (26,2 millions d'euros sur la période 2014-2020). Les financements sont destinés à valoriser l'attractivité du territoire, notamment au travers du tourisme durable.

En mai 2017, la commune de Miquelon a inauguré la *Maison de la Nature et de l'Environnement* (MNE), après 2 ans de travaux. Ce centre d'interprétation, qui accueille également l'office de tourisme, propose une nouvelle activité emblématique sur l'île, en présentant aux visiteurs la faune, la flore, la géologie et la géographie de l'archipel. Point central dans l'activité touristique de Miquelon-Langlade, cette nouvelle attraction a enregistré 2 351 entrées en 2018 dont 189 scolaires de l'archipel.

Lors de la séance officielle du 22 décembre 2017, la Direction du tourisme, qui appartenait depuis 2016 au pôle Développement attractif de la Collectivité territoriale, a été érigée en direction support dans le but de renforcer la transversalité des actions stratégiques de développement et de promotion du tourisme. Cette nouvelle organisation intervient un peu plus d'un an après le lancement de la marque territoriale : « Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles d'exception », qui rassemble 37 partenaires en 2018.

En avril 2018 en présence Mme la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, dans le cadre des assises de l’Outre-mer, le cluster maritime local a proposé un projet d’envergure de réhabilitation des ports de l’archipel. Le projet se chiffrant à 100 millions d’Euros prévoit plusieurs aménagements :

- La réhabilitation du quai en eau profonde pour l’accueil des croisiéristes : le marché de ce projet devrait être attribué en 2019 ;
- En réflexion, le réaménagement du quai de l’Epi avec une zone de stockage, un hangar de réparation, une zone de mise à sec des navires, une nouvelle cale sèche , des pontons flottants, un quai d’avitaillement et un hôtel de 50 chambres ;
- En réflexion, la réalisation d’apponnements au quai Tabarly pour favoriser l’accueil des navires de grande plaisance ;
- En réflexion, un réaménagement total du port de Miquelon, chiffré à 36 millions d’euros, pour augmenter sa capacité d’accueil.

Ces projets montrent la volonté d’ouverture de l’archipel qui a aussi été illustrée par un renforcement de la coopération régionale. Ainsi en juin 2017, la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a signé un partenariat avec la société d’économie mixte *Legendary Coasts*, l’agence de promotion de la région Est de Terre-Neuve et Labrador. Ce partenariat vise à promouvoir l’archipel à Terre-Neuve et Labrador et l’ensemble des deux régions à l’extérieur. Dans cette dynamique, en janvier 2018 pour la première fois, Monsieur Christopher Michelmor, ministre du Tourisme, de la Culture, de l’Industrie et de l’innovation de Terre-neuve et Labrador, est venu en visite officielle à Saint-Pierre-et-Miquelon afin d’affirmer sa volonté de développer le tourisme et les échanges entre l’archipel et sa province. En février 2018, ce fut au tour de Monsieur Jean d’Amour, ministre délégué aux affaires maritimes du Québec, de venir en visite officielle sur l’archipel afin d’exprimer sa volonté de faire de Saint-Pierre-et-Miquelon la 10<sup>e</sup> escale des croisières du fleuve Saint-Laurent et de développer la coopération entre l’archipel et le Québec dans le cadre de *l’Institut France Québec Maritime*<sup>1</sup> (IFQM).

## 1. L’évolution des flux touristiques

---

Après deux années de hausse (+23,0 % en 2017 et +3,4 % en 2016), l’année 2018 a été marquée par un repli (-13,4 %) de la fréquentation des touristes étrangers, avec 12 792 visiteurs enregistrés au cours de l’année.

Cette évolution est en grande partie attribuable à la baisse du tourisme de croisière (-37,3 %) et dans une moindre mesure à la baisse du tourisme d’affaires (-15,3 %). Hors croisiériste et affaire, la fréquentation touristique augmente légèrement (+3,7 %).

En raison de sa proximité géographique, la destination Saint-Pierre-et-Miquelon reste fortement dépendante du marché canadien. Ces derniers représentent 67,4 % des entrées de touristes étrangers en 2018 en hausse de 10,2 points, pour s’établir à 8 623 visiteurs. Le nombre de touristes américains augmente aussi sur la période (+2,1 %) à 2 537 visiteurs (soit 19,8 % du total des touristes). À l’inverse, le nombre de touristes d’autres nationalités est divisé par deux à 1 632 touristes (soit 12,8 % du total). Ces variations dépendent en grande partie du

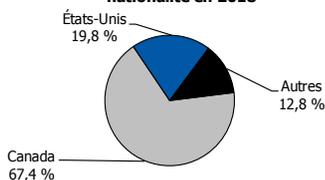
---

<sup>1</sup> L’IFQM vise à réunir les acteurs français et québécois autour de la recherche, de l’innovation et de l’enseignement supérieur dans le domaine maritime, à faciliter le montage de grands projets maritimes et la coopération scientifique et à mobiliser les expertises françaises et québécoises autour des enjeux du développement durable des ressources maritimes.

nombre de croisières et des programmes proposés par les compagnies. Cette année le nombre d'escales de navire de croisière a diminué à 14 escales contre 18 l'an dernier.

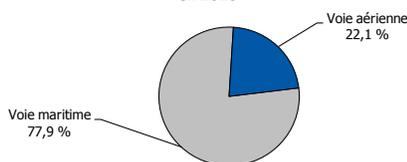
Afin d'accéder à l'archipel, la voie maritime, c'est-à-dire en provenance de Fortune (Terre-Neuve), est privilégiée par les touristes étrangers (hors entrées de croisiéristes). Celle-ci représente 77,9 % des entrées totales de touristes étrangers, contre 76,3 % en 2017.

**Répartition des touristes étrangers par nationalité en 2018**



Source : Police aux frontières

**Voie d'entrée des touristes étrangers en 2018**



Source : Police aux frontières

La voie maritime présente un double avantage : un coût relativement faible et une liaison assez régulière vers l'archipel. Toutefois, des problèmes récurrents de desserte liés à des aléas techniques ou climatiques peuvent fortement pénaliser l'activité touristique. De plus, seule une liaison régulière desservant uniquement le port de Fortune existe à ce jour.

Les 2 navires-ferries, commandés par la Collectivité territoriale en 2015, ont été mis en service en mai 2018. Ces navires devraient présenter une souplesse, une fluidité et une régularité de trafic plus grandes que celles qu'offrirait le seul navire précédent. Cela devrait stimuler le tourisme en provenance de Fortune, mais également le tourisme interne à l'archipel. Néanmoins, les effets de ces ferries sur la fréquentation touristique prendront quelques années avant d'être mesurables.

**Composition de la fréquentation touristique étrangère**

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Type de touristes</b>						
Touristes d'agrément ou affinitaires	12 336	11 413	11 749	14 513	12 571	-13,4%
<i>Croisiéristes</i>	3 997	3 093	2 575	6 046	3 788	-37,3%
<i>Hors croisiéristes</i>	8 339	8 320	9 174	8 467	8 783	3,7%
Touristes d'affaires	390	203	258	261	221	-15,3%
<b>Voie d'entrée</b>						
Voie maritime	10 698	9 884	9 950	12 705	10 805	-15,0%
Voie aérienne	2 028	1 732	2 057	2 069	1 987	-4,0%
<b>Total</b>	<b>12 726</b>	<b>11 616</b>	<b>12 007</b>	<b>14 774</b>	<b>12 792</b>	<b>-13,4%</b>

Source : Police aux frontières

## 2. L'offre

### 2.1 UNE OFFRE ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de sa proximité géographique et historique. En particulier les liens historiques et culturels existant entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, attirent également les visiteurs.

## LE FRANCOFORUM

Le Francoforum, institut français d'études linguistiques, est un lieu clé du tourisme culturel de l'archipel à destination du marché canadien. Cet institut répond à la forte demande d'apprentissage de la langue française chez les Canadiens anglophones. Ces programmes visent à satisfaire aussi bien la demande générale de perfectionnement linguistique que des recherches de formations précises et la préparation à des examens professionnels. La réorientation des programmes mise en place en 2000 a permis un développement de l'offre. L'année 2018 a été marquée par l'intégration du Francoforum au sein de l'administration territoriale (avec reprise des effectifs). L'objectif est de donner un nouveau souffle à l'institution en l'intégrant au sein du pôle Développement économique de la CT.

Le Francoforum poursuit sa recherche de rapprochement avec de nouvelles universités pour développer de nouveaux programmes et le démarchage commercial pour attirer une clientèle en partie captée par les établissements québécois. Dans ce contexte, la proximité avec les provinces atlantiques et la culture française constituent un atout pour l'archipel.

Depuis 2012, le nombre de stagiaires accueilli par l'institut est en baisse, pour s'établir à 438 en 2018 (-27,0 % par rapport à 2017) alors qu'il était de 1 312 en 2012. En 2018 le nombre de jours de formation était de 3 114 (-2,9 %). Le Francoforum accueille 4 types de stagiaires :

- Les **scolaires** qui passent en moyenne 3 jours sur l'archipel. L'institut a accueilli 391 scolaires et accompagnateurs entre le 11 avril et le 22 juin 2018 ;
- Les **universitaires** qui fréquentent l'institut en partenariat avec l'Université Memorial de Terre-Neuve. Le stage Frecker de 4 semaines a accueilli 13 stagiaires en 2018 et le stage automne de 13 semaines a été suivi par 19 stagiaires.
- Les **stages à thème** d'une semaine dont un stage Pédagogie à l'école de la langue française qui a accueilli 11 stagiaires et le stage enseignants a été suivi par 2 stagiaires.
- Les **cours particuliers** de français qui ont été suivis par un seul stagiaire (70 heures au total).

## 2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Les flux de croisiéristes vers l'archipel varient très fortement d'une année à l'autre : d'une moyenne de 3 500 passagers sur les dix dernières années, ce chiffre peut doubler les bonnes années ou être divisé par deux durant les années creuses. En effet, ces flux dépendent fortement des compagnies de croisières canadiennes et américaines qui intègrent ou non Saint-Pierre-et-Miquelon dans leurs itinéraires. Dans ce domaine, l'archipel possède un avantage en tant que seul port étranger de la région : les compagnies faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficient ainsi d'avantages réglementaires spécifiques liés à la loi sur le cabotage<sup>1</sup>. L'arrivée des bateaux dépend aussi des conditions climatiques qui peuvent empêcher l'accostage des bateaux de croisières. En 2018, 3 escales ont ainsi été annulées.

Après une forte fréquentation en 2017 (6 046 croisiéristes) le nombre de croisiéristes a fortement diminué en 2018 (-37,3 %) pour s'établir à 3 788 visiteurs. Cette évolution est principalement attribuable au nombre d'escales de paquebots, qui s'est contracté, passant de 18 en 2017 à 14 en 2018. Cette année, la période des escales s'est étalée sur 7 mois (d'avril à octobre) contre 4 mois l'an dernier (de juin à septembre). Cet allongement de la saison permet de mieux supporter les chocs sur l'offre que peut générer l'arrivée des paquebots de croisière. Les escales sont en majorité de courte durée (d'une demi-journée à une journée). Dans ce laps de temps limité, des manifestations peuvent être organisées afin d'optimiser le temps passé sur place et inciter les touristes à revenir pour une durée de séjour plus longue.

<sup>1</sup> Loi sur le cabotage : lorsqu'un navire de croisière effectue un trajet entre ports d'un même pays sans escale à l'international, il doit se soumettre aux lois du pays en vue de protéger les armements locaux contre la concurrence d'armements naviguant sous pavillon étranger. La loi sur le cabotage impose des contraintes et des coûts de fonctionnement accrus pour les compagnies de croisière étrangères. C'est pourquoi les compagnies de croisière cherchent à inclure dans leur itinéraire un port étranger, pour être régies par les lois maritimes internationales beaucoup plus souples.

Le secteur du tourisme de croisière est extrêmement dynamique au Canada, et particulièrement au Québec le long du fleuve Saint-Laurent où le nombre de croisiéristes est passé de 110 000 en 2006 à 400 000 en 2017. Les politiques publiques soutiennent le développement du tourisme de croisière à Saint-Pierre et Miquelon, notamment l'État via la réhabilitation du quai en eau profonde pour l'accueil des navires de croisière afin de faire de Saint-Pierre la 10<sup>e</sup> escale des croisières du fleuve Saint-Laurent. Ce marché devrait être annoncé en 2019.

### 2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

En 2018, après plusieurs fermetures ces dernières années, l'archipel ne compte plus que 11 structures d'hébergement, dont 9 à Saint-Pierre et 2 sur l'île de Miquelon. Parmi ces structures d'accueil, 3 sont des hôtels, les autres étant des établissements de types auberges et « Bed and breakfast ». Au total, l'archipel a une capacité d'une centaine de chambres disponibles à Saint-Pierre concentrée sur deux gros établissements, les autres établissements ayant moins de 10 chambres. Miquelon possède une dizaine de chambres.

La durée moyenne des séjours est estimée entre deux à cinq nuitées par touriste sur l'ensemble de l'archipel. L'offre d'hébergement atteint ses limites notamment durant la saison estivale, période de pic d'activité touristique, et lors de manifestations majeures (séminaires, salons, événements sportifs, etc.) même si certains événements importants ne peuvent se tenir sur l'archipel en raison d'une capacité d'accueil trop limitée. Cette tension sur l'offre est complexe à gérer dans la mesure où les taux de remplissage des hôtels peuvent atteindre des niveaux très bas hors saison, ce qui peut freiner l'émergence de nouvelles structures. Avec l'aide de la Collectivité territoriale et du dispositif de défiscalisation propre aux Outre-mer et d'un financement bancaire, un entrepreneur local porte un projet touristique d'appart-hôtel 4 étoiles de 16 chambres jumelé avec des espaces spa, fitness, bien-être, restauration et salle de conférence. L'hôtel devrait ouvrir en 2021 au plus tard.

### 2.4 LES AIDES PUBLIQUES AU SECTEUR DU TOURISME

Dans le cadre du Schéma de développement stratégique 2015-2020 (SDS), la Collectivité territoriale a fait du tourisme durable un axe prioritaire de « concentration ». Afin de favoriser le développement et l'amélioration qualitative de l'offre, elle subventionne les établissements hôteliers et de restauration, appuyée par les fonds du 11<sup>e</sup> FED.

Depuis 2015, la Collectivité territoriale octroie des aides à l'investissement privé pour le développement d'hébergements touristiques (Délibération n° 189-2015 du 07/07/2015). Ce programme est doté de 3,6 millions d'euros. Le taux de subvention est modulé de 10 % à 60 % de l'investissement selon sa nature : création d'établissements, augmentation des capacités, modernisation des équipements ; et selon le type de structure : établissements hôteliers selon leur qualité et maisons d'hôte. De plus, depuis 2015, la Collectivité territoriale subventionne les créations, les extensions et la modernisation de restaurants ainsi que l'acquisition de roulottes gastronomiques, pour un engagement de minimum 5 ans (les montants maximums des aides peuvent aller respectivement jusqu'à 175 000 euros, 130 000 euros et 10 000 euros par projet) (Délibération n° 306-2015 du 15/12/2015).

Outre ces dispositifs d'aide au développement des projets d'hôtellerie et de restauration, la Collectivité territoriale a également adopté par délibération n°234-2017 du 11 juillet 2017, des mesures incitatives à destination des particuliers pour la location de chambres d'hôtes. En 2018, 5 chambres d'hôtes ont été enregistrées via ce dispositif. Enfin en 2018, la Collectivité territoriale a adopté lors de la délibération n°261-2018 du 23 octobre 2018, un dispositif d'aide à l'acquisition et à la modernisation d'hôtels de tourisme. Cette subvention représente 20 % du montant engagé par le porteur de projet pour l'acquisition d'un bâtiment dans le cas de la reprise d'une activité touristique, à l'arrêt depuis au moins un an.

# Section 8

## Les transports et les communications

### DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports bénéficie d'investissements pour la desserte maritime et aérienne de passagers. Le nombre de passagers total depuis et à destination de Saint-Pierre par voie maritime augmente (+6,3 %). Malgré une diminution du nombre de vols commerciaux (-1,8 %), le nombre de passagers par voie aérienne progresse légèrement par rapport à l'an dernier (+0,3 %).

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)		... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)		... la démographie des entreprises en 2018 (Source : CACIMA)	
transports	communications	transports	communications	transports	communications
4 %	3 %	5 %	5 %	4 %	2 %

## 1. Les activités portuaires

### 1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel. Le port comprend une zone commerciale permettant de recevoir des unités importantes, un port de pêche, un quai en eau profonde, une zone de plaisance et une gare maritime pour le transport de passagers. Le port dispose également d'une cale de halage permettant la mise à sec des navires jusqu'à 500 tonnes, garantissant une certaine autonomie en matière de réparation navale. Son utilisation demeure encore marginale aujourd'hui, mais cette dernière pourrait représenter un potentiel de développement intéressant pour les années à venir. Miquelon dispose également de son propre port, mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent presque systématiquement par Saint-Pierre.

La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état de vétusté ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau des ports de Saint-Pierre et de Miquelon sont en perspectives portées par le cluster maritime local, par l'État ou la Collectivité territoriale.

Initiée en 2014, la modernisation des équipements portuaires de l'archipel commence à s'entrevoir. En avril 2019, l'État, propriétaire, et la Collectivité territoriale, exploitant, ont réceptionné officiellement la nouvelle gare maritime destinée à l'accueil des passagers des ferries. En mai 2019, après 5 années, les travaux du nouvel hangar sous douane devraient toucher à leur fin. Par ailleurs avec l'arrivée des nouveaux navires-ferries, un important projet de quai, 18 000m<sup>2</sup> gagnés sur la mer (en incluant la surface du quai construit en 2017 de 2 300m<sup>2</sup>), a été initié par la Collectivité territoriale. Le coût total du projet est estimé à 12,9 millions d'euros. Lors d'une visite officielle en février 2019, Annick Girardin, ministre des outre-mer, a présenté le projet définitif du terminal de croisière dont le marché devrait être attribué au cours de l'année 2019. En outre, une enveloppe de 8,1 millions d'euros de l'État est

prévue pour les investissements portuaires dans le Contrat de transition État – Collectivité territoriale, qui devrait être signée au cours de l'année 2019. Cette enveloppe inclut notamment 6,5 millions d'euros pour la première tranche des travaux de réhabilitation des digues du port de Saint-Pierre. À moyen terme, des projets d'opérateurs privés visant à capter des flux de trafics maritimes pourraient apporter une nouvelle dimension aux activités portuaires de l'archipel. Un important projet d'implantation d'un hub portuaire permettant le transbordement de containers de navires de grandes dimensions sur des navires de cabotage à destination des ports du Canada et de la côte Est américaine demeure d'actualité, avec recherche de partenaires et de financements. Un projet de transbordement d'hydrocarbures en mer est également à l'étude. S'ils se concrétisaient, ces projets pourraient générer environ 150 emplois directs et entraîner des effets induits significatifs sur toutes les activités périphériques de services portuaires (pilote, avitaillement, transitaire, maintenance, hébergement...).

En 2018, l'entreprise nantaise *Neoline* a officialisé le passage de son futur cargo à voile à Saint-Pierre lors de sa nouvelle ligne transatlantique régulière. Ce projet ambitieux, d'un coût de 35 millions d'euros vise à relancer la desserte maritime à voile émettant seulement 10 % de gaz à effet de serre par rapport à un navire marchand traditionnel de taille comparable (136 mètres pour 5 500 tonnes de marchandises). Le navire, dont la mise en service est prévue pour 2021 partirait de Saint-Nazaire (France) pour rejoindre d'abord Bilbao (Espagne) puis Charleston et Baltimore (États-Unis d'Amérique) avant de rejoindre Saint-Nazaire en passant par Saint-Pierre-et-Miquelon. Les groupes Renault, Bénéteau et Manitou ont déjà affiché leur soutien au projet.

## 1.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

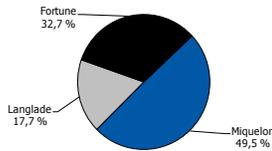
### 1.2.1 Le trafic passager

En mai 2018, la réception des deux nouveaux navires-ferries, le *Nordet* et le *Suroît*, modifie le paysage du transport maritime de l'archipel. Ils viennent en remplacement du *Cabestan* acquis en 2010 par la Collectivité territoriale. Ces deux nouveaux ferries d'une capacité de 188 passagers, 18 véhicules et nécessitant 8 membres d'équipage, assurent la liaison interîles entre le port de Saint-Pierre et le port de Miquelon ainsi que la liaison avec Fortune (sur l'île de Terre-Neuve). Ils ont été commandés en 2015 auprès du chantier néerlandais *Damen*, pour un montant de 26 millions d'euros, avec pour objectif de fluidifier les échanges entre les différents ports desservis. Le troisième navire, le *Jeune France*, effectue exclusivement la liaison entre le port de Saint-Pierre et Langlade durant la saison estivale. Le *P'tit Gravier* assure une liaison (1 226 rotations en 2018) entre Saint-Pierre et l'île aux Marins durant la période estivale (de mi-mai à mi-octobre). Cette desserte mise en place par la mairie de Saint-Pierre via une délégation de service public (DSP) a transporté 10 674 passagers en 2018.

Après la baisse de 2017 (-5,6 %), le trafic total de passagers, depuis et à destination de Saint-Pierre, renoue avec la croissance en 2018 (+6,3 %) pour s'établir à 61 618 passagers. Cette hausse est portée par un rebond conjoint du trafic entre Saint-Pierre et Miquelon (+16,1 % après -10,1 % en 2017) et entre Saint-Pierre et Fortune (+3,1 % après -6,1 % en 2017). La liaison entre Saint-Pierre et Langlade s'inscrit en baisse en 2018 (-9,9 %) après trois années consécutives de hausse (+6,9 % en 2017, +9,0 % en 2016 et +10,4 % en 2015).

La répartition entre les liaisons maritimes demeure relativement stable d'une année sur l'autre. La liaison Saint-Pierre/Miquelon représente près de la moitié du trafic total (49,5 %), suivi par la liaison Saint-Pierre/Fortune (32,7 %) et Saint-Pierre/Langlade (17,7 %)

Répartition du trafic de passagers par voie maritime depuis et à destination de Saint-Pierre en 2018



Source : Régie des transports maritimes

En 2018, le transport des voitures sur les ferries a été possible à partir de la moitié de l'année entre Saint-Pierre et Miquelon, mais dépend des marées en raison de l'inadaptation du quai de Miquelon. La débarque de véhicules à Fortune demeure impossible, les travaux sur les quais n'ayant pas été effectués.

### 1.2.2 Le trafic de marchandises

Le trafic de marchandises est assuré dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) subventionnée par l'État, qui organise les dessertes maritimes internationales (50 rotations par an sur la liaison Saint-Pierre/Halifax) et interîles (70 rotations par an). En 2016, la DSP a été attribuée à nouveau à une entreprise locale pour une durée de 4 ans (année 2017 à 2021) et un montant subventionné de 5,5 millions d'euros. Cette DSP englobe les deux lots : desserte Halifax/Saint-Pierre et Saint-Pierre/Miquelon. La précédente DSP contractée pour 7 ans et un montant de 7 millions d'euros, est arrivée à échéance fin 2016 et ne concernait que la liaison internationale. La desserte de Miquelon qui relevait de la compétence de la Collectivité territoriale jusqu'en mars 2015, a été transférée à l'État de mars 2015 à fin 2016.

## 2. Les transports aériens

### 2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche, inauguré en 1999, est exploité par le service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 800 mètres. Miquelon est également équipée d'un aéroport qui dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres.

Pour arriver sur l'archipel, les voyageurs doivent transiter par le Canada. Ce pays a mis en place en 2016 une Autorisation de voyage électronique (AVE), sur le modèle de l'*ESTA* requis pour tout voyageur souhaitant pénétrer sur le territoire américain, qui rend plus difficiles les entrées et sorties de l'archipel. Au nom du principe de continuité territoriale, une étude sur la possibilité d'une ligne directe avec la métropole a été réalisée et publiée en décembre 2016<sup>1</sup>, préconisait la mise en place, à titre expérimental, d'une ligne directe reliant Saint-Pierre à Paris.

La compagnie Air Saint-Pierre a été créée en 1964. Avec le soutien des subventions versées par l'État. La compagnie assure la continuité territoriale dans le cadre d'une DSP qui a pour objectif d'assurer un équilibre entre le prix d'acquisition des billets pour les clients et les coûts d'exploitation, qui incombent à la compagnie. La nouvelle DSP signée fin 2017 pour 5 ans (2018-2022) et pour un montant total de 13,7 millions d'euros, s'est appuyée sur les

<sup>1</sup> Rapport CGEDD n° 007501-04, IGF n° 2016-M-036 et IGA n° 16113-16041-01, octobre 2016

recommandations de l'étude de 2016, qui préconisait la mise en place d'une ligne directe afin de désenclaver l'archipel et de diminuer la dépendance au Canada dont la législation peut être contraignante. Ainsi, entre juillet et août 2018, la compagnie ASL Airlines – en partenariat avec Air Saint-Pierre – a assuré une liaison hebdomadaire entre l'archipel et la métropole du 25 juillet au 21 août 2018. L'expérience ayant rencontré un grand succès en 2018, elle a été reconduite en 2019 avec des vols supplémentaires (4, portant le nombre total de vols à 12) et des horaires mieux adaptés lors de l'arrivée à Paris.

Jusqu'en 2018, Saint-Pierre-et-Miquelon était le seul DCOM de l'Atlantique ne possédant aucune de liaison directe avec la métropole. La ligne directe permet également une promotion et une facilitation d'accès de l'archipel auprès de touristes en provenance de Paris. Les arrivées des liaisons directes avec Paris vont doubler l'afflux de passagers dans l'aéroport de Saint-Pierre : environ 100 passagers dans l'avion de la compagnie ASL Airlines, contre 46 dans l'ATR d'Air Saint-Pierre. Afin d'accueillir le flux de passagers supplémentaires, l'aéroport de Saint-Pierre a été réaménagé en 2018 : agrandissement de la salle d'embarquement et de la zone d'inspection, de la salle d'embarquement, et de la salle d'arrivée.

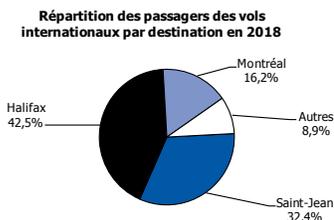
Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par 2 avions. Un ATR équipé de 46 sièges opère les vols internationaux vers le Canada (Montréal, Halifax, Saint-Jean) et un Cessna F406 équipé de 8 sièges opère les vols domestiques ainsi que les vols à destination de Sydney et/ou des Îles de la Madeleine, en juillet et août. Les évacuations sanitaires, hors vols réguliers, sont effectuées par le Cessna. S'il est indisponible l'ATR peut-être utilisé.

## 2.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien, avec 2 603 vols commerciaux enregistrés en 2018, affiche une légère régression par rapport à l'année précédente (-1,8 %, soit 49 vols de moins). Cette évolution concerne uniquement les vols internationaux (-4,9 %, soit -58 vols) alors que les vols locaux progressent (+0,6 %, soit +9 vols).

Malgré cette baisse du nombre de vols, le nombre de passagers s'inscrit en légère hausse en 2018 (+0,3 %), pour s'établir à 36 893 passagers. Cette évolution est attribuable à la progression du nombre de passagers sur les vols internationaux (+5,9 %) notamment en provenance de Halifax (+22,1 %). Le nombre de passagers de Montréal et de Saint Jean diminue (respectivement -14,4 % et -9,2 %). Le nombre de passagers venant d'autres destinations double entre 2017 et 2018 en grande partie du fait des 1 536 passagers du vol direct. Le nombre de passagers des vols locaux diminue (-16,5 %).

Les passagers des vols internationaux (dont les vols Paris – Saint-Pierre) représentent 79,2 % des passagers dont la majeure partie est composée des passagers d'Halifax (42,5 %) et de Saint Jean (32,4 %). Les passagers de Paris représentent 5,3 % du total.



Source : Direction générale de l'aviation civile



Performance du conteur Fred Pellerin à l'église de l'Île aux marins – Août 2018  
(Photo Studio Briand)



Baptême du Nordet à Miquelon en présence de Renaud Muselier, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et petit-fils d'Émile Muselier, le vice-amiral des Forces françaises libres qui a pris Saint-Pierre-et-Miquelon et qui l'a rallié au Général de Gaulle – Juin 2018  
(Photo Studio Briand)



Un navire de croisière quittant le port de Saint-Pierre – saison 2018  
*(Photo François Honoré)*



Arrivée du premier vol direct en provenance de Paris en présence de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, et de la ministre chargée des transports, Elisabeth Borne – juillet 2018  
*(Photo Studio Briand)*

Dans un contexte de demande stable sur un marché présentant des volumes limités, l'offre aérienne est contrainte et le nombre de rotations est relativement faible. Il en résulte un coût des billets d'avion élevé. La capacité de l'aéroport et de la compagnie aérienne Air Saint-Pierre permettrait pourtant d'accueillir un nombre de passagers bien plus important.

Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure modeste, concentrée sur le transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables. Après deux années consécutives de baisse (-4,0 % en 2017 et -4,1 % en 2016), le fret s'inscrit en hausse (+1,8 %, soit +5,0 tonnes), porté par un rebond du fret de marchandises (+1,8 % après -8,1 % en 2017) et du fret postal (+2,8 % après -0,9 % en 2017). Par ailleurs, le fret postal demeure prépondérant par rapport au fret de marchandises, avec 59,1 % du fret total, reflétant ainsi l'importance du e-commerce.

#### Évolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Mouvements d'avions*	2 469	2 467	2 488	2 652**	2 603	-1,8%
<i>Locaux</i>	1 374	1 346	1 360	1 463	1 472	0,6%
<i>Internationaux</i>	1 095	1 121	1 128	1 189**	1 131	-4,9%
Passagers	35 951	36 266	35 522	36 779	36 893	0,3%
Marchandises (kg)	89 116	98 443	94 105**	86 502	88 075	1,8%
Fret postal (kg)	113 032	130 163	125 158	124 070	127 506	2,8%

Source : Service de l'aviation civile

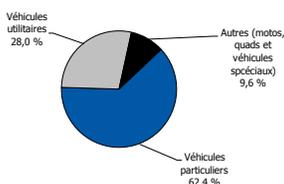
\* Vols commerciaux uniquement

\*\* Le chiffre présenté dans le rapport annuel 2017 était erroné et a été corrigé.

### 3. Les transports terrestres

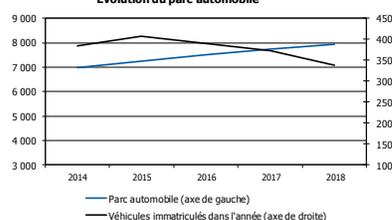
Le parc automobile de l'archipel est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km (dont 50 km sur l'île de Saint-Pierre). Le taux d'équipement s'élève à environ 3,0 véhicules (toutes catégories confondues) par ménage<sup>1</sup>, soit plus de véhicules que d'habitants. Concernant les transports en commun, ceux-ci se composent exclusivement des transports scolaires, gérés par la Collectivité territoriale, complétés par quelques taxis privés, agréés par la préfecture. Parallèlement, des entreprises privées assurent le transport des touristes, notamment des croisiéristes, en visite sur l'île.

Répartition du parc automobile par type de véhicule en 2018



Source : Préfecture

Évolution du parc automobile



Source : Préfecture

Les ventes de nouveaux véhicules sont en baisse sur un an (-9,1 %), ainsi 338 véhicules ont été immatriculés en 2018. Parallèlement, 120 véhicules ont été détruits ou revendus en dehors de l'archipel, portant le nombre total de véhicules en circulation à 7 953, soit une hausse de 2,8 % par rapport à 2017. Pour la seconde année consécutive, les véhicules de tourisme, qui

<sup>1</sup> Au sens de l'Insee : « Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. »

représentent plus des deux tiers des véhicules, affichent une baisse des nouvelles immatriculations sur l'année (-13,9 % après -11,3 % en 2017). À l'inverse, les immatriculations de véhicules utilitaires progressent depuis deux ans (+29,3 % après +11,9 % en 2017).

Les ventes de véhicules de marque française sont stables en 2018, avec 52 nouvelles immatriculations (après 53 l'année passée). Les voitures françaises et japonaises représentent chacune près d'un quart du parc automobile total de l'archipel, les marques américaines arrivant en tête avec plus de 41 % des véhicules en circulation.

## 4. Les communications

---

### 4.1 LA TÉLÉPHONIE

Jusqu'en novembre 2014, les activités de téléphonie fixe et mobile étaient assurées par un opérateur privé, la société SPM Telecom, issues du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). Depuis cette date, la compagnie Globaltel s'est également implantée sur l'archipel avec une offre de téléphonie mobile.

Depuis deux ans, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile ralentit (+1,5 % après +2,7 % en 2017 et +3,8 % en 2016). Cette évolution se fait au détriment du nombre de lignes téléphoniques (fixe et fax), qui diminue depuis trois ans (-5,1 % après -4,2 % en 2017 et -4,5 % en 2016).

### 4.2 LE RÉSEAU INTERNET

Les accès au réseau Internet sont proposés à la fois par SPM Telecom et par Globaltel. Ceux en très haut débit sont établis via des réseaux câblés en cuivre ou en fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet ralentit malgré une bonne progression en 2018 (+2,9 % après +3,2 % en 2017 et +3,7 % en 2016). Ce ralentissement peut s'expliquer en partie par les taux d'équipement élevés en ordinateurs et abonnements Internet des foyers de l'archipel comparativement à ceux de la métropole. L'archipel est, en termes d'équipement et d'accès à Internet, davantage comparables aux pays nordiques, comme la Finlande. Depuis janvier 2019, les 2 communes de l'archipel bénéficient d'une offre « Très Haut Débit ». Le débit grand public est actuellement supérieur à 100 Mbit/s. Les professionnels peuvent bénéficier d'accès allant jusqu'à plusieurs centaines de Mbit/s.

L'archipel ne dispose pas actuellement de la technologie de téléphonie mobile 3G ou 4G. Cependant, en juin 2017, l'ARCEP<sup>1</sup> a autorisé Globaltel au déploiement d'un réseau 4G sur l'archipel. En 2018, le déploiement de ce réseau est en cours.

Depuis 2014, un réseau de bornes Internet a été mis en place par les deux opérateurs pour permettre un accès Wifi aux utilisateurs, palliant ainsi l'absence d'internet mobile en 3 ou 4G. En 2018, environs 150 bornes wifi sont installées à Saint-Pierre et à Miquelon Langlade dont 130 à l'extérieur et 20 dans des lieux publics fermés très fréquentés (centre culturel, salle des fêtes, patinoire, etc.). Au début de l'année 2018, la politique commerciale du Wifi urbain a évolué, passant de 15 minutes gratuites par jour à une journée gratuite par semaine. Ce changement vise à faciliter l'accès aux personnes de passage sur l'archipel, notamment les touristes.

---

<sup>1</sup> ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

En complément du réseau internet hertzien actuel, le Conseil territorial a lancé en 2015 l'appel d'offres d'un projet d'installation d'une fibre optique par un câble numérique sous-marin reliant Saint-Pierre, ainsi que Miquelon, à Terre-Neuve par une boucle de 150 km. Le marché a été attribué à la société Alcatel Submarine Networks pour un montant global de 12 millions d'euros. Ce projet de la Collectivité territoriale est financé en partie par une subvention de l'État à hauteur de 5 millions d'euros, versée dans le cadre des projets numériques du « grand emprunt », et par un crédit de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 3 millions d'euros. En août 2016, le droit d'exploitation du câble numérique a été attribué à l'entreprise Globaltel pour un montant global de 1,2 million d'euros sur une durée de 5 ans. La pose du câble a eu lieu en juin 2018. L'utilisation à titre commercial de cette nouvelle infrastructure n'a pas encore débuté.

### 4.3 LES MÉDIAS

Saint-Pierre & Miquelon La 1<sup>ère</sup> est la seule chaîne de radio et télévision publique française du groupe France Télévisions ayant une antenne sur l'archipel. SPM La 1<sup>ère</sup> est le principal média de production de contenu sur l'archipel. En 2018, le budget total de la chaîne est de 11,8 millions d'euros. La chaîne emploie 87 ETP dont 17 journalistes.

La chaîne se décline sur 3 médias : radio, TV et numérique. En ce qui concerne la radio, 95 % des diffusions sont produites avec une grande partie du temps en direct. La télévision a produit 419 heures d'émissions en 2018 composées notamment d'un journal télévisé quotidien de 20 minutes, une émission de débat mensuel « À la une » et un magazine-images « Embruns ». À ces productions s'ajoutent des émissions locales hebdomadaires ou bimensuelles telles que « Chacun son job » ou « L'art et la manière » et les diffusions des spectacles et des pièces de théâtre de l'archipel via le programme « En scène » en partenariat avec le Centre Culturel et Sportif de la Collectivité territoriale. La chaîne numérique est suivie par 12 600 abonnés tous supports confondus (y compris réseaux sociaux) et permet un visionnage des programmes TV, d'une réécoute de programmes radio, mais aussi la découverte de programmes exclusifs ou le visionnage d'émission en direct telle que « Place publique ».

Depuis la fin de l'année 2010, la TNT est disponible sur Saint-Pierre-et-Miquelon. Les chaînes du groupe France télévision sont diffusées gratuitement par le câblo-opérateur local qui couvre la quasi-totalité des foyers de l'archipel, et par le réseau hertzien. Ce dernier mode de diffusion a toutefois nécessité la mise en place d'un cryptage du signal en raison de la proximité du Canada. Depuis 2011, SPM Telecom propose également des offres numériques payantes incluant des chaînes privées de la TNT (TF1, M6, W9...), nécessitant d'utiliser un décodeur spécifique pour profiter de ces bouquets numériques.

## Section 9

### Les autres services marchands

#### L'IMMOBILIER REBONDIT AU DÉTRIMENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS

Principale activité des autres services marchands, l'immobilier représente plus de la moitié des entreprises du secteur (65,1 %). Le nombre d'entreprises immobilières augmente en 2018, pour s'établir à 129 entreprises (contre 125 l'an dernier).

#### Poids du secteur dans ...

... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)	... la démographie des entreprises en 2018 (Source : CACIMA)
9 %	31 %

Les autres services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

En 2018, les activités immobilières demeurent la principale activité des autres services marchands (65,2 % contre 64,4 % en 2017), loin devant les services aux particuliers (18,7 % contre 19,6 % en 2017) ou aux entreprises (16,2 % contre 16,0 % en 2017). Les services aux particuliers sont dominés par les services de coiffure, esthétique et bien-être (62,2 % du total des services aux particuliers). Les services aux entreprises sont dominés par les services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers (43,7 % du total des services aux entreprises), tels que les activités de nettoyage et d'entretien, et par les activités de soutien administratif (25,0 % du total des services aux entreprises).

Le nombre d'entreprises immobilières augmente en 2018 (+3,2 après -2,3 % l'an dernier), pour s'établir à 129 entreprises. Ces entreprises (97,6 %) sont en quasi-totalité des sociétés civiles immobilières (SCI), qui construisent et gèrent de l'immobilier locatif. Après deux années de hausse (+4,3 % en 2016, +18,4 % en 2015) et une baisse en 2017 (-2,5 %), le nombre de SCI rebondit (+3,4 %). L'offre du parc locatif semble inférieure à la demande, expliquant en partie des prix très élevés de la location. L'apport des SCI à l'économie de l'archipel doit être nuancé, ces sociétés n'employant que peu de personnes, de plus ce type de société peut être utilisé pour des montages fiscaux, juridiques ou financiers.

# Section 10

## Les services non marchands

### DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN BAISSÉ ET UN SECTEUR DE LA SANTÉ EN MODERNISATION

Après deux années de stabilité, le nombre d'élèves diminue en 2018 (-3,9 %) pour s'établir à 1 126 élèves. Le taux de réussite pour l'ensemble des diplômés (DNB, CAP, BEP, CFG et baccalauréat) reste élevé. Le nombre d'élèves et d'étudiants boursiers scolarisés à l'extérieur de l'archipel est de 268 pour l'année scolaire 2017-2018 contre 298 en pour l'année scolaire 2016-2017.

Le nombre d'entrée à l'hôpital et de consultations progresse nettement (respectivement +24,7 % et +13,7 %). L'archipel cherche à réduire les coûts de la santé en montant des partenariats avec des hôpitaux de Saint-Jean de Terre-Neuve et de la France métropolitaine par la réduction des EVASAN et le développement de la télémédecine.

#### Poids du secteur dans ...

... la création de richesses en 2015 (Source : IEDOM)	... la population active occupée en 2015 (Source : Insee)		
45 %	services administratifs 27 %	santé 15 %	enseignement 8 %

## 1. L'éducation

Le service de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon exerce son autorité sur l'ensemble des établissements publics de l'archipel et assure un contrôle des établissements de l'enseignement privé sous contrat. La responsabilité du système éducatif est confiée au chef du service qui se voit conférer les attributions de directeur académique<sup>1</sup> ainsi que certaines compétences rectorales par délégation. Saint-Pierre-et-Miquelon dépendant du rectorat de Caen, son recteur assure les compétences dévolues aux recteurs d'académie.

Afin de prendre en compte ses spécificités, l'archipel s'inscrit dans le projet académique de Caen décliné pour répondre aux spécificités locales.

L'accueil des élèves dans les établissements sur l'archipel s'effectue de la maternelle à la terminale.

### 1.1 LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

Saint-Pierre compte 6 écoles primaires, 1 collège privé, 1 lycée-collège général et 1 lycée professionnel. À Miquelon, une école scolarise les enfants de la maternelle au collège. Les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré se divisent en 2 secteurs : public (7 établissements) et privé (4 établissements). Aucun établissement d'enseignement supérieur n'étant présent sur l'archipel, les élèves doivent le quitter pour pouvoir poursuivre des études supérieures. Malgré l'existence d'un système d'échanges avec les universités des provinces atlantiques canadiennes, dans le cadre de la coopération régionale, la majorité des étudiants opte pour la métropole.

<sup>1</sup> Article D. 251-1 à D. 251-8 du Code de l'éducation.

Le collège-lycée général de Saint-Pierre-et-Miquelon prépare les lycéens au baccalauréat général et à la poursuite d'études supérieures. Il comprend 3 séries : littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifique (S). Le lycée professionnel propose 2 CAP et 6 baccalauréats professionnels (accompagnement, soins et services à la personne ; gestion et administration ; MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements) ; systèmes électroniques numériques ; maintenance des véhicules ; cuisine).

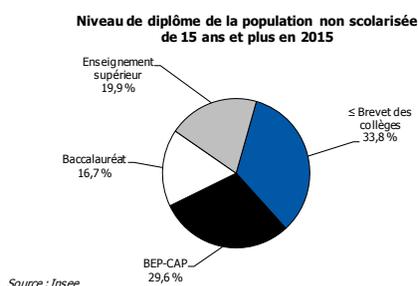
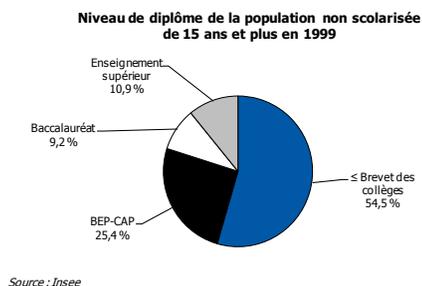
Les effectifs d'enseignants de l'archipel sont stables en 2018 par rapport à l'année passée, avec 152,1 ETP (contre 150,2 ETP en 2016), correspondant à 147 postes occupés, dont 42,9 % dans l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré et 57,1% dans le 2<sup>d</sup>. L'enseignement public regroupe 65,3 % de l'ensemble des postes occupés.

En 2018, en moyenne, un enseignant encadre 7,7 élèves. L'écart entre le public et le privé demeure faible, proche de la moyenne globale (respectivement 7,5 et 8,0). Cependant des écarts plus significatifs existent entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré (respectivement 9,7 et 6,1).

## 1.2 LA SCOLARISATION ET LE NIVEAU DE FORMATION

En 2015, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 17 ans est de 97,8 % (source : Insee). Cependant, seulement 37,1 % des jeunes de 18 à 24 ans sont scolarisés. Ce chiffre relativement faible s'explique par l'obligation de quitter l'archipel pour les élèves qui veulent intégrer des filières professionnelles spécifiques ou poursuivre des études supérieures.

Le niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans non scolarisée a progressé entre 1999 et 2015. Ainsi, la population avec au plus un diplôme du brevet enregistre une nette baisse (-20,7 points), pour s'établir à 33,8 %. À l'inverse, la population détenant un diplôme d'études supérieures s'accroît, passant de 10,9 % en 1999 à 19,9 % en 2015. Le niveau de formation de la population de plus de 15 ans non scolarisée progresse, et est relativement similaire à celui observé en France hors DOM.



## 1.3 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES TAUX DE RÉUSSITE

L'effectif total des élèves scolarisés sur l'archipel, qui s'établit à 1 126 élèves à la rentrée 2018, en baisse par rapport à l'an dernier (-3,9 %, soit -46 élèves). En lien avec cette baisse une classe de CE1 a fermé dans l'école Henriette Bonin. Les élèves ont été répartis entre les deux classes de CE1 de l'école du Feu Rouge. Cette évolution confirme la tendance baissière observée depuis une vingtaine d'années. En effet, sur la période 1999-2018, les effectifs ont reculé en moyenne de 1,4 % par an. Ainsi, le système éducatif compte 360 élèves de moins qu'en 1999.

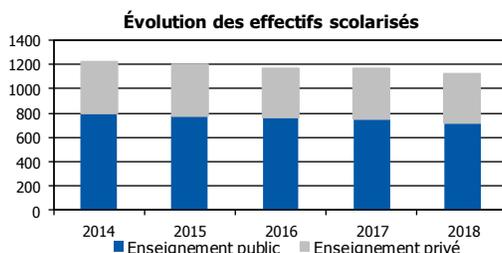
L'enseignement privé est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il perd 35,9 % de ses effectifs depuis 1999, tandis que le recul pour l'enseignement public est de plus faible ampleur (-15,4 %).

Les établissements publics accueillent près des deux tiers des effectifs, soit 717 élèves contre 409 pour les établissements privés sous contrat avec l'État. Si les effectifs sont également répartis pour le 1<sup>er</sup> degré, plus des trois quarts des élèves du 2<sup>d</sup> degré sont inscrits dans un établissement public. Cette situation s'explique principalement par l'absence d'un lycée privé sur l'archipel.

#### Population scolaire par niveau

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>641</b>	<b>643</b>	<b>624</b>	<b>626</b>	<b>612</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>590</b>	<b>559</b>	<b>551</b>	<b>546</b>	<b>514</b>	<b>-5,9%</b>
Collège et annexe	322	298	305	313	315	0,6%
Lycée général	123	133	120	117	97	-17,1%
Lycée professionnel	145	128	126	116	102	-12,1%
<b>Total</b>	<b>1 231</b>	<b>1 202</b>	<b>1 175</b>	<b>1 172</b>	<b>1 126</b>	<b>-3,9%</b>

Source : Service de l'Éducation nationale



Source : Éducation nationale

Les taux de réussite pour l'ensemble des catégories de diplômes (DNB, CAP, BEP, CFG et baccalauréat) sont relativement élevés sur l'archipel par rapport au niveau national. Ainsi, le taux de réussite au diplôme national du brevet s'établit localement à 91,5 % en 2018, niveau légèrement supérieur au niveau national (87,1 %). Le taux de réussite au diplôme du baccalauréat général atteint 94,9 % cette année (contre 88,3 % pour la France entière). La taille des effectifs et la personnalisation des parcours favorisent ces taux de réussite.

#### Évolution du taux de réussite

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Brevet	93,2%	88,5%	87,3%	92,5%	91,5%	+1,0 pts
CAP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0 pt
BEP	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	95,2%	-4,8 pts
CFG	100,0%	100,0%	60,0%	100,0%	100,0%	0,0 pts
Bac général	100,0%	97,4%	100,0%	100,0%	94,9%	-5,1 pts
Bac professionnel	100,0%	95,7%	94,0%	100,0%	96,9%	-3,1 pts

Source : Service de l'Éducation nationale

## 1.4 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'Éducation nationale comprend la rémunération des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré, les dépenses de fonctionnement général des établissements (public et privé) et le budget d'investissement du collège-lycée d'État et du lycée professionnel d'État.

En 2018, ce budget marque une légère accélération (+2,2 % après +1,1 % en 2017), pour s'établir à 15,3 millions d'euros. La répartition des fonds demeure globalement stable par rapport à l'année précédente : 89,7 % des fonds ont été alloués à la rémunération du personnel, 9,0 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et enfin 1,4 % des fonds ont servi aux dépenses d'investissement (en hausse de 150,5 % par rapport à 2017).

L'État et le Conseil territorial accordent des aides financières aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2<sup>d</sup> degré souhaitant intégrer une filière spécifique. Pour l'année scolaire 2017-2018, 268 boursiers ont bénéficié d'un aide contre 298 l'année précédente : 67,5 % des bénéficiaires sont partis en France métropolitaine (dont 81,8 % d'étudiants et 18,2 % d'élèves du second degré), les autres poursuivant leurs études au Canada.

Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité) de la Collectivité territoriale représente 1,2 million d'euros pour l'année 2018<sup>1</sup> dont 245,7 mille euros de remboursement de frais de scolarité et de couverture sociale. La Collectivité territoriale et l'État se partagent les frais de transport aérien des boursiers via le Passeport Mobilité (0,4 million d'euros en 2018 dont 36,7 % financé par l'État et 63,3 % financé par la Collectivité territoriale).

## 2. La santé

---

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, dont le nouveau bâtiment a été mis en service en 2013, le secteur libéral ne se développant qu'à la marge.

Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, l'hôpital fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles (525 jours de mission en 2018 en baisse de 3,1 %). Les plus fréquentes sur l'archipel concernent l'ophtalmologie avec 110 jours de mission en 2018, la gastro-entérologie (45 jours), la pédopsychiatrie (45 jours) et l'orthopédie (45 jours).

Le centre hospitalier peut également décider d'évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains (1 421 en 2018 dont 1 089 au Canada et 332 en France métropolitaine). Le CHFD possède dans ce cadre un accord de prestation de services tripartite avec la CPS et le Centre hospitalier de Saint John's (Terre-Neuve). En outre, dans le cadre du déploiement du nouveau schéma directeur d'information médicale avec la métropole et le Canada, le CHFD poursuit la mise en place de la télémedecine, notamment avec le CHU de Rennes dans le cadre d'une convention-cadre de coopération et de télémedecine et le centre de lutte contre le cancer Eugène Marquis de Rennes dans le cadre d'une convention-cadre de la téléexpertise et la télémedecine pour la mammographie et le traitement du cancer.

---

<sup>1</sup> Les données de l'année scolaire ne sont pas disponibles. Les comparaisons temporelles ne sont pas disponibles.

Le 2 octobre 2018, une convention-cadre de coopération a été signée entre le CHFD et le Centre Hospitalier Guillaume-Régnier de Rennes (CHRG). Cette convention a pour but la structuration des activités de télémédecine et le développement du partenariat entre les deux établissements à travers 4 types d'actions :

- Des missions de courte durée de médecins ou personnels non médicaux du CHGR au CHFD ;
- L'interprétation de données médicales et envoi d'avis spécialisés, au moyen de la télémédecine, par les médecins du CHGR sur demande des médecins du CHFD ;
- L'accueil par le CHGR de professionnels de l'archipel (médicaux et non médicaux) pour la réalisation de stages d'immersion et/ou de formation ;
- Le transfert de patients du CHFD vers le CHGR pour des soins de référence ou de recours programmés (avec prévenance du patient sur durée et modalités de séjour).

## 2.1 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

L'effectif des personnels de santé publique progresse de 3,1 %, pour atteindre 367,5 personnes en équivalent temps plein en 2018. Après une année de stabilité, l'effectif des personnels médicaux<sup>1</sup> augmente en 2018 de 8,1 % pour s'établir à 23,3 ETP. Depuis 2016, la croissance des effectifs de personnels non médicaux<sup>2</sup> se poursuit (+2,8 % en 2018 après +1,5 % en 2017 et +5,7 % en 2016) pour atteindre 344,1 ETP en 2018.

La capacité d'accueil de l'hôpital reste inchangée depuis 2013 avec 35 lits, dont 18 lits en médecine générale, 13 lits en chirurgie et 4 lits en maternité. L'hôpital est équipé d'un laboratoire de biologie médicale, d'un bloc opératoire (composé de 2 salles opératoires, 1 salle de réveil et 1 unité d'endoscopie digestive), d'un bloc obstétrical (composé d'une salle d'accouchement et d'une salle de prétravail), d'une unité de radiologie (équipé d'un scanner depuis 2017), d'une unité de stérilisation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), d'une unité de dialyse (composée de 5 postes), d'un cabinet dentaire, d'une pharmacie centrale avec une unité de chimiométrie et d'une pharmacie d'officine.

Le nombre d'entrées enregistrées par l'hôpital accélère depuis deux ans (+24,7 % en 2018 après +12,8 % en 2017 et -5,7 % en 2016), pour atteindre 1 667 entrées. Plus de la moitié des admissions sont dirigées vers le service chirurgical (53,0 %), 43,4 % vers le service de médecine générale et 3,5 % vers le service de maternité. Après la stabilité des deux dernières années (-0,5 % en 2017 et +0,5 % en 2016), le nombre de journées diminue en 2018 (-4,0 %) pour s'établir à 7 231. Relativement stable depuis 3 ans, le taux d'occupation diminue en 2018 (-2,3 points), pour s'établir à 56,6 %. À l'inverse, le nombre de consultations continue de progresser depuis 3 ans (+13,7 % après +10,2 % en 2017 et +5,4 % en 2016), stimulé par les consultations des praticiens extérieurs (+15,3 %) et de ceux de l'hôpital (+12,5 %). Les praticiens extérieurs représentent 43,6 % des consultations de l'hôpital.

La durée moyenne de séjour est en diminution depuis 2 ans et s'établit à 4,3 jours en 2018 (après 5,6 jours en 2017 et 6,4 jours en 2016).

---

<sup>1</sup> Personnels médicaux : médecins généralistes, oto-rhino-laryngologues, ophtalmologistes, dentistes.

<sup>2</sup> Personnels non médicaux : personnels administratifs, personnels soignants et éducatifs, personnels techniques, personnels médico-techniques.

**Activité hospitalière**

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de lits autorisés	35	35	35	35	35	0,0%
Nombre d'entrées	1 230	1 257	1 185	1 337	1 667	24,7%
<i>dont médecine</i>	520	531	528	600	724	20,7%
<i>dont chirurgie</i>	605	632	583	660	884	33,9%
<i>dont maternité</i>	105	94	74	77	59	-23,4%
Nombre de journées	9 070	7 531	7 570	7 529	7 231	-4,0%
Taux d'occupation	71,0%	59,0%	59,3%	58,9%	56,6%	-2,3 pt
Nombre de consultations*	14 930	13 766	14 507	15 987	18 177	13,7%
<i>dont praticiens de l'hôpital</i>	8 956	7 679	7 493	9 110	10 248	12,5%
<i>dont praticiens extérieurs</i>	5 974	6 087	7 014	6 877	7 929	15,3%

Source : Centre hospitalier François Dunan

\* Données reprises historiquement en 2018

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 48 studios. Le dispositif de prise en charge est complété par le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges-Gaspard qui offre 12 places en foyer de vie et 6 places en accueil de jour, dont 3 à Miquelon. En 2017, cet établissement a enregistré 3 351 journées d'accueil au sein du foyer de vie (-3,5 %) et 408 journées d'accueil de jour (+0,7 % par rapport à l'an dernier). De plus l'Atelier Boursaint, un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), a accueilli 13 adultes handicapés ; et un Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions de soutien éducatif, thérapeutique et pédagogique pour les enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. À la fin 2018, le service suivait 19 jeunes, soit deux de plus que l'an dernier, sur des temps scolaires et périscolaires du lundi au vendredi. Le SESSAD a bénéficié de 8 jours de mission de pédopsychiatrie en 2018.

Lorsque les soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins. Ainsi, en 2018, 1 421 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une hausse de 6,2 %, en ralentissement par rapport à 2017 (+8,4 %). La grande majorité de ces évacuations se fait à destination du Canada (76,6 %). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui accueille la plupart des patients évacués vers le Canada (73,1 %), soit 796 personnes en 2017, en baisse depuis deux ans (-1,1% en 2018 après -4,6 % en 2017). Après la forte augmentation des EVASAN à destination de la France (+67,7 %) en 2017, leur croissance continue en 2018 (+3,1 %) pour s'établir à 332 évacuations sanitaires (soit 23,4 % du total contre 15,6 % en 2016). Depuis 2018, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et Labrador (Canada) assure un service d'interprétariat conventionné avec la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) permettant d'assurer une continuité des services tout au long de l'année.

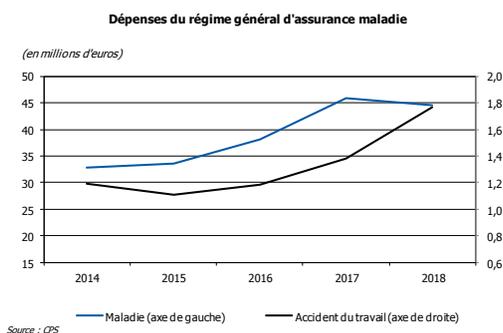
**Destination des EVASAN**

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Canada	990	892	1 042	1 015	1 089	7,3 %
Saint-John's	810	730	844	805	796	-1,1 %
Halifax	152	123	160	179	250	39,7 %
Moncton	22	24	28	25	23	-8,0 %
Montréal	3	14	9	6	20	233,3 %
Burin	0	0	1	0	0	-
France	279	274	192	322	332	3,1 %
Autres	3	0	0	1	0	-100,0%
<b>Total</b>	<b>1 269</b>	<b>1 166</b>	<b>1 234</b>	<b>1 338</b>	<b>1 421</b>	<b>6,2 %</b>

Source : CPS

## 2.2 LES DÉPENSES DE SANTÉ

Après une croissance continue depuis 8 ans et une accélération en 2017 (+20,2 %) et 2016 (+13,8 %), les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie, financées par la Caisse de prévoyance sociale (CPS), décroissent en 2018 (-2,7 %) pour atteindre 44,6 millions d'euros contre 45,9 millions en 2017. Cette évolution s'explique en partie par la régression des soins à l'extérieur (-26,4 %) à 6,6 millions d'euros et de la dotation globale hospitalière (-0,4 %) à 25,8 millions d'euros. Depuis deux ans, les prestations versées pour couvrir les accidents du travail accélèrent (+28,0 % en 2018 après +16,6 % en 2017 et +7,3 % en 2016) pour s'établir à 1,8 million d'euros.



### Mission épidémiologique à l'Administration territoriale de Santé

En avril 2017, la feuille de route concernant la stratégie de santé sur l'archipel a été validée par la Conférence territoriale de la Santé et de l'Autonomie (CTSA). Cette feuille de route détaille 15 objectifs et 37 actions à mener, portant sur la période 2017-2021.

Ayant pour objectif la prévention et la protection des populations, un suivi épidémiologique de l'archipel a été mis en place afin de renforcer les dispositifs de veille sanitaire et d'organiser la réponse à d'éventuelles alertes touchant le territoire.

Pour gérer les éventuels événements inhabituels de santé, un réseau de médecins sentinelles récoltant les données sur les pathologies d'intérêts sélectionnées a été mis en place en avril 2018.

Depuis 2018, le dispositif de surveillance a permis de détecter deux épidémies à Saint-Pierre :

- Une épidémie de varicelle entre septembre 2018 et janvier 2019 touchant 181 cas représentant 43,8 % des enfants de moins de

6 ans de l'archipel ;

- Une épidémie de grippe entre janvier et février 2019 touchant presque 10 % de la population de Saint-Pierre.

En outre, l'activité des urgences reste stable en 2018 avec 4 060 passages (contre 4 083 passages en 2017) soit une moyenne de 11,1 passages par jour.

D'autres efforts sont en cours pour consolider ces dispositifs et renforcer les liens avec les structures métropolitaines. En parallèle de ces travaux, un groupe de travail a été constitué pour construire un dispositif d'observation en santé qui aura pour objectif de mener des études sur certaines thématiques de santé.

L'ensemble de ces actions vise à structurer les collectes de données et d'apporter des connaissances sur l'état de santé de la population de l'archipel afin d'adapter au mieux l'offre de soins qui lui est proposée.

Sources : Administration Territoriale de Santé





## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Aperçu général

---

L'activité bancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérise par la concentration des acteurs. L'archipel dénombre au total 5 établissements de crédit, dont 1 banque commerciale, 2 banques coopératives et 2 sociétés de financement. En 2018 les établissements de crédit emploient un total de 40 ETP.

En 2016, un évènement majeur a marqué l'activité bancaire de l'archipel : le rachat de la Banque de Saint-Pierre et Miquelon (BDSPM) par la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC).

### L'organisation du système bancaire

En 2018, le système bancaire s'organise autour de 6 guichets (soit 1 004 habitants par guichet) et 4 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (soit 1 505 habitants par DAB). Les établissements de crédit totalisent 16 773 comptes répartis entre les comptes sur livret (47,5 % du nombre total de comptes pour un montant moyen de 9 693 euros), les dépôts à vue (46,7 % du nombre total de comptes pour un montant moyen de 11 294 euros), les comptes et plan épargne-logement (4,2 % pour un montant moyen de 27 150 euros) et les comptes de dépôt à terme (1,6 % pour un montant moyen de 54 908 euros).

Le nombre de cartes de crédit en circulation s'établit à 6 114 réparties en trois catégories : cartes nationales et internationales (71,6 % du nombre total de cartes), cartes prestiges internationales (28,0 %) et cartes de retrait d'espèces (0,4 %). Cette année, 881,4 mille opérations ont été enregistrées sur les TPE<sup>1</sup> (pour un montant de 45,5 millions d'euros) et 85,0 mille transactions ont été enregistrées sur les DAB/GAB (pour un montant de 8,5 millions d'euros).

### Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

En 2018, les mesures non conventionnelles mises en œuvre par l'Eurosystème ont été maintenues à des conditions monétaires très accommodantes avec des taux faibles, voir négatifs. La rémunération des placements à taux réglementés est restée la même, caractérisée par des taux peu élevés.

Cette année, le total du bilan agrégé des banques locales s'élève à 202,9 millions d'euros avec une prédominance des opérations avec la clientèle. Le montant des créances douteuses s'inscrit en baisse (-53,4 %) à 2,2 millions d'euros. Le taux de provisionnement augmente (+15,7 points) à 73,7 %. Le Produit net bancaire (PNB) est en légère hausse (+0,9 %) à 6,8 millions d'euros principalement composé d'opérations avec la clientèle (56,6 %) et d'opérations de trésorerie (20,7 %). Les produits d'opérations avec la clientèle se répartissent entre les intérêts (83 %) et les commissions nettes (17 %). Porté par la légère hausse du PNB, le résultat net des banques augmente très faiblement (+0,3 %) à 1,3 million d'euros.

---

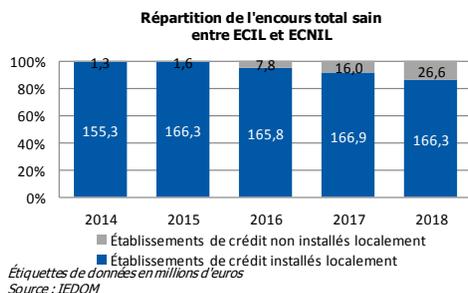
<sup>1</sup> TPE : Terminaux de paiement électroniques

## Les évolutions monétaires

En 2018, les cinq établissements se partagent un encours total des actifs de 232,3 millions d'euros (+1,2 % par rapport à 2017) principalement détenus par les ménages (80,5 %) et les entreprises (12,6 %). Malgré une préférence pour les liquidités (78,2 % du total des actifs) et à l'inverse de l'an dernier, la hausse de l'encours est portée cette année par les placements de long terme (+10,0 %) quand les dépôts à vue et les placements liquides ou à court terme décroissent (respectivement -0,5 % et -1,5 %).

L'encours total sain des crédits à l'économie s'établit à 192,9 millions d'euros (+5,5 % par rapport à 2017). Cette hausse est portée par l'augmentation de l'encours des collectivités locales (+21,0 %) et par l'accélération de l'encours des ménages (+4,8 %) alors que l'encours des entreprises est en baisse (-1,8 %) pour la première fois depuis 2010.

En 2018, le changement de structure du financement de l'économie observé depuis deux ans se confirme : la part des financements accordés par des établissements hors-place se renforce (à 13,8 %). L'encours des établissements hors-place a crû fortement (+66,5 %) alors que l'encours des établissements de la place se contracte (-0,3 %).



L'encours des crédits aux collectivités locales confirme son dynamisme (+21,0 %) et s'établit à 26,9 millions d'euros. Le financement des collectivités locales est désormais assuré en grande partie par des établissements hors-place (+45,8 points depuis 2016, à 82,2 % en 2018).

L'encours des crédits aux entreprises diminue (-1,8 %) et s'établit à 47,7 millions d'euros. Cette variation s'explique par la baisse de l'encours des établissements de crédit installés localement (ECIL) (-4,0 %) alors que l'encours des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) est en hausse (+44,3 %).

L'encours des crédits aux ménages accélère (+4,8 %) à 108,3 millions porté par la reprise des crédits à l'habitat (+4,1 %). Les crédits à la consommation conservent une bonne dynamique malgré un léger ralentissement (+7,6 %).

En 2018, l'émission annuelle nette de billets à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 60 508 billets pour une valeur de 2,3 millions d'euros. Le taux de retour des billets est de 84,3 %. Les billets théoriquement en circulation sur l'archipel sont majoritairement des billets de 20 euros (48,3 % du nombre total de billets pour 24,8 % de la valeur). L'émission nette annuelle de pièce est de 93 735 en nombre pour une valeur de 33,8 mille euros. Le taux de retour des pièces est faible à 36,7 %.

# Section 2

## La structure du système bancaire

### 1. L'organisation du système bancaire

#### 1.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, relative à la modification du statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) reconnaît 3 principaux statuts juridiques :

– le statut d'établissement de crédit (EC) intégrant les banques et les banques mutualistes et coopératives. Ce statut ne peut être délivré qu'à des entités effectuant des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public<sup>1</sup> ;

– le statut de société de financement revenant aux sociétés financières ayant fait une demande d'agrément pour devenir société de financement. Ce statut ne peut-être délivré qu'à des entités effectuant uniquement des opérations de crédit ;

– le statut d'établissement de crédit spécialisé (ECS) est accordé aux ex-sociétés financières n'ayant pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ». Les statuts d'institution financière spécialisée (IFS) et de société financière (SF) n'existent plus.

Depuis 2016, l'activité bancaire et financière de Saint-Pierre-et-Miquelon s'organise autour des établissements suivants :

– 1 banque commerciale : La Banque Postale ;

– 2 banques coopératives : la Caisse d'Épargne Provinces-Alpes-Corse (CEPAC) et la Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF) ;

– 2 sociétés de financement : la Coopérative immobilière des Îles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) et l'Agence française de développement (AFD) (société de financement depuis le 30 juin 2017).

Nombre d'établissements de crédit	2014	2015	2016	2017	2018
Banques commerciales	2	2	1	1	1
Banques coopératives	1	1	2	2	2
Sociétés de financement	1	1	1	2	2
Établissement de crédits spécialisé	1	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Source : IEDOM

Parallèlement, plusieurs établissements ne disposant pas d'implantation sur l'archipel participent également au financement de l'économie locale. La part de ces établissements, minoritaires, se renforce significativement depuis trois ans.

<sup>1</sup> Cela inclut la réception de dépôts à vue et à terme ainsi que « l'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

## 1.2 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

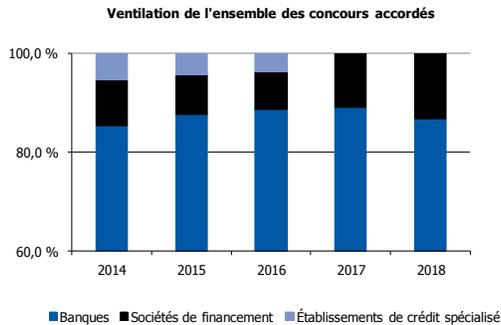
### Évolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Distribution des crédits</b>					
Banques	85,3 %	87,7 %	88,7 %	89,1 %	86,8 %
Sociétés de financement	9,3 %	8,0 %	7,6 %	10,9 %	13,2 %
Établissements de crédit spécialisé	5,4 %	4,3 %	3,7 %	-	-
<b>Collecte des ressources</b>					
Banques	99,2 %	99,0 %	99,4 %	99,5 %	99,4 %
Autres (1)	0,8 %	1,0 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %

(1) Trésor public

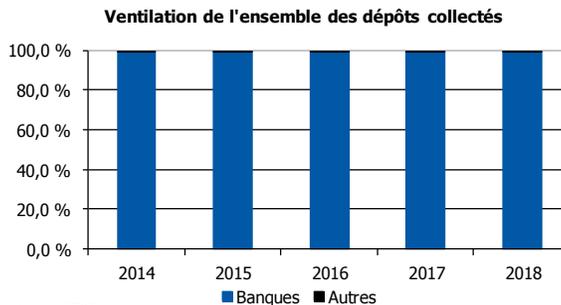
Source : IEDOM

Parmi les établissements de crédit locaux, les banques concentrent 86,8 % des crédits octroyés (-2,3 points par rapport à 2017) et les sociétés de financement 13,2 % des crédits (+2,3 % points). La part des banques est en baisse pour la première fois depuis 2012. La part de marché des sociétés de financement de l'archipel a nettement augmenté en 2017 en raison du changement de statut de l'AFD qui s'est opéré le 30 juin 2017 et s'est renforcée en 2018.



Source : IEDOM

Les banques collectent la quasi-totalité des dépôts de la clientèle (99,4 % en 2018). Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.



Source : IEDOM

## 1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2018, l'effectif global des établissements locaux confirme l'orientation à la baisse qui se dégage depuis dix ans. Ce dernier s'établit à 40 équivalents temps plein (contre 66 en 2007).

### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Banques	56	54	48	43	36
Sociétés de financement	3	4	4	4	4
Établissement de crédits spécialisé	1	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>40</b>

Source : IEDOM

### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre de celui de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1er janvier 2001.

Suite à l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques suivants :

- Le statut d'établissement de crédit (EC) : délivré à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public.

- Le statut de société de financement : délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.

- Le statut d'établissement de crédit spécialisé : accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Certains établissements ont des statuts qui ne relèvent d'aucun des trois statuts cités. Ainsi, la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) est un « établissement à statut particulier » et la Banque européenne d'investissement (BEI) est une « institution financière internationale ».

## 2. La densité du système bancaire

### 2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

En 2018, l'archipel compte 6 guichets bancaires. La CEPAC et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La CEIDF, la CISPM et l'AFD ne disposent que d'une implantation à Saint-Pierre.

#### Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2014	2015	2016	2017	2018
Guichets bancaires	6	5	5	6	6
DAB	4	4	4	4	4

Source : IEDOM

À fin 2018, 4 distributeurs automatiques de billets (DAB) sont mis à disposition de la clientèle par la CEPAC (1 à Miquelon, 3 à Saint-Pierre). Tous ces distributeurs permettent l'utilisation des cartes bancaires internationales.

#### Nombre d'habitants par guichet

	2014	2015	2016	2017	2018
Guichets bancaires	1 014	1 216	1 211	1 006	1 004
Distributeurs automatiques	1 520	1 520	1 514	1 509	1 505

Source : IEDOM

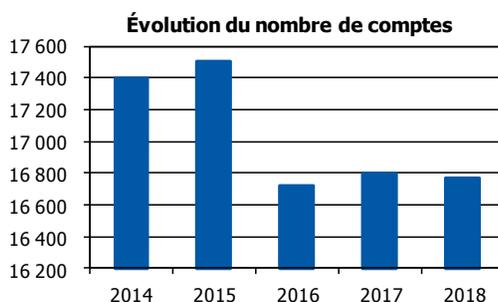
Avec 1 guichet bancaire en moyenne pour 1 004 personnes, le taux de couverture du territoire est satisfaisant comparé à celui de la France hors DOM (1 guichet pour 1 688 habitants<sup>1</sup>). En revanche, l'archipel se situe en deçà de la moyenne pour les distributeurs automatiques : 1 pour 1 505 habitants à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 1 pour 1 090 personnes en France hors DOM<sup>2</sup>. Cette situation s'explique par la dimension et la concentration de la population à Saint-Pierre et à Miquelon.

## 2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Par nature de compte	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>7 532</b>	<b>7 588</b>	<b>7 801</b>	<b>7 938</b>	<b>7 834</b>	<b>-1,3 %</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>8 897</b>	<b>8 794</b>	<b>7 850</b>	<b>7 885</b>	<b>7 966</b>	<b>1,0 %</b>
<b>Comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>282</b>	<b>466</b>	<b>600</b>	<b>664</b>	<b>703</b>	<b>5,9 %</b>
Dont comptes d'épargne-logement	17	19	16	41	82	100,0 %
Dont plans d'épargne-logement	265	447	584	623	621	-0,3 %
<b>Comptes de dépôt à terme</b>	<b>690</b>	<b>656</b>	<b>476</b>	<b>317</b>	<b>270</b>	<b>-14,8 %</b>
<b>Total</b>	<b>17 401</b>	<b>17 504</b>	<b>16 727</b>	<b>16 804</b>	<b>16 773</b>	<b>-0,2 %</b>

Source : IEDOM

En 2018, les établissements de crédit installés localement gèrent 16 773 comptes de dépôt et d'épargne, stable (-0,2 %) par rapport à l'année précédente qui avait été marquée par une légère hausse (+0,5 %).



Source : IEDOM

Après deux années de forte croissance (+9,4 % en 2017 et +8,9 % en 2016), la croissance du montant moyen des dépôts à vue de l'archipel se tasse (+0,8 %) en 2018. Ils

<sup>1</sup> Données 2013.

s'établissent à 11 294. Cette évolution résulte d'une baisse plus forte du nombre de comptes de dépôts à vue (-1,3 %) que la diminution du montant total de l'encours (-0,5 %).

Après une bonne dynamique en 2017 (+10,7 %), le nombre de comptes et plans d'épargne logement s'est accru moins fortement en 2018 (+5,9 % soit +39 comptes). La croissance des montants déposés sur ces produits ralentit (+9,1 % soit +1,6 million d'euros, contre +18,6 % l'an dernier). Similairement à l'an dernier, le nombre de comptes augmente moins rapidement que le montant total de l'encours. Ainsi, le montant moyen continue de croître (+3,1 %, contre +3,4 % l'an dernier) pour s'établir à 27 150 euros.

Depuis deux ans, l'encours moyen des comptes sur livrets ralentit (+1,1 % après +3,4 % en 2017 et +10,9 % en 2016). Cette évolution est attribuable au ralentissement des fonds déposés sur livrets (+2,1 % après +3,9 % en 2017) et à l'accélération du nombre de nouveaux comptes (+1,0 % après +0,4 % en 2017).

Enfin, la diminution des dépôts totaux sur les comptes à terme (-19,7 %), plus importante que la baisse du nombre de ces comptes (-14,8 %) génère une contraction de l'encours moyen des comptes à terme (-5,7 %), après deux années de forte croissance (+9,0 % en 2017 et +9,9 % en 2016).

#### Encours moyen en euros

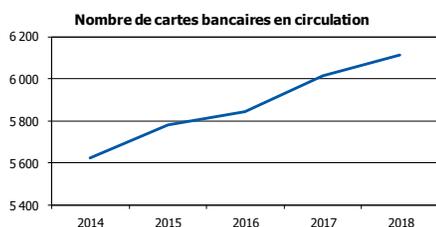
	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Dépôts à vue</b>	<b>9 283</b>	<b>9 403</b>	<b>10 237</b>	<b>11 203</b>	<b>11 294</b>	<b>0,8%</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>7 872</b>	<b>8 362</b>	<b>9 269</b>	<b>9 588</b>	<b>9 693</b>	<b>1,1%</b>
Livrets A et bleus	3 923	3 993	4 345	5 113	5 659	10,7%
Livrets ordinaires	11 316	12 255	13 135	13 518	13 908	2,9%
Livrets jeunes	586	565	911	925	973	5,2%
<b>Comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>27 854</b>	<b>25 901</b>	<b>24 570</b>	<b>26 338</b>	<b>27 150</b>	<b>3,1%</b>
Comptes d'épargne-logement	6 923	7 158	8 585	11 091	11 950	7,7%
Plans d'épargne-logement	29 197	26 700	25 008	27 341	29 157	6,6%
<b>Comptes de dépôt à terme</b>	<b>50 030</b>	<b>48 619</b>	<b>53 435</b>	<b>58 254</b>	<b>54 908</b>	<b>-5,7%</b>

Source : IEDOM

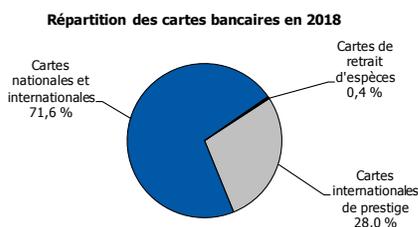
## 3. Les moyens de paiement

### 3.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Fin 2018, pour la quatrième année consécutive, le nombre de cartes bancaires en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon est en augmentation (+1,7 %) pour s'établir à 6 114. Les cartes émises sont majoritairement des cartes nationales et internationales (71,6 %), devant les cartes internationales dites de prestige (28,0 %) et les cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice » (0,4 %).



Source : IEDOM



Source : IEDOM

## 3.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de transactions sur les Terminaux de Paiement Électroniques s'établit à 881,4 mille à la fin de l'année 2018 pour un montant de 45,5 millions. En 2018, le nombre de transactions enregistrées sur les DAB s'accroît de 2,4 % en nombre et de 9,4 % en montant.

### Données monétiques des banques commerciales au 31 décembre 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	634,0	689,0	743,0	nd	828,0	881,4	6,4%
Montant de ces transactions**	40,6	42,3	45,0	nd	42,7	45,5	6,6%
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	63,0	62,0	61,7	64,0	83,0	85,0	2,4%
Montant de ces transactions**	5,2	5,2	5,2	5,5	7,8	8,5	9,4%

\* En milliers d'unités \*\* En millions d'euros

Source : IEDOM

## 3.3 LES CHÈQUES

En janvier 2013 s'est achevé le processus de mise en place du dispositif de traitement numérisé des chèques, l'EIC<sup>1</sup>, autorisant leur compensation centralisée en France hors DOM au sein du système CORE<sup>2</sup>. Ceci s'est traduit par la fermeture à la même date de la Chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon.

De janvier 2013 à décembre 2015, seuls les chèques supérieurs à 5 000 € ou les chèques ayant une obligation de circulation, quel que soit leur montant, ont été échangés au Centre d'échange physique de Saint-Pierre-et-Miquelon (CEPC) entre les participants. Le CEPC de Saint-Pierre-et-Miquelon a définitivement cessé ses activités le 14 décembre 2015, les chèques étant désormais remis au CEPC de Paris.

### Valeur et volume des chèques échangés au CEPC de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Nombre	133 603	123 922	64 388	3 759	2 037	1 359	-33,3%
Montant	67 272 684	57 977 653	56 981 423	32 502 913	40 635 156	23 295 025	-42,7%

Source : IEDOM

Par ailleurs, depuis le 5 octobre 2015, la Banque de France gère directement dans ses livres les comptes du Trésor public dans les DOM, ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Par conséquent, en matière d'échange de chèques, tous les établissements de la place sont soumis depuis la fin d'année 2015 au même régime que les établissements de métropole.

<sup>1</sup> EIC : dispositif d'échange d'images-chèques.

<sup>2</sup> CORE : Système de compensation des échanges interbancaires de détail.

## L'INCLUSION BANCAIRE

L'inclusion bancaire permet aux personnes en situation de fragilité financière d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Cette démarche participe au processus d'insertion dans la vie économique et sociale. Les pouvoirs publics ont mis en place des outils spécifiques s'adressant aux personnes financièrement fragiles parmi lesquels le droit au compte, l'offre spécifique et le plafonnement des frais bancaires.

Ainsi, tout comme les personnes morales, les particuliers résidant en France s'étant vus refuser l'ouverture d'un compte de dépôt peuvent bénéficier de la procédure dite du « droit au compte » qui consiste à demander à la Banque de France ou aux Instituts d'Émission (IEDOM et IEOM) la désignation d'un établissement de crédit qui sera tenu de leur ouvrir un compte bancaire.

Les clients en situation de fragilité financière peuvent également bénéficier de la part de leur banque d'une « offre spécifique » prévue par le législateur (article L312-1-3 du code monétaire et financier). Cette offre, réservée aux personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels, ne doit pas coûter plus de 3 euros par mois. Elle consiste en un ensemble de produits et services destiné à aider les populations fragiles, à leur permettre de maîtriser leur budget et à limiter les frais en cas d'incident. Récemment, la profession bancaire, incitée par le Gouvernement, s'est engagée à promouvoir davantage l'offre spécifique et à réduire les frais imputés aux clients fragiles, y compris ceux n'ayant pas souhaité souscrire à cette offre. Toutefois, ces engagements ne s'appliquent pas aux collectivités du Pacifique, dans lesquelles ces questions relèvent des négociations relatives aux tarifs bancaires se déroulant sous l'égide des hauts commissaires de la République.

L'inclusion bancaire est également favorisée par la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation financière du public, qui doit renforcer les connaissances économiques, budgétaires et

financières nécessaires à chacun pour gérer compte bancaire, budget, épargne et crédits. Depuis 2016, la Banque de France, et par délégation, l'IEDOM dans l'outre-mer, ont pour mission de décliner la stratégie nationale d'éducation financière auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire. Le dispositif est également déployé par l'IEOM dans les collectivités du Pacifique.

Le microcrédit a aussi pour objet de servir l'insertion, aussi bien économique que sociale, des personnes en situation d'exclusion bancaire n'ayant pas accès au crédit en raison de revenus trop faibles ou d'une situation professionnelle précaire (emplois de l'économie informelle, demandeurs d'emploi, etc.). On peut distinguer le microcrédit professionnel, conçu à la fin des années 1980 comme un appui à l'insertion professionnelle à destination des particuliers souhaitant travailler pour leur propre compte, du microcrédit personnel. Ce dernier concourt à favoriser depuis 2005 l'accès à des moyens de paiements ainsi que l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment par l'emploi (accès ou maintien dans l'emploi). Les acteurs du microcrédit sont nombreux : pouvoirs publics (Union européenne, État, Collectivités territoriales), établissements financiers détenus par l'État (Caisse des Dépôts et Consignations, BpiFrance, Agence Française de Développement), institutions de microfinance (Adie, CreaSol), associations d'utilité publique (France active, Initiative France, BGE, etc.) et banques commerciales de manière indirecte (dans le cadre du soutien aux institutions de microfinance).

La mesure et la promotion de l'inclusion bancaire sont effectuées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs concernés (organismes publics, associations, banques). Il établit un rapport annuel qui comporte notamment une analyse des indicateurs d'inclusion bancaire et de leur évolution, une évaluation des pratiques des établissements de crédit ainsi que les préconisations éventuelles de l'observatoire afin d'améliorer l'inclusion bancaire.

## 4. Les Fonds de garantie à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

À la demande de l'État, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière. Cette reprise a fait l'objet d'un protocole entre l'État et l'AFD signé le 22 décembre 2000 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le **Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon** (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit les opérations de crédit à moyens et longs termes des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité garantie est généralement de 50 %, pouvant atteindre un maximum de 70 %. Depuis sa mise en place, le FGSPM a garanti plus de 70 concours en faveur de PME et TPE de l'archipel.

En 2018, le FGSPM a été mobilisé en contre-garantie de deux opérations : le potentiel d'engagement se reconstitue à mesure des remboursements de prêts garantis, pour atteindre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2018.

Le portefeuille du FGSPM recouvre 25 crédits au 31 décembre 2018, dont les encours s'élevaient au total à 0,68 million d'euros, garantis à hauteur de 0,36 million d'euros par le Fonds. Aucune déchéance de prêt n'a été prononcée en 2018 ; aucune indemnisation n'a été sollicitée.

Les 4 principaux secteurs d'activité bénéficiaires du FGSPM restent, par ordre décroissant des encours, le commerce (incluant la réparation automobile), les autres services privés marchands<sup>1</sup>, le tourisme et l'immobilier.

Par ailleurs, depuis le 12 août 2013, le **Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche** (FOGAP), dispositif créé par l'État en 2009 en faveur de l'outre-mer et géré par l'AFD, a été étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce fonds vise plus spécifiquement le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture en outre-mer. À la date 31 décembre 2018, le FOGAP n'est plus mobilisé sur l'archipel, mais reste disponible sur ces thématiques.

---

<sup>1</sup> Principalement : esthétique, agences de voyages, boucheries, etc.

## Section 3

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. Les taux d'intérêt

#### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

*Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2018.*

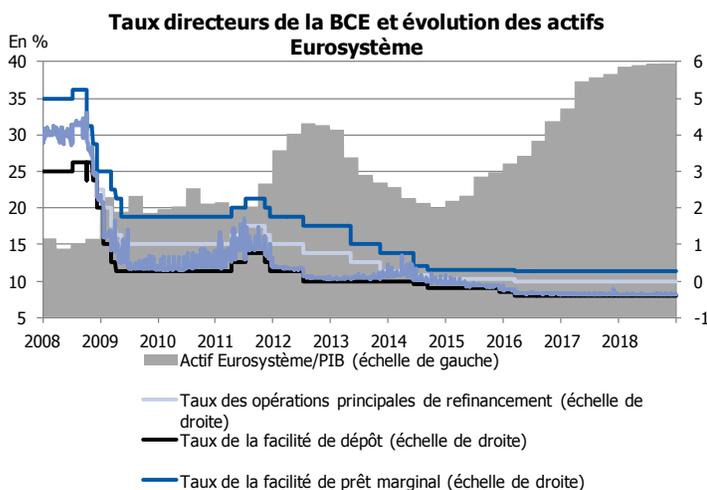
#### **Les mesures non conventionnelles mises en œuvre par l'Eurosystème ont maintenu des conditions monétaires très accommodantes en 2018**

Le premier instrument est la fourniture de liquidité et de crédit aux banques. Les séries de TLTRO (*Targeted Long Term Refinancing Operations* – opérations ciblées de refinancement à plus long terme) lancées en 2016 et 2017 pour une durée de quatre ans sont encore en cours, tout comme la procédure d'allocation pleine et entière à taux fixe (*Fixed Rate Full Allotment* – FRFA). Au total, l'encours de TLTRO s'est élevé au maximum à 762 milliards d'euros courant 2017, pour l'ensemble des banques de l'Eurosystème, et atteignait encore 719 milliards fin 2018.

Le deuxième instrument est le programme d'achat d'actifs (*Asset Purchase Programme* – APP), mis en place depuis 2015. Le volume net des achats d'actifs a été réduit en janvier 2018 à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros (contre 60 milliards auparavant). Dans un contexte de croissance économique robuste, le Conseil des gouverneurs a en effet estimé que cet ajustement permettrait de conserver un degré élevé de soutien monétaire. **En décembre 2018, le Conseil a annoncé la fin des achats nets d'actifs.** Cette décision a été guidée par le raffermissement des tensions sur les prix (inflation de la zone euro à + 1,9 % en novembre, après + 2,2 % en octobre, et prévision à + 1,8 % pour l'année 2018, après + 1,5 % en 2017) et plus généralement par une conjoncture toujours favorable (prévision de croissance annuelle du PIB à + 1,9 % en 2018, après + 2,5 % en 2017).

Le réinvestissement du stock d'actifs acquis, troisième instrument du quatuor de mesures, se poursuivra : le Conseil des gouverneurs a réaffirmé en octobre 2017 l'engagement pris dès l'origine de réinvestir les remboursements, en principal, des titres achetés dans le cadre de l'APP arrivant à échéance. En raison de la politique de réinvestissement de l'Eurosystème, la taille du portefeuille d'actifs acquis au titre de l'APP sera maintenue au niveau atteint à la fin des achats nets « pendant une période prolongée ». L'Eurosystème restera donc durablement un acquéreur important d'obligations libellées en euros, ce qui permettra de maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Le quatrième instrument est le maintien de l'un des taux directeurs en territoire négatif. Le taux de la facilité de dépôt est resté à - 0,4 % en 2018 (son niveau depuis 2016). Le taux des opérations principales de refinancement est demeuré à 0 %. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (*forward guidance*) ont par ailleurs contribué à guider les anticipations des agents et ainsi à renforcer le degré d'accommodation monétaire. Alors que jusqu'en avril 2018, le Conseil des gouverneurs avait indiqué que les taux d'intérêt directeurs devraient être maintenus à leurs niveaux actuels « pendant une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs », sa communication a évolué à partir de la réunion du 14 juin 2018 où elle a précisé « au moins jusqu'à l'été 2019 ».



Source : Banque de France

## Le quatorze instruments de l'Eurosystème reste en place

Le degré d'incertitude élevé qui continue de peser sur l'économie mondiale nécessite un niveau significatif de soutien monétaire pour poursuivre le renforcement des tensions domestiques sur les prix. La fin des achats nets d'actifs ne marque donc pas celle du stimulus monétaire, et le quatorze instruments restant en place continuera de fournir un degré d'accommodation élevé. La phase de réinvestissement intégral des tombées de titres sera maintenue pendant une période prolongée après le premier relèvement des taux directeurs. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux directeurs, associées aux réinvestissements du volume considérable de titres acquis, continueront donc de soutenir la convergence durable de l'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme.

### Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	11/07/12	08/05/13	13/11/13	11/06/14	10/09/14	09/12/15	16/03/16
Opération principales de refinancement	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%	0,05%	0,00%
Facilité de prêt marginal	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%	0,30%	0,25%
Facilité de dépôt	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%	-0,30%	-0,40%

Source : Banque centrale européenne

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>.

La formule de calcul actuelle du taux du livret A prévoit de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation<sup>2</sup> majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets sont ensuite calculés

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Indice INSEE des prix à la consommation, Ensemble des ménages, hors tabac, France.

sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique.

Par arrêté en date du 27 novembre 2017, le taux du livret A est stabilisé à 0,75% jusqu'au 31 janvier 2020 et les taux qui en dépendent directement sont également fixés aux niveaux correspondants.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/08/2015	01/02/2016	01/08/2016	01/02/2017	01/08/2017	01/02/2018	01/02/2019
Livret A	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,00%	1,50%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%
Livret de développement durable	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%

\* hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

Pour la période suivante, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a décidé de réformer la formule de calcul du taux du Livret A :

- en la simplifiant : à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, le taux du livret A sera désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (EONIA);

- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeurera liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher sera introduit à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;

- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux sera désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Enfin, le Gouvernement va demander aux banques d'accentuer la promotion du Livret d'épargne populaire, de manière à ce que toutes les personnes éligibles, qui représentent près de 40 % de la population, puissent en disposer.

### 1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivants du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux

s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.<sup>1</sup>

Taux d'usure	4T17	1T18	2T18	3T18	4T18
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	-	-	-	-	-
<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	3,05%	3,09%	3,00%	2,93%	2,83%
<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	3,07%	3,11%	3,03%	2,95%	2,85%
<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	3,35%	3,36%	3,28%	3,19%	3,08%
Prêts à taux variable	2,89%	2,83%	2,69%	2,59%	2,45%
Prêts relais	3,40%	3,35%	3,23%	3,28%	3,25%
<b>Crédits de trésorerie*</b>					
D'un montant < 3 000 €	20,75%	20,88%	21,07%	21,12%	21,21%
D'un montant > 3 000 € et ≤ 6 000 €	12,99%	12,87%	12,99%	12,69%	12,59%
D'un montant > 6 000 €	6,08%	5,85%	5,89%	5,99%	5,89%
<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>					
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	5,56%	5,31%	5,05%	4,80%	4,55%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	2,12%	2,12%	2,04%	2,03%	1,96%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	2,39%	2,36%	2,29%	2,27%	2,27%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	2,20%	2,13%	2,04%	2,05%	1,96%
<b>Personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>					
Découvert en compte**	13,81%	14,04%	13,85%	13,77%	13,96%

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

\*\* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

## 2. Les tarifs bancaires

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement avait remis au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Le rapport « Constans », publié en juillet 2014, dressait un état des lieux, en Métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présentait un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en Métropole. Suite à cette publication, le CCSF a adopté en septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». L'objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM était de « faire en sorte qu'en 3 ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Le 2 novembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à la présidente du CCSF, Corinne Dromer, le soin d'élaborer un nouveau rapport<sup>1</sup>, dont l'objectif est d'établir un bilan des évolutions tarifaires sur la période 2014-2018 et de proposer de nouvelles orientations pour les années à venir. Ce rapport, publié en février 2019, fait ressortir notamment que « les accords triennaux avec réunions annuelles de suivi et de concertation recommandés par le rapport de 2014 et les orientations de l'Avis du CCSF se

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site du CCSF : [Rapport final 2018 sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer](#)

sont traduits par une convergence des frais de tenue de compte quasiment atteinte dans les DOM, conformément à l'objectif affiché pour la période 2014-2017, même si le développement récent des frais de tenue de compte en métropole a contribué à faciliter la réalisation de cette convergence ».

L'observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM au 1<sup>er</sup> octobre 2018 confirme ces évolutions. Ainsi, si la grande majorité des tarifs moyens relevés demeure stable par rapport au précédent Observatoire (avril 2018), le tarif moyen pour la tenue de compte est dorénavant identique dans les DOM et en métropole (19,23 euros). Par ailleurs, 11 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux aux moyennes métropolitaines.

Plus récemment, les établissements affiliés à la Fédération Bancaire Française (FBF) se sont engagés le 11 décembre 2018 auprès du Président de la République à ne pas augmenter leurs tarifs aux particuliers en 2019.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, le tarif moyen des frais de tenue de compte est supérieur à celui de la métropole (+2,6€) et s'établit à 21,86 €.

Tarifification moyenne des services bancaires aux particuliers au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	SPM	Moyenne DOM	Moyenne métropole (1)
<b>Frais de tenue de compte (par an)</b>	21,86	19,23	19,23**
<b>Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)</b>	0,00	0,19	0,15
<b>Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)</b>	2,53	1,54	1,92
<b>Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)</b>	50	0,31	0,46
<b>Virement SEPA</b>			
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,44	3,59	3,85
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00
<b>Prélèvement</b>			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,21
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00
<b>Carte bancaire</b>			
Carte de paiement internationale à débit différé	41,43	44,12	43,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,76	40,87	41,80
Carte de paiement à autorisation systématique	35,78	31,90	31,67
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	0,85	0,92
<b>Divers</b>			
Commission d'intervention (par opération)	8	7,51	7,71
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,3	24,48	24,77

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2017 (cf. rapport 2017 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 19,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

Sources : IEDOM, CCSF

### 3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

L'analyse de l'activité bancaire est établie à partir des bilans et des comptes de résultat agrégés des établissements de crédit, c'est-à-dire des banques généralistes, qu'elles soient de plein exercice ou non ; membres de la Fédération bancaire française (FBF) ou mutualiste. Ainsi, seules les deux banques coopératives de la place ont été retenues pour cette analyse.

### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2018, le bilan total agrégé des banques coopératives de la place s'élève à 202,9 millions d'euros, en baisse de 0,8 % sur un an. La structure du bilan témoigne de la prépondérance des opérations avec la clientèle (60,3 % à l'actif et 97,9 % au passif), ces banques assurant essentiellement une fonction d'intermédiation, en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

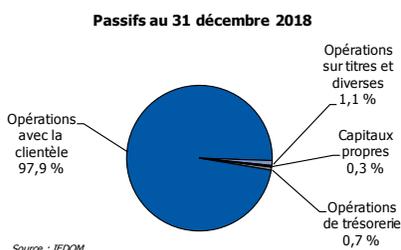
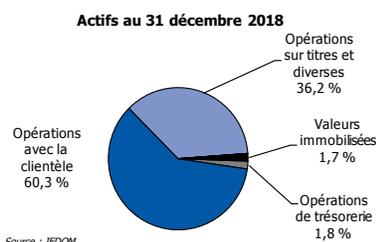
En 2016, le paysage bancaire a été marqué par la fusion de l'un des établissements de la place avec une banque métropolitaine, cette nouvelle gestion de groupe entraînant une chute des opérations de trésorerie, à l'actif (-97,0 %), comme au passif (-75,8 %), ainsi que des capitaux propres (-98,7 %). En 2018, le regain de croissance opéré en 2017 continue pour les opérations de trésorerie à l'actif (+38,7 %, après +98,7 % en 2017) et la baisse au passif se confirme (-32,7 % après -31,8 % en 2017). Les capitaux propres doublent cette année (+101,6 %, après +11,5 % en 2017).

				(en milliers d'euros)				
ACTIF				PASSIF				
2017		2018		2017		2018		
2 621	1,3%	3 635	1,8%	Opérations de trésorerie	2 164	1,1%	1 456	0,7%
131 370	64,2%	122 271	60,3%	Opérations avec la clientèle	199 719	97,6%	198 557	97,9%
66 700	32,6%	73 428	36,2%	Opérations sur titres et diverses	2 326	1,1%	2 183	1,1%
-	-	-	-	Capitaux propres	335	0,2%	675	0,3%
3 854	1,9%	3 538	1,7%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-
<b>204 545</b>	<b>100,0%</b>	<b>202 871</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>204 544</b>	<b>100%</b>	<b>202 871</b>	<b>100%</b>

Source : IEDOM

À l'actif, pour la seconde année consécutive, les opérations avec la clientèle diminuent (-6,9 % après -6,7 % en 2017) pour s'établir à 122,3 millions d'euros à fin 2018. Les crédits aux ménages, qui représentent 57,4 % des opérations de même nature, confirmer le repli observé depuis 2 ans (-0,7 % après -12,2 % en 2017 et -0,7 % en 2016) pour s'établir 70,1 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la baisse des crédits à l'habitat (-4,2 %) alors que les crédits à la consommation sont en hausse (+10,1 %). Après un ralentissement (+3,0 % en 2017 contre +7,0 % en 2016), les crédits aux entreprises sont en baisse en 2018 (-4,2 %). Cette baisse est portée par les crédits immobiliers (-13,2 %), les crédits d'exploitation (-9,0 %) et les crédits d'investissement (-1,9 %). Pour la seconde année consécutive, les crédits d'investissements des collectivités locales des banques coopératives locales diminuent (-89,9 %, après -20,5 % en 2017).

Au passif, les opérations avec la clientèle s'élèvent à 198,6 millions d'euros, en baisse de 0,6 %. Cette baisse est attribuable aux comptes créditeurs à terme (-19,7 %) et aux comptes ordinaires créditeurs (+1,0 %) alors que les comptes d'épargne à régime spécial sont en hausse (+3,5 %).



## 3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

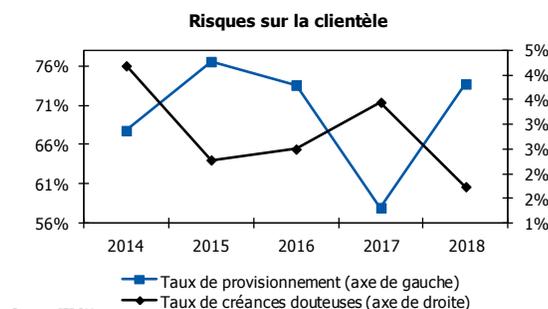
En baisse depuis 2007 et malgré un rebond en 2017 et 2016 (respectivement +29,1 % et +9,8 %), le montant des créances douteuses brutes poursuit sa baisse au 31 décembre 2018 (-53,4 %) pour s'établir à 2,2 millions d'euros, montant le plus bas jamais atteint. Le taux de créances douteuses s'améliore et s'établit à 1,7 % (-1,8 point). Suivant la même tendance baissière depuis 2007, les provisions diminuent (-40,8 %) après un rebond en 2017 (+1,9 %) et en 2016 (+5,2 %). Compte tenu de ces évolutions, le taux de provisionnement s'améliore (+15,7 points) à 73,7 %.

### Risques crédits sur la clientèle

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>5,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>4,6</b>	<b>2,2</b>	<b>-53,4 %</b>
Créances douteuses nettes	1,8	0,8	1,0	1,9	0,6	-70,9 %
Provisions	3,8	2,5	2,6	2,7	1,6	-40,8 %
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>67,8%</b>	<b>76,6%</b>	<b>73,6%</b>	<b>58,0%</b>	<b>73,7%</b>	<b>+15,7 pts</b>
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>4,2%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,7%</b>	<b>-1,8 pt</b>

Source : IEDOM



## 4. Les performances financières des banques locales

### 4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)<sup>1</sup> représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Après deux années de baisse (-16,1 % en 2017 et -1,4 % en 2016), le PNB est en légère hausse (+0,9 %) à 6,8 millions d'euros en 2018.

L'évolution observée est principalement liée à une augmentation des opérations de trésorerie (+32,5 %) et des opérations diverses (+21,1 %). Les opérations avec la clientèle sont en baisse pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (-14,1 % après -13,7 % en 2017 et -3,0 % en 2016) et représentent 56,6 % du PNB.

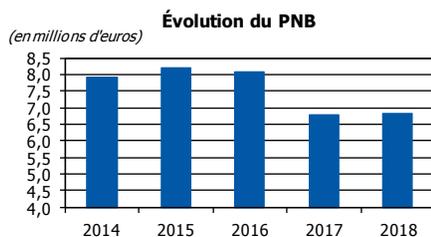
<sup>1</sup> Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

## Décomposition du PNB

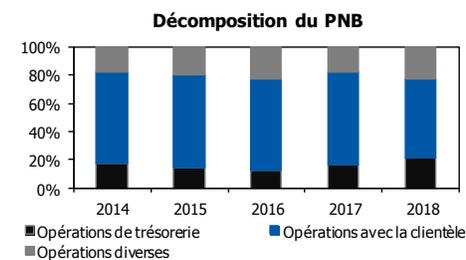
(en milliers d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
(+) Opérations de trésorerie	1 314	1 148	994	1 069	1 416	32,5 %
(+) Opérations avec la clientèle	5 165	5 380	5 220	4 504	3 871	-14,0 %
(+) Opérations diverses	1 601	1 776	1 925	1 235	1 496	21,1 %
<b>= Total exploitation bancaire</b>	<b>8 080</b>	<b>8 304</b>	<b>8 139</b>	<b>6 808</b>	<b>6 783</b>	<b>-0,4 %</b>
(-) Intérêts sur créances douteuses	326	225	94	99	31	-68,7 %
(-) Dotations nettes aux provisions	-8	-1	0	0	0	-
(+) Divers d'exploitation	168	114	33	70	87	24,7 %
<b>= Produit net bancaire</b>	<b>7 930</b>	<b>8 194</b>	<b>8 078</b>	<b>6 778</b>	<b>6 839</b>	<b>0,9 %</b>

Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

### 4.1.1 Structure du produit net bancaire

La baisse du total de l'exploitation bancaire s'explique par une hausse des produits d'exploitation bancaire (+1,5 %, soit +0,12 million d'euros) inférieure en valeur à l'augmentation des charges d'exploitation bancaire (+10,1 %, soit +0,15 million d'euros).

(en milliers d'euros)

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
2017		2018		2017		2018		
0	0 %	0	0 %	Opérations de trésorerie	1 069	13 %	1 416	17 %
1 218	83 %	1 147	71 %	Opérations avec la clientèle	5 722	69 %	5 018	60 %
-	-	-	-	Opérations sur titres	-	-	371	4 %
247	17 %	466	29 %	Opérations diverses	1 482	18 %	1 590	19 %
<b>1 465</b>	<b>100 %</b>	<b>1 612</b>	<b>100 %</b>	<b>Total exploitation bancaire</b>	<b>8 273</b>	<b>100 %</b>	<b>8 396</b>	<b>100 %</b>

Source : IEDOM

En 2018 et pour la seconde année consécutive, les produits sur les opérations de trésorerie augmentent (+32,5 % après +7,5 % en 2017). En conséquence, leur part dans la

composition des produits d'exploitation augmente (+4 points à 17 %). Comme en 2016 et 2017, les banques de l'échantillon n'ont pas enregistré de charges sur ce type d'opération en 2018. En conséquence, le solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie s'améliore sur un an (+32,5 % après +7,5 % en 2017 contre -13,4 % en 2016).

Le solde dégagé sur les opérations avec la clientèle poursuit sa diminution (-14,0 %, après -13,7 % en 2017 et -3,0 % en 2016) pour atteindre 3,9 millions d'euros en 2018. La diminution des charges (-5,9 %, soit -0,07 million d'euros) est inférieure en valeur à la baisse des produits de même nature (-12,3 % soit -0,70 million d'euros).

#### 4.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produit

##### Produits nets des opérations avec la clientèle

	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts nets	86 %	86 %	86 %	86 %	83 %
Commissions nettes	14 %	14 %	14 %	14 %	17 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				

Source : IEDOM

En 2018, après quatre années de stabilité, la part des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle diminue (-3 points) à 83 % du total, retrouvant son niveau de 2013. La part des commissions dans le PNB augmente (+3 points) et s'établit à 17 %.

#### 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le produit net bancaire augmente légèrement (+0,9 %) après deux années de baisse (-16,1 % en 2017 et -1,4 % en 2015) pour s'établir à 6,8 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit, après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, s'élève à 1,9 million d'euros contre 1,8 million l'année précédente (soit une hausse de +6,7 %). Les frais généraux bancaires diminuent pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (-1,0 % après -8,1 % en 2017 et -4,9 % en 2016).

En 2018, le résultat net s'élève ainsi à 1,3 million d'euros en légère hausse (+0,3 %) par rapport à l'année précédente.

##### Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Produit net bancaire	7 930	8 194	8 078	6 778	6 839	0,9 %
Résultat brut d'exploitation	2 463	2 597	2 681	1 797	1 917	6,7 %
Résultat d'exploitation	2 996	3 478	2 005	1 825	2 090	14,5 %
Résultat courant avant impôt	2 951	3 594	2 005	1 826	2 090	14,5 %
<b>Résultat net</b>	<b>1 909</b>	<b>-1 236</b>	<b>1 579</b>	<b>1 299</b>	<b>1 303</b>	<b>0,3 %</b>

Source : IEDOM

## 4.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ

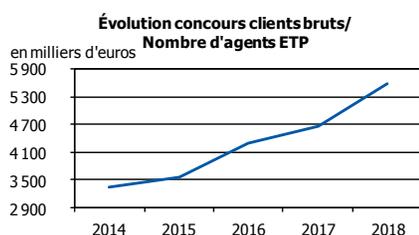
Les données de cette partie ont été revues historiquement en 2019.

Productivité	(en milliers d'euros)					Variations 2018/2017
	2014	2015	2016	2017	2018	
PNB / Agent	144	155	180	158	192	21,5 %
Dépôts / Agent	2 426	2 705	3 188	3 117	3 480	11,6 %
Concours clients bruts / Agent	3 320	3 555	4 284	4 645	5 579	20,1 %

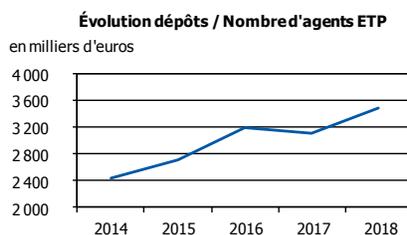
Source : IEDOM

Après une dégradation, de certains indicateurs l'an dernier, les indicateurs de productivité bancaire s'améliorent en 2018, en partie grâce à une réduction des effectifs.

Ainsi, le PNB rapporté au nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP) augmente de 21,9 % (après -12,2 % en 2017). Les montants des encours de crédits par agent croissent plus rapidement (+20,1 %) que l'an dernier (+8,4 %). Alors qu'il était en baisse en 2017 (-2,2 %), le montant des dépôts par agent rebondit en 2018 (+11,6 %).



Source : IEDOM



Source : IEDOM

### PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

**Coefficient net d'exploitation** : (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB

**Coût du risque** : dotations aux provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) + reprises sur provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses

**ECIL (établissement de crédit installé localement)** : établissement bancaire intervenant dans les DCOM de la zone euro disposant au minimum d'un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans l'une des géographies concernées.

**ECNIL (établissement de crédit non installé localement)** : établissement bancaire intervenant dans les DCOM de la zone euro et ne disposant pas de guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans les géographies concernées.

**Intérêts nets** : intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)

**Marge globale d'intermédiation** : produits nets d'intermédiation / les encours intermédiés

**Marge nette** : résultat net / PNB

**Marge sur les opérations avec la clientèle** : rendement moyen des emplois clientèle - coût moyen des ressources clientèle.

**Produit net bancaire (PNB)** : intérêts nets + commissions nettes + divers nets

**Rendement moyen** : produits générés par un encours / encours moyen

**Résultat brut d'exploitation** : PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations

Résultat net : produits de l'exercice – charges de l'exercice

# Section 4

## L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers des agents économiques

#### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

En 2018 pour la deuxième année consécutive, la croissance des placements des agents économiques continue de ralentir (+1,2 % après +1,4 % en 2017 et +3,9 % en 2016). Ils s'établissent à 232,3 millions d'euros.

En 2018, la croissance annuelle de l'encours est uniquement tirée par l'épargne de long terme (+10,0 %) alors qu'ils étaient en baisse l'an dernier (-4,6 %). À l'inverse, les dépôts à vue qui avaient nettement progressé l'an dernier (+11,4 %), s'inscrivent en légère baisse cette année (-0,5 %). Les placements liquides ou à court terme sont, quant à eux, toujours en décroissance pour la troisième année consécutive (-1,5 % après -3,9 % en 2017 et -7,0 % en 2018) malgré un ralentissement. Les agents montrent toujours une préférence pour les actifs liquides (78,2 % des actifs totaux) même si la part de ceux-ci s'inscrit en baisse (-1,7 point).

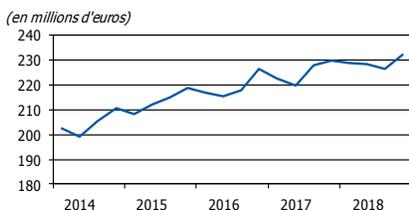
Après une croissance négative en 2017 (-1,2 %), les actifs financiers des ménages s'inscrivent hausse cette année (+3,5 %). À l'inverse, les actifs des entreprises et des autres agents (administrations publiques locales, centrales, de sécurité sociale et les institutions sans but lucratif au service des ménages) qui avaient augmenté l'an dernier (respectivement +7,4 % et +21,8 %) sont en baisse en 2018 (respectivement -8,9 % et -4,6 %).

#### Évolution des actifs financiers

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
<b>Total actifs financiers</b>	<b>210,492</b>	<b>217,943</b>	<b>226,507</b>	<b>229,580</b>	<b>232,346</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,766</b>
<b>Total actifs financiers hors assurance-vie</b>	<b>183,071</b>	<b>188,782</b>	<b>197,806</b>	<b>200,903</b>	<b>203,365</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,462</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>69,916</b>	<b>70,535</b>	<b>79,858</b>	<b>88,926</b>	<b>88,478</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,448</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>104,912</b>	<b>105,778</b>	<b>98,374</b>	<b>94,582</b>	<b>93,199</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,383</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>70,131</i>	<i>73,668</i>	<i>72,899</i>	<i>76,058</i>	<i>78,193</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,135</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>34,780</i>	<i>32,110</i>	<i>25,475</i>	<i>18,524</i>	<i>15,005</i>	<i>-19,0%</i>	<i>-3,519</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>35,665</b>	<b>41,629</b>	<b>48,275</b>	<b>46,072</b>	<b>50,669</b>	<b>10,0%</b>	<b>4,597</b>

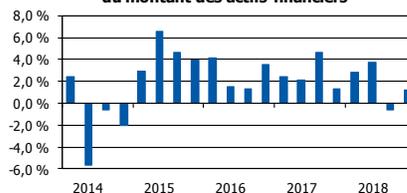
Source : IEDOM

Montant total des actifs financiers



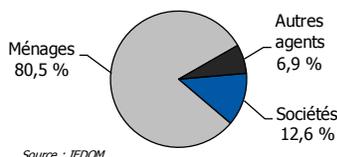
Source : IEDOM

Variation en glissement annuel du montant des actifs financiers



Source : IEDOM

### Actifs financiers par agent au 31 décembre 2018



## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Après deux années de croissance marquée (+11,4 % en 2017 et +11,9 % en 2016), les dépôts à vue enregistrent une légère baisse en 2018 (-0,5 %) pour s'établir à 88,5 millions d'euros. Cette diminution est due à la contraction des dépôts à vue des entreprises (-8,0 %) et des autres agents (-5,5 %). A l'inverse, les dépôts à vue des ménages sont en hausse malgré un ralentissement (+5,3 %, après +9,2 % en 2017 et +10,2 % en 2016).

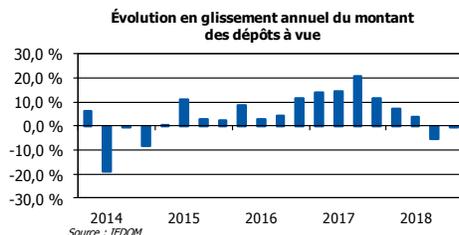
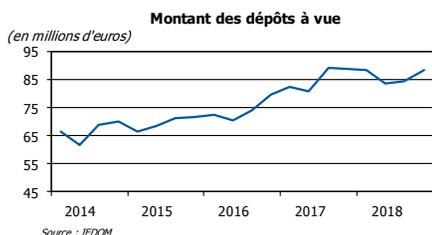
En 2018, les ménages détiennent toujours plus de la moitié de l'encours des dépôts à vue (57,8 %), suivis par les entreprises (32,3 %) et les autres agents (10,0 %).

### Répartition des dépôts à vue par clientèle

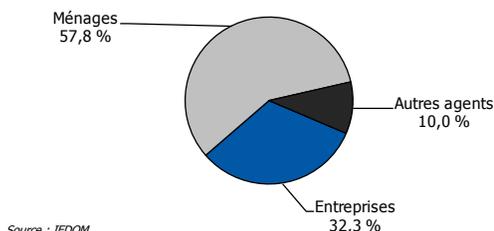
(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
<b>Ensemble des dépôts à vue</b>	<b>69,916</b>	<b>71,352</b>	<b>79,858</b>	<b>88,926</b>	<b>88,478</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,448</b>
Entreprises	23,252	21,558	27,625	31,071	28,570	-8,0%	-2,501
Ménages	37,569	40,338	44,435	48,531	51,099	5,3%	2,568
Autres agents	9,095	8,639	7,798	9,325	8,809	-5,5%	-0,516

Source : IEDOM



### Dépôts à vue par agent au 31 décembre 2018



### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, avec un potentiel risque de perte en capital très limité : Livrets ordinaires, livrets A et bleus, livrets jeunes, dépôts de caisse, bons de caisse, etc.

En 2018, les placements liquides ou à court terme confirment leur tendance baissière malgré un ralentissement de la décroissance (-1,5 %, après -3,9 % en 2017 et -7,0 % en 2016). Cette évolution résulte d'une baisse combinée des placements des entreprises (-32,6 %), des autres agents (-4,9 %) et des ménages (-0,8 %).

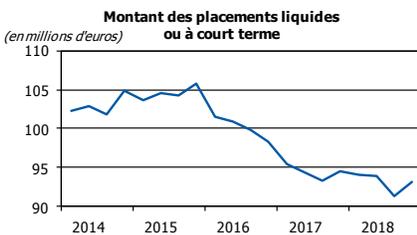
En 2018, les ménages détiennent 91,8 % des placements liquides ou à court terme. Les placements indexés sur les taux du marché sont en baisse (-19,0 %) et la croissance des comptes d'épargne à régime spécial diminue (+2,8 % après +4,3 % l'an dernier). Une des explications à ces variations peut être la faiblesse des taux d'intérêt (proches de zéro, voire négatifs, par moments) qui n'incite pas les agents à placer leurs actifs sur les produits de court terme. De fait, puisque l'épargne s'avère peu rémunératrice, les agents privilégient la liquidité des comptes à vue.

#### Placements liquides ou à court terme

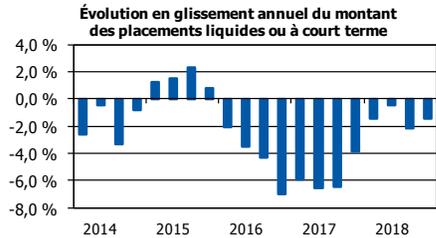
(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
<b>Entreprises</b>	<b>4,678</b>	<b>3,669</b>	<b>2,286</b>	<b>1,066</b>	<b>0,719</b>	<b>-32,6 %</b>	<b>-0,347</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,008	0,008	0,671	0,019	0,019	2,1 %	0,000
Placements indexés sur les taux de marché	4,670	3,661	1,615	1,046	0,700	-33,1 %	-0,347
<b>Ménages</b>	<b>96,282</b>	<b>96,575</b>	<b>90,143</b>	<b>86,218</b>	<b>85,539</b>	<b>-0,8 %</b>	<b>-0,679</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	66,794	70,460	68,241	71,003	72,846	2,6 %	1,843
Placements indexés sur les taux de marché	29,488	26,115	21,902	15,215	12,692	-16,6 %	-2,523
<b>Autres agents</b>	<b>3,952</b>	<b>5,535</b>	<b>5,945</b>	<b>7,298</b>	<b>6,941</b>	<b>-4,9 %</b>	<b>-0,357</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	3,329	3,200	3,987	5,036	5,327	5,8 %	0,291
Placements indexés sur les taux de marché	0,623	2,335	1,957	2,262	1,614	-28,7 %	-0,648
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>104,912</b>	<b>105,778</b>	<b>98,374</b>	<b>94,582</b>	<b>93,199</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>-1,383</b>

Source : IEDOM

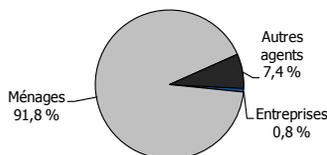


Source : IEDOM



Source : IEDOM

#### Placements liquides ou à court terme par agent au 31 décembre 2018



Source : IEDOM

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Après avoir baissé en 2017 (-4,6 %), les placements de long terme renouent avec une forte croissance cette année (+10,0 %), pour s'établir à 50,7 millions d'euros (21,8 % des actifs totaux). Ce rebond est principalement attribuable à multiplication par 143 du montant des actions et obligations détenues par les agents économiques et par la croissance des plans d'épargne logement (+6,3 %).

### Répartition de l'épargne à long terme par clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2015	2016	2017	2018	Variations sur un an	
						en %	en montant
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>35,665</b>	<b>41,629</b>	<b>48,275</b>	<b>46,072</b>	<b>50,669</b>	<b>10,0%</b>	<b>4,597</b>
Ménages	35,654	41,618	48,252	45,933	50,433	9,8%	4,500

Source : IEDOM

La répartition des placements à long terme, détenus quasi exclusivement par les ménages de l'archipel (80,5 % du total des actifs financiers), est concentrée sur les contrats d'assurance-vie (57,2 %) et les PEL (35,7 %), devant les actions et obligations (6,5 %) et les OPCVM non monétaires (0,6 %).

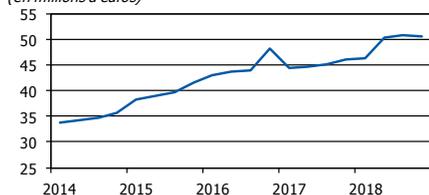
### Répartition de l'épargne à long terme par actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2015	2016	2017	2018	Variations sur un an	
						en %	en montant
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>35,665</b>	<b>41,629</b>	<b>48,275</b>	<b>46,072</b>	<b>50,669</b>	<b>10,0 %</b>	<b>4,597</b>
dont plans d'épargne logement	7,737	11,935	14,605	17,034	18,107	6,3 %	1,073
dont action et obligations	0,046	0,038	4,484	0,023	3,289	14201,8 %	3,266
dont OPCVM non monétaires	0,460	0,496	0,485	0,338	0,293	-13,4 %	-0,045
dont contrats d'assurance-vie	27,421	29,161	28,701	28,677	28,981	1,1 %	0,304

Source : IEDOM

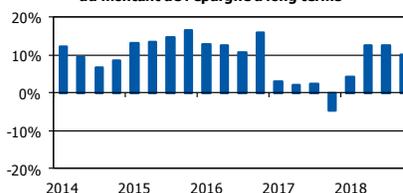
Montant de l'épargne à long terme

*(en millions d'euros)*



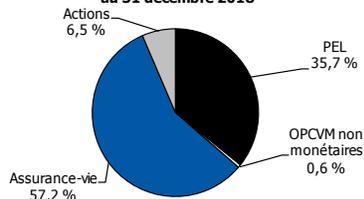
Source : IEDOM

Évolution en glissement annuel du montant de l'épargne à long terme



Source : IEDOM

Épargne de long terme des ménages au 31 décembre 2018



Source : IEDOM

## 2. Les concours à la clientèle

Après le ralentissement observé en 2016 (+3,4 %), l'encours sain total des crédits à l'économie conserve la même croissance depuis deux ans (+5,5 % en 2018 et +5,4 % en 2017) pour atteindre 192,9 millions d'euros. En 2018, l'encours brut (crédits sains + créances douteuses brutes) augmente plus faiblement (+4,2 %) que l'encours sain. En outre, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit installés localement (ECIL) a diminué à 1,8 % (-1,3 point), tandis que le taux de provisionnement s'améliore cette année (+9,9 points), à 69,6 %.

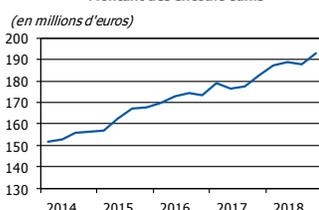
La tendance observée depuis deux ans se confirme en 2018 : la hausse des crédits accordés à l'économie est portée par les établissements de crédit non installés localement (ECNIL) dont l'encours sain a fortement augmenté (+66,5 %) en 2018 alors que l'encours sain des établissements de crédit locaux décroît (-0,3 %). La part des ECNIL dans le financement total de l'économie est passée de 1,0 % en 2015 à 13,8 % en 2018.

### Part des créances douteuses dans l'encours

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations sur un an	
						en %	en montant
<b>Encours sain</b>	<b>156,596</b>	<b>167,884</b>	<b>173,565</b>	<b>182,851</b>	<b>192,933</b>	<b>5,5 %</b>	<b>10,082</b>
Créances douteuses brutes	6,152	3,881	4,074	5,268	3,020	-42,7 %	-2,248
Créances douteuses nettes	1,915	0,922	1,014	2,122	0,917	-56,8 %	-1,205
<b>Encours total</b>	<b>162,627</b>	<b>171,652</b>	<b>177,639</b>	<b>188,120</b>	<b>195,953</b>	<b>4,2 %</b>	<b>7,833</b>
Taux de créances douteuses	3,8%	2,2%	2,4%	2,8%	1,5%	+ 1,3 pt	-0,13
Taux de provisionnement	68,9%	77,8%	75,1%	59,7%	69,6%	- 9,9 pts	0,099

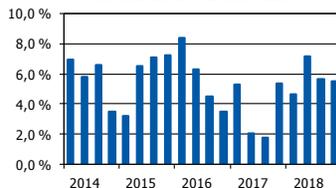
Source : IEDOM

Montant des encours sains



Source : IEDOM

Évolution en glissement annuel du montant des encours sains



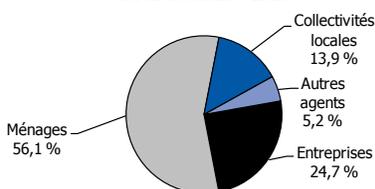
Source : IEDOM

### Répartition de l'ensemble de l'encours sain par agent économique

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
						en %	en montant
Entreprises	39,177	42,237	45,611	48,581	47,700	-1,8 %	-0,881
Ménages	95,131	100,461	100,780	103,342	108,319	4,8 %	4,977
Collectivités locales	18,924	14,787	17,873	22,212	26,880	21,0 %	4,668
Autres agents	3,243	10,399	9,301	8,716	10,034	15,1 %	1,318
<b>Encours sain total</b>	<b>156,475</b>	<b>167,884</b>	<b>173,565</b>	<b>182,851</b>	<b>192,933</b>	<b>5,5 %</b>	<b>10,082</b>

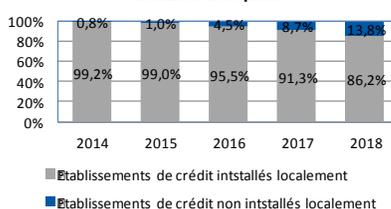
Source : IEDOM

Répartition de l'encours sain par agent au 31 décembre 2018



Source : IEDOM

Répartition des encours par établissements locaux ou hors-place



Source : IEDOM

## 2.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Après avoir ralenti l'an dernier (+6,5 % en 2017 contre +8,0 % en 2016) et pour la première fois depuis 2010, l'encours global des crédits aux entreprises diminue (-1,8 %) pour s'établir à 47,7 millions d'euros. Cette baisse est uniquement portée par la diminution de l'encours des crédits des ECIL (-4,0 %) alors que les crédits des ECNIL sont en hausse (+44,3 %). La part des ECNIL se renforce pour atteindre 6,7 % (contre 0,3 % en 2015).

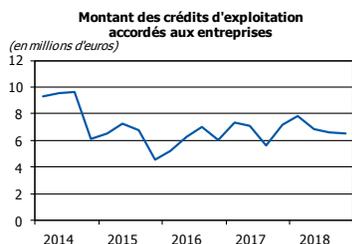
L'encours des crédits d'investissement des entreprises se tasse en 2018 (+1,0 %, après +5,5 % en 2017). Cette hausse est uniquement attribuable aux ECNIL (+44,5 %) quand l'encours des crédits d'investissement des ECIL est en baisse (-1,8 %). Les crédits d'investissement représentent 75,6 % des crédits détenus par les entreprises. La part des ECNIL dans le financement de l'investissement se renforce encore en 2018 (8,6 % contre 0,4 % en 2015).

Cette année, les crédits d'exploitation et les crédits immobiliers des entreprises sont en baisse (respectivement -9,0 % et -13,2 %). Les créances douteuses des entreprises sont en baisse (-70,2 % après +90,9 % en 2017).

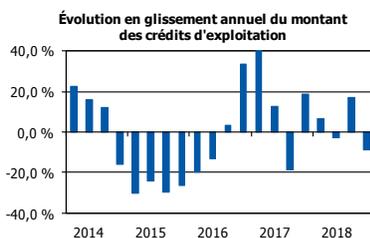
### Répartition de l'encours aux entreprises par nature

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
							en %	en montant
<b>Entreprises</b>								
Crédits d'exploitation	7,293	6,140	4,525	6,041	7,175	6,532	-9,0 %	-0,643
Créances commerciales	1,534	1,869	1,221	0,813	0,668	0,556	-16,7 %	-0,112
Crédits de trésorerie	3,429	2,322	0,914	2,377	3,836	4,097	6,8 %	0,261
dont entrepreneurs individuels	0,066	0,053	0,051	2,063	1,190	1,462	22,8 %	0,272
Comptes ordinaires débiteurs	2,330	1,949	2,390	2,851	2,672	1,878	-29,7 %	-0,794
Crédits d'investissement	27,560	29,661	34,012	34,839	36,745	37,121	1,0 %	0,376
Crédits à l'équipement	27,560	29,661	34,012	34,839	36,745	37,121	1,0 %	0,376
dont entrepreneurs individuels	1,064	1,072	1,272	1,135	1,204	1,135	-5,7 %	-0,069
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Crédits à l'habitat	3,376	3,496	3,700	4,731	4,660	4,047	-13,2 %	-0,613
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
<b>Encours sain</b>	<b>38,228</b>	<b>39,297</b>	<b>42,237</b>	<b>45,611</b>	<b>48,581</b>	<b>47,700</b>	<b>-1,8 %</b>	<b>-0,881</b>
Créances douteuses nettes	1,974	1,295	0,127	0,794	1,515	0,451	-70,2 %	-1,064

Source : IEDOM



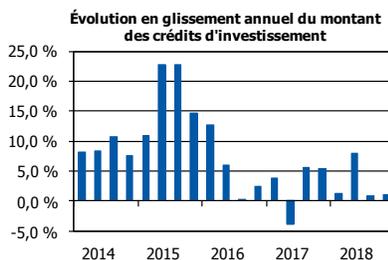
Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

L'encours sain des crédits aux ménages accélère en 2018 (+4,8 % après +2,5 % en 2017 et +0,3 % en 2016), pour s'établir à 108,3 millions d'euros. L'encours des crédits accordés aux ménages est détenu en grande partie par les établissements de la place (98,8 %).

Cette accélération est portée en grande partie par la reprise de la croissance des crédits à l'habitat après 2 ans de faible croissance (+4,1 % après +1,1 % en 2017 et 2016). Ils s'établissent à 87,0 millions d'euros et représentent 80,3 % des crédits des ménages.

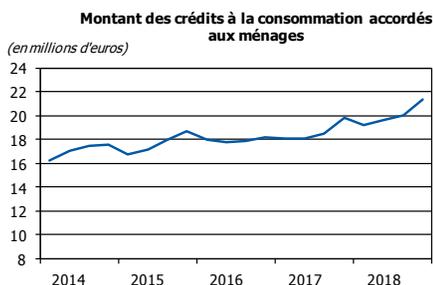
Les crédits à la consommation conservent une bonne croissance en 2018 malgré un léger ralentissement (+7,6 % après +9,1 % en 2017), pour s'établir à 21,3 millions d'euros représentant 19,7 % des crédits aux ménages. Ils sont composés en grande partie de crédits de trésorerie (99,1 % des crédits à la consommation).

Les créances douteuses des ménages diminuent de moitié après avoir presque triplé l'an dernier pour s'établir à 0,3 million d'euros.

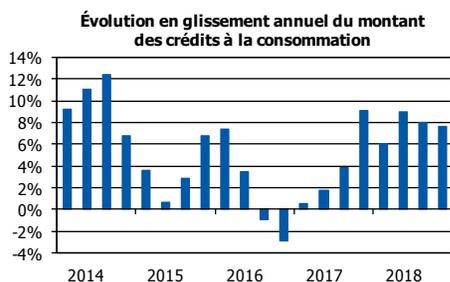
### Répartition de l'encours aux ménages par nature

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
						en %	en montant
<b>Ménages</b>							
Crédits à la consommation	17,552	18,732	18,184	19,836	21,350	7,6 %	1,514
Crédits de trésorerie	17,164	18,385	17,852	19,681	21,166	7,5 %	1,485
Comptes ordinaires débiteurs	0,358	0,324	0,316	0,209	0,180	-13,9 %	-0,029
Crédit-bail	0,030	0,023	0,016	0,010	0,004	-64,8 %	-0,006
Crédits à l'habitat	77,579	81,729	82,596	83,506	86,969	4,1 %	3,463
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
<b>Encours sain</b>	<b>95,131</b>	<b>100,461</b>	<b>100,780</b>	<b>103,342</b>	<b>108,319</b>	<b>4,8 %</b>	<b>4,977</b>
Créances douteuses nettes	0,618	0,794	0,220	0,607	0,311	-48,7 %	-0,296

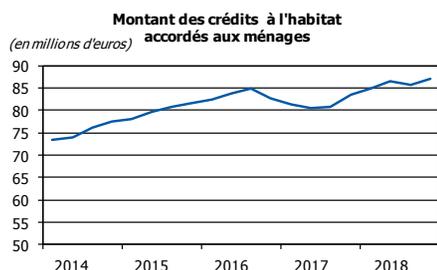
Source : IEDOM



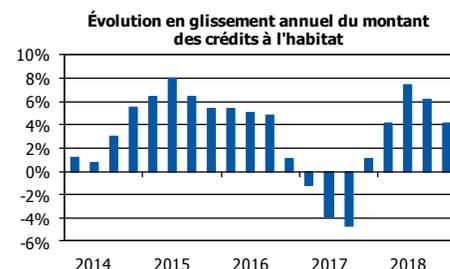
Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

## 2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

L'encours des crédits consentis aux collectivités locales marque une forte croissance pour la troisième année consécutive (+21,0 % après +24,3 % en 2017 et +20,9 % en 2016) pour s'établir à 26,9 millions d'euros. La part dans l'encours total continue de se renforcer (+1,8 point à 13,9 %).

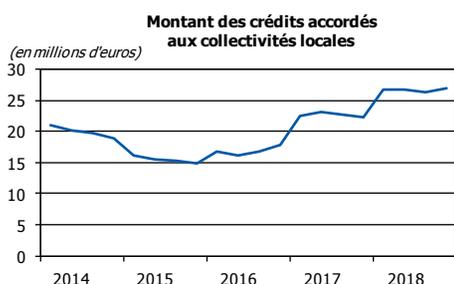
Depuis 2016, l'encours des collectivités n'est plus composé que de crédits à l'investissement.

Un changement structurel s'est opéré dans l'encours des collectivités locales, celui-ci est passé d'un financement majoritaire d'Établissements de crédit installés localement (ECIL) en 2016 à un financement dominé par les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL). Ainsi la part des ECNIL est passée de 36,4 % à fin 2016 à 82,2 % à fin 2018 (+45,8 points).

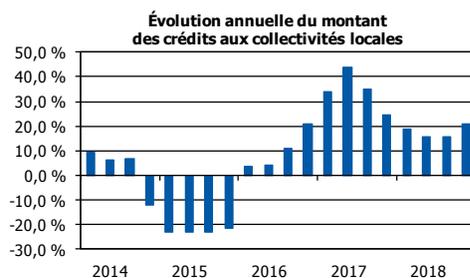
### Répartition de l'encours aux collectivités locales par nature

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
						en %	en montant
<b>Collectivités locales</b>							
Crédits d'exploitation	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Crédits de trésorerie	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Comptes ordinaires débiteurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Crédits à l'équipement	18,408	12,653	17,873	22,212	26,880	21,0 %	4,668
Autres crédits	0,516	0,135	0,000	0,000	0,000	-	0,000
<b>Encours sain</b>	<b>18,924</b>	<b>14,787</b>	<b>17,873</b>	<b>22,212</b>	<b>26,880</b>	<b>21,0 %</b>	<b>4,668</b>

Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

## 2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS

Après deux ans de décroissance en 2017 (-6,3 %) et en 2016 (-10,6 %), l'encours de crédits des autres agents (Institutions sans but lucratif à destination des ménages, administrations de sécurité sociale) rebondit en 2018 (+15,1 %) pour s'établir à 10,0 millions d'euros. Ce dernier représente désormais 5,2 % du total des encours sain.

### Évolution de l'encours sain des autres agents

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
						en %	en montant
<b>Autres agents et CCB non ventilés</b>							
Encours sain	3,243	10,399	9,301	8,716	10,034	15,1 %	1,318

Source : IEDOM

### 3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosystème, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1er janvier 2017.

#### 3.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2018, l'émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro en janvier 2002, c'est-à-dire le nombre théorique de billets en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon, atteint 673 375 billets pour une valeur totale de 26,2 millions d'euros. Elle progresse en volume de 9,9 % (contre +3,3 % en 2017) et en valeur de 9,7 % (contre +5,9 % en 2017). Les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, au même titre que les autres Outre-mer, montrent une préférence plus marquée pour les espèces avec une émission nette cumulée par habitant de 4 359 euros en 2018 contre 1 920 euros en France métropolitaine (en 2017).

Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent pas être recensés. De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Au cours de l'année 2018, l'IEDOM a mis en circulation 384 751 billets et a procédé au retrait de 324 243 billets, toutes coupures confondues. Le taux de retour global atteint 84,3 % (contre 94,5 % en 2017).

L'émission nette en 2018 est de 60 508 billets (+210,2 % par rapport à 2017), pour une valeur de 2,3 millions d'euros (+74,8 % par rapport à 2017).

#### Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	
En nombre	Billets délivrés	374 755	382 778	383 166	352 048	384 751	9,3 %
	Billets retirés	330 659	357 058	343 074	332 545	324 243	-2,5 %
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>44 096</b>	<b>25 720</b>	<b>40 092</b>	<b>19 503</b>	<b>60 508</b>	<b>210,2 %</b>
	Circulation en fin d'année	527 552	553 272	593 364	612 867	673 375	9,9 %
En valeur	Billets délivrés	8 148 250	8 287 335	8 638 060	8 319 205	9 332 670	12,2 %
	Billets retirés	6 588 610	7 019 215	7 127 560	6 993 245	7 015 370	0,3 %
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>1 559 640</b>	<b>1 268 120</b>	<b>1 510 500</b>	<b>1 325 960</b>	<b>2 317 300</b>	<b>74,8 %</b>
	Circulation en fin d'année	19 825 125	21 093 245	22 603 745	23 929 705	26 247 005	9,7 %

Source : IEDOM

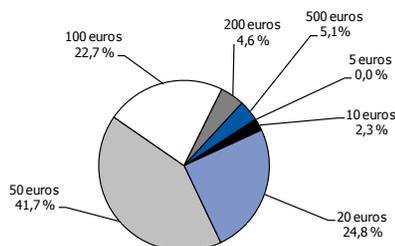
Les coupures de 20 et 50 euros sont les billets les plus utilisés dans l'archipel, représentant respectivement 48,3 % et 32,5 % de l'émission nette cumulée en volume.

Le poids dans l'émission nette cumulée des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) continue de décroître régulièrement en volume (10,0 % en 2018, -0,7 point par rapport à 2017) et en valeur (31,2 % en 2018 contre 33,2 % en 2017). La mise en circulation du billet de 500 € a été arrêtée le 27 janvier 2019 par 17 des 19 banques centrales de la zone

euro, dont la Banque de France. Ces billets conservent néanmoins leur cours légal et peuvent être utilisés comme moyen de paiement et réserve de valeur.

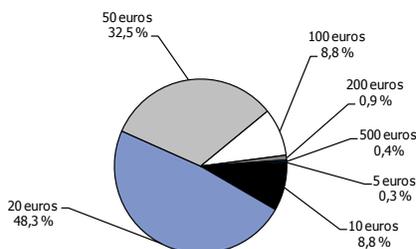
En 2018, la valeur moyenne théorique du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon est stable par rapport à 2017 (39,0 €).

Répartition des billets en valeur au 31 décembre 2018



Source : IEDOM

Répartition du nombre de billets au 31 décembre 2018



Source : IEDOM

## 3.2 LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission des pièces métalliques en euro dans les DOM et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette cumulée de pièces atteint 3,6 millions d'unités pour 657 643 €, en augmentation de 2,7 % en volume et de 5,4 % en valeur par rapport à 2017.

### Émissions, retraits et circulation de pièces en euro

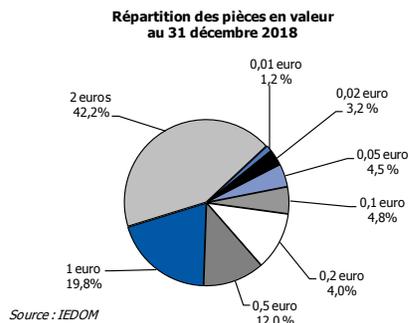
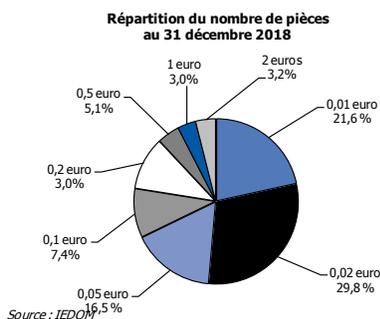
	2014	2015	2016	2017	2018	Variations 2018/2017	
En nombre	Pièces émises	186 453	164 350	165 200	177 039	148 050	-16,4%
	Pièces retirées	46 651	39 897	48 357	31 084	54 315	74,7%
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>139 802</b>	<b>124 453</b>	<b>116 843</b>	<b>145 955</b>	<b>93 735</b>	<b>-35,8%</b>
	Circulation en fin d'année	3 085 960	3 210 413	3 327 256	3 473 211	3 566 946	2,7%
En valeur	Pièces émises	52 531	38 390	39 700	38 730	51 770	33,7%
	Pièces retirées	20 441	19 467	19 483	9 193	18 007	95,9%
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>32 090</b>	<b>18 923</b>	<b>20 217</b>	<b>29 537</b>	<b>33 763</b>	<b>14,3%</b>
	Circulation en fin d'année	555 203	574 126	594 343	623 880	657 643	5,4%

Source : IEDOM

En 2018, 93 735 pièces supplémentaires ont été mises en circulation (+35,8 % par rapport à 2017). En valeur, cette émission nette de pièces s'élève à 33 763 €, en forte hausse sur l'année (+14,3 %).

Depuis la mise en place de l'euro, l'émission nette cumulée de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible, particulièrement pour les centimes.

Les pièces rouges de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes) occupent une place prépondérante en volume, concentrant 67,8 % des pièces en circulation pour seulement 8,9 % de la valeur totale. La valeur moyenne théorique de la pièce en circulation dans l'archipel s'établit à 0,18 centime en 2018.



### LA SÉRIE EUROPE DE NOUVEAUX BILLETS

En 2013, la Banque centrale européenne a lancé la distribution d'une nouvelle série de billets en euros, pour remplacer les billets originels (série S1). Cette série, baptisée « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets et la lutte contre la contrefaçon et incorpore des signes de sécurité plus fiables. Les motifs des nouveaux billets s'inspireront toujours du thème « Époques et styles architecturaux » retenu pour la première série.

L'introduction progressive des billets s'étale sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des valeurs.

Les trois premiers billets de la nouvelle série, les coupures de 5, 10 et 20 euros, ont été mis en circulation respectivement en 2013, 2014 et 2015. Le nouveau billet de 50 euros a été dévoilé le 5 juillet 2016 puis mis en circulation en avril 2017. Les billets de 100 et 200 euros de cette nouvelle série ont été présentés le 17 septembre 2018 et seront mis en circulation le 28 mai 2019.

En revanche, la série « Europe » ne comporte plus de billet de 500 euros dont l'arrêt de l'émission est intervenu le 27 janvier 2019 à la suite d'une décision prise par la BCE en mai 2016.

## 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

*Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à 25 000 € depuis février 2006.*

### 4.1 LA TENDANCE GÉNÉRALE

Après avoir ralenti en 2017 (+3,0 % contre +18,9 % en 2016), l'encours des risques déclarés sur le territoire par l'ensemble des établissements de crédit sur place et hors place accélère cette année (+5,9 %) pour s'établir à 110,0 millions d'euros. L'accroissement est principalement attribuable aux crédits hors-bilan qui rebondissent (+10,4 % après -17,4 % en 2017). La croissance des crédits de moyen et long termes ralentit depuis deux ans (+4,9 % après +13,6 % en 2017 et +16,5 % en 2016). Pour la troisième année consécutive et malgré une modération, les crédits de court terme confirment leur baisse (-5,0 % après -6,2 % en 2017 et -19,7 % en 2016).

La répartition sectorielle des financements est fortement dirigée sur deux secteurs : l'administration publique (30,5 %) et les activités immobilières (15,9 %). Le commerce est le troisième secteur (12,2 %) suivi de la construction (11,8 %) et des activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale (10,3 %). L'encours de l'administration publique rebondit en 2018 (+26,7 % après -9,6 % en 2017), sur la même tendance que l'encours de la santé et de l'action sociale (+33,2 % contre -9,2 % l'an dernier). Les encours de l'industrie, de l'agriculture, du transport et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, des activités immobilières et des activités spécialisées, scientifiques et techniques se contractent alors que les encours du commerce et de la construction sont stables.

#### Encours total à fin décembre 2018

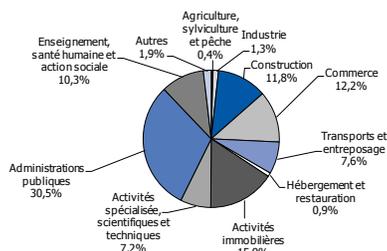
(en milliers d'euros)

	Court terme	Moyen-long termes	Crédit-bail	Hors bilan	Total
<b>2014</b>	7 038	55 432	0	16 284	<b>78 754</b>
<b>2015</b>	8 089	54 974	0	21 814	<b>84 877</b>
<b>2016</b>	6 493	64 018	0	30 376	<b>100 887</b>
<b>2017</b>	6 092	72 708	0	25 076	<b>103 876</b>
<b>2018</b>	5 789	76 302	263	27 692	<b>110 046</b>

Source : SCR de la Banque de France

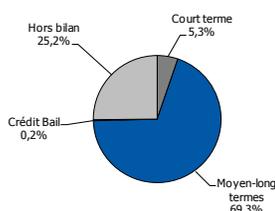
La répartition par termes des financements s'oriente en faveur des crédits à moyen et long terme qui constituent 69,3 % du total des crédits octroyés, suivis des engagements hors bilan (25,2 %), des lignes de crédits de court terme (5,3 %) et des crédits-bails (0,2 %).

#### Répartition des risques bancaires par secteur en 2018



Source : SCR de la Banque de France

#### Répartition des risques par nature en 2018



Source : SCR de la Banque de France

#### Risques par secteur d'activité et par terme à fin décembre 2018

(en milliers d'euros)

	Court terme	Moyen-long termes	Crédit-bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	-	462	-	30	<b>492</b>	<b>0,4%</b>
Industrie	7	968	40	398	<b>1 413</b>	<b>1,3%</b>
Construction	1 418	1 741	-	9 881	<b>13 040</b>	<b>11,8%</b>
Commerce	1 103	6 522	223	5 534	<b>13 382</b>	<b>12,2%</b>
Transports et entreposage	843	6 152	-	1 344	<b>8 339</b>	<b>7,6%</b>
Hébergement et restauration	28	831	-	110	<b>969</b>	<b>0,9%</b>
Activités immobilières	115	17 047	-	348	<b>17 510</b>	<b>15,9%</b>
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	-	7 947	-	25	<b>7 972</b>	<b>7,2%</b>
Administration publique	-	26 313	-	7 215	<b>33 528</b>	<b>30,5%</b>
Enseignement, santé humaine et action sociale	2 000	7 350	-	2 000	<b>11 350</b>	<b>10,3%</b>
Autres	275	969	-	807	<b>2 051</b>	<b>1,9%</b>
<b>Total</b>	<b>5 789</b>	<b>76 302</b>	<b>263</b>	<b>27 692</b>	<b>110 046</b>	<b>100,0%</b>

Source : SCR de la Banque de France

## 4.2 LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Après deux années de hausse marquée (+69,7 % en 2016 et +25,9 % en 2015) et une baisse en 2017 (-9,6 %), l'encours des administrations publiques rebondit de manière marquée sur l'année (+26,7 %) pour s'élever à 33,5 millions d'euros. Après les baisses de 2017 (-55,5 % pour les communes et -6,3 % pour la collectivité territoriale), la croissance de l'encours des communes a presque triplé et celui de la Collectivité a rebondi (+21,1 %).

Les crédits accordés bénéficient pour 92,4 % à la Collectivité territoriale et pour 7,6 % aux 2 communes de l'archipel. Les financements sont répartis entre les crédits à moyens et longs termes (78,5 % des crédits) et les engagements hors-bilan.

### Encours des risques du secteur public local à fin décembre 2018

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
Communes	1 425	1 545	1 978	880	2 556
Collectivité territoriale	12 281	15 712	27 305	25 583	30 972
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13 706</b>	<b>17 257</b>	<b>29 283</b>	<b>26 463</b>	<b>33 528</b>

Source : SCR de la Banque de France

## 4.3 LES RISQUES DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DE L'IMMOBILIER

En 2018, après deux années dynamiques (+21,4 % en 2017 et +25,2 % en 2016), la croissance de l'encours du secteur du commerce est nulle par rapport à 2017 et l'encours s'établit à 13,4 millions d'euros, devançant le secteur de la construction (13,0 millions d'euros en 2018). L'encours du commerce est principalement composé de crédits de moyen et long termes (48,7 %) et d'engagements hors-bilan (41,4 %) et dans une moindre mesure de crédits de court-terme (8,2 %).

Les activités immobilières composent 15,9 % des risques déclarés sur le territoire à la fin décembre 2018, soit un montant de 17,5 millions d'euros. L'encours du secteur immobilier, en ralentissement depuis deux ans (+4,6 % en 2017 après +6,6 % en 2016 et +26,7 % en 2015), s'inscrit en baisse cette année (-7,0 %). Cet encours est constitué quasi exclusivement de crédits de moyen et long termes (à 97,4 %).

## 5. Le surendettement

---

L'archipel bénéficie, comme en métropole, du dispositif légal de traitement du surendettement des ménages. En 2018, aucun dossier n'a été déposé auprès de l'IEDOM. En 2017 et 2016, seulement 2 dossiers avaient été déposés. Depuis 2002, 46 dossiers ont été déposés auprès du Secrétariat de la Commission, 42 ont été présentés à la Commission, 38 ont été jugés recevables et 1 seul dossier a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel. Le Secrétariat poursuit ses actions avec les partenaires sociaux de l'archipel et assure l'information du public, des créanciers et des partenaires de la sphère sociale.



## ANNEXES

# Annexe 1 : Les principaux faits juridiques et réglementaires

## JANVIER

### Traitement du surendettement applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

En 2016, deux nouvelles lois sont intervenues pour poursuivre la simplification et l'accélération de la procédure de surendettement engagée depuis 2010.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle et son décret d'application n° 2017-896 du 9 mai 2017 ont supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'homologation par le juge des mesures décidées par la commission de surendettement.

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » et son décret d'application n° 2017-302 du 8 mars 2017 ont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, limité la phase amiable au cas où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier et précisé que l'absence de réponse des créanciers pendant un délai de 30 jours à réception du plan, valait acceptation de leur part.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire du 22 juillet 2014. Elle reprend certains éléments contenus dans la circulaire de 2014 et apporte des précisions complémentaires suite aux dernières réformes. Elle comprend, comme la précédente circulaire de 2014, une annexe avec un modèle de règlement intérieur et d'autres annexes mentionnant l'arrêté préfectoral portant création de la commission de surendettement des particuliers ainsi que la liste nominative des membres, délégués, représentants et suppléants de la commission du département concerné. Figurent aussi la liste des documents destinés à être examinés par la commission, le budget « vie courante » et les modalités d'appréciation des dépenses et ressources du ménage ainsi que les seuils indicatifs d'alerte pour apprécier le caractère éventuellement excessif du loyer.

*Circulaire (15/12/2017)*

### Relèvement du salaire de croissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le montant du SMIC brut horaire passe :

- dans l'Hexagone, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à 9,88 € (augmentation de 1,23 %), soit 1 498,47 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ;

- à Mayotte, à 7,46 € (augmentation de 1,23 %) :

- soit 1 131,43 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires pour les entreprises dont l'effectif est d'au moins vingt salariés à cette date ;
- soit 1 260,74 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 39 heures hebdomadaires pour les autres entreprises.

Le minimum garanti s'élève à 3,57 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Décret n° 2017-1119 du 20 décembre 2017*

### Fixation du taux de l'usure

L'arrêté fixe les taux de l'intérêt légal, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part, selon les modalités de calcul définies à l'article D. 313-1-A du code monétaire et financier.

Conformément aux articles L. 313-2 et D. 313-1-A de ce même code, la Banque de France procède semestriellement au calcul de ces taux et communique les résultats à la Direction générale du Trésor au plus tard quinze jours avant l'échéance de la publication. Les taux ainsi définis servent de référence le semestre suivant. Ceux figurant dans le présent arrêté seront ainsi applicables au premier semestre 2018.

Pour le premier semestre 2018, le taux de l'intérêt légal est fixé :

1° pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels : à 3,73 % ;

2° pour tous les autres cas : à 0,89 %.

***Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal, Avis du 27 décembre 2017 relatif à l'application des articles L. 314-6 du Code de la consommation et L. 313-5-1 du Code monétaire et financier concernant l'usure***

**Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**

Le décret n°2018-57 du 31 janvier 2018 met en application l'alinéa 3 de l'article 73 de la loi du 28 février 2017. Il vise à introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur supérieure à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 (c'est-à-dire les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer) de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

Il s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

*Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018*

## **MARS**

### **L'usage des monnaies locales**

Les monnaies locales, également appelées monnaies complémentaires, sont des unités de valeur, le plus souvent échangeables à parité fixe avec la monnaie nationale et ayant vocation à être attachées à un périmètre géographique identifié.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 leur a fixé un cadre juridique qui les reconnaît comme des titres de paiement.

La Direction générale des finances publiques rappelle que le paiement de services municipaux, départementaux ou régionaux avec les monnaies locales est autorisé à condition que la collectivité intéressée passe une convention avec l'association de la monnaie locale. Elle souligne qu'en l'état du droit, les monnaies locales ne peuvent pas être utilisées pour payer les dépenses publiques et les collectivités ne peuvent acheter de la monnaie locale, en vue de régler de faibles dépenses ou de la distribuer à leurs administrés.

*Réponse ministérielle n° 4540 du 13 mars 2018*

## **AVRIL**

### **Dispositif de gel des avoirs**

Le décret clarifie les obligations des personnes assujetties en matière de mise en œuvre des mesures de gel des avoirs et précise les attentes de l'administration en matière de transmission d'informations. Le décret introduit également de nouvelles dispositions qui viennent simplifier la

consultation par les professionnels des mesures de gel en vigueur et propose la tenue d'un registre public des personnes dont les fonds et ressources économiques font l'objet d'une mesure de gel.

*Décret n° 2018-264 du 9 avril 2018*

## **JUIN**

### **Réforme de la formule de calcul du Livret A**

L'arrêté du 14 juin 2018 réforme le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit. Ainsi, cet arrêt modifie la formule de calcul du taux du Livret A par :

- la suppression du plancher inflation ;
- La réduction au dixième de point le plus proche de l'arrondi du résultat de la formule alors qu'auparavant l'arrondi se faisait au quart de point le plus proche ;
- L'introduction d'un plancher de 0,5 %.

*Arrêté du 18 juin 2018*

### **Fixation du taux de l'usure**

L'arrêté fixe les taux de l'intérêt légal, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part, selon les modalités de calcul définies à l'article D. 313-1-A du code monétaire et financier. Conformément aux articles L. 313-2 et D. 313-1-A de ce même code, la Banque de France procède semestriellement au calcul de ces taux et communique les résultats à la Direction générale du Trésor au plus tard quinze jours avant l'échéance de la publication. Les taux ainsi définis servent de référence le semestre suivant. Ceux figurant dans le présent arrêté seront ainsi applicables au second semestre 2018.

Pour le premier semestre 2018, le taux de l'intérêt légal est fixé :  
1° Pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels à 3,40 % ;

2° Pour tous les autres cas : à 0,86 %.

***Arrêté du 27 juin 2018 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal, Avis du 27 juin 2018 relatif à l'application des articles L. 314-6 du Code de la consommation et L. 313-5-1 du Code monétaire et financier concernant l'usure***

## **AOUT**

### **Revalorisation du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

Le taux de revalorisation annuelle du revenu de solidarité est identique à celui retenu pour la revalorisation annuelle de l'allocation de solidarité spécifique. Le montant mensuel du revenu de solidarité est porté de 513,76 euros à 518,90 euros. La revalorisation s'applique à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2018.

*Décret n° 2018-769 du 30 août 2018*

## SEPTEMBRE

### Dénomination des frais et services bancaires et information de la clientèle

L'article D. 312-1-1 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit d'utiliser des dénominations définies de façon réglementaire dans leurs plaquettes tarifaires. Le présent décret met à jour ces dénominations.

1° Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire ;

2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte, est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;

6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

*Décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018*

## **OCTOBRE**

### **Suppression d'une des notations FIBEN du dirigeant en liquidation judiciaire**

La Banque de France gère le Fichier bancaire des entreprises, FIBEN, qui attribue des cotations aux entreprises sur la base de leurs données financières et attribue aussi un indicateur aux personnes physiques qui ont exercé ou exercent une fonction de dirigeant, à partir de données publiques librement accessibles auprès des greffes des tribunaux de commerce.

Le décret supprime l'indicateur 050 attribué aux dirigeants ayant connu deux liquidations judiciaires depuis moins de 5 ans. Il ne reste plus ainsi que deux valeurs : 000, indicateur neutre signifiant l'absence d'événement et 060, attribué aux personnes qui ont exercé une fonction de dirigeant dans trois entreprises au moins qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 5 ans.

Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est applicable aux situations en cours.

*Décret n° 2018-834 du 1<sup>er</sup> octobre 2018*

## **NOVEMBRE**

### **Modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette**

L'ordonnance n° 2017-1432 du 4 octobre 2017 portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement de la dette a, parmi ses objectifs, de permettre à certains organismes de placements collectifs d'octroyer des prêts à des entreprises. Elle a créé un nouveau véhicule d'investissement spécifique dénommé « organisme de financement spécialisé », qui se distingue des véhicules de titrisation classiques.

Ce décret précise les conditions dans lesquelles ces organismes de financement peuvent octroyer des prêts aux entreprises ainsi que les modalités d'acquisition et de cession de créances.

*Décret n° 2018-1008 du 19 novembre 2018*

## **DECEMBRE**

### **Fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement (cashback)**

L'article L. 112-14 du Code monétaire et financier, introduit par la loi n° 2018-700 du 3 août 2018, permet aux commerçants de pratiquer les opérations de « cashback » ou fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement, c'est-à-dire de remettre des espèces à un client qui a payé par carte l'achat d'un bien ou d'un service en réglant un montant supérieur au prix du bien ou du service.

Le décret fixe le montant minimum des opérations d'achat pouvant donner lieu à cashback à 1 euro et le montant maximum des espèces pouvant être décaissées à 60 euros.

*Décret n° 2018-1224 du 24 décembre 2018*

## Annexe 2 : Listes des établissements de crédit et statistiques monétaires et financières

Tableau 1

### Listes des établissements de crédit locaux

Dénomination	Siège social	Adresse local	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM ETP
<b>Banque commerciale</b>					
La Banque postale	115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	Place du Général de Gaulle BP 4000 97500 Saint-Pierre	La Poste	2	<1
<b>Banques coopératives</b>					
Caisse d'Épargne Provinces-Alpes-Corse (CEPAC)	1 place Estrangin Pastré 13254 Marseille Cedex 06	24 rue du 11 Novembre BP 4223 97500 Saint-Pierre	Groupe BPCE	2	32
Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF)	26/28 rue Neuve Tolbiac 75013 Paris	9 rue Émile-Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	Groupe BPCE	1	4
<b>Sociétés de financement</b>					
Coopérative Immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM)	Rue Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Rue Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	3
Agence Française de Développement (AFD)	5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	37 Boulevard Constant Colmay BP 4202 97500 Saint-Pierre	Groupe AFD	1	1

Source : IEDOM

## Tableau 2

### Les actifs financiers

(en millions d'euros)

	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	Variations	
						2017/2016	2018/2017
<b>Sociétés</b>	<b>27,932</b>	<b>25,228</b>	<b>29,912</b>	<b>32,137</b>	<b>29,289</b>	<b>7,4%</b>	<b>-8,9%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>23,252</b>	<b>21,558</b>	<b>27,625</b>	<b>31,071</b>	<b>28,570</b>	<b>12,5%</b>	<b>-8,0%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>4,678</b>	<b>3,669</b>	<b>2,286</b>	<b>1,066</b>	<b>0,719</b>	<b>-53,4%</b>	<b>-32,5%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,008	0,008	0,671	0,019	0,019	-97,1%	0,3%
Placements indexés sur les taux du marché	4,670	3,661	1,615	1,046	0,700	-35,2%	-33,2%
Comptes à terme	4,670	3,661	1,615	1,046	0,700	-35,2%	-33,2%
OPCVM monétaires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Placements à long terme</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-</b>
OPCVM non monétaires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Ménages</b>	<b>169,504</b>	<b>178,531</b>	<b>182,831</b>	<b>180,682</b>	<b>187,070</b>	<b>-1,2%</b>	<b>3,5%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>37,569</b>	<b>40,338</b>	<b>44,435</b>	<b>48,531</b>	<b>51,099</b>	<b>9,2%</b>	<b>5,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>96,282</b>	<b>96,575</b>	<b>90,143</b>	<b>86,218</b>	<b>85,539</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-0,8%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	66,794	70,460	68,241	71,003	72,846	4,0%	2,6%
Livrets ordinaires	54,554	57,987	55,928	55,113	52,953	-1,5%	-3,9%
Livrets A et bleus	11,704	11,926	11,773	15,027	18,469	27,6%	22,9%
Livrets jeunes	0,418	0,411	0,403	0,407	0,431	1,1%	5,8%
Livrets d'épargne populaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
LDD	0,000	0,000	0,000	0,001	0,013	21	1972,2%
Comptes d'épargne logement	0,118	0,136	0,137	0,455	0,980	231,0%	115,5%
Placements indexés sur les taux du marché	29,488	26,115	21,902	15,215	12,692	-30,5%	-16,6%
Comptes à terme	29,228	25,899	21,862	15,158	12,512	-30,7%	-17,5%
Bons de caisse	0,259	0,216	0,000	0,000	0,000	-	-
OPCVM monétaires	0,000	0,000	0,040	0,057	0,180	42,5%	216,5%
<b>Placements à long terme</b>	<b>35,654</b>	<b>41,618</b>	<b>48,252</b>	<b>45,933</b>	<b>50,433</b>	<b>-4,8%</b>	<b>9,8%</b>
Plans d'épargne logement	7,728	11,925	14,583	16,895	17,962	15,8%	6,3%
Plans d'épargne populaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres comptes d'épargne	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Portefeuilles-titres	0,045	0,037	4,483	0,023	3,289	-99,5%	14201,8%
OPCVM non monétaires	0,460	0,496	0,485	0,338	0,293	-30,2%	-13,5%
Contrats d'assurance-vie	27,421	29,161	28,701	28,677	28,888	-0,1%	0,7%
<b>Autres agents</b>	<b>13,056</b>	<b>14,184</b>	<b>13,764</b>	<b>16,762</b>	<b>15,987</b>	<b>21,8%</b>	<b>-4,6%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>9,095</b>	<b>8,639</b>	<b>7,798</b>	<b>9,325</b>	<b>8,809</b>	<b>19,6%</b>	<b>-5,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>3,952</b>	<b>5,535</b>	<b>5,945</b>	<b>7,298</b>	<b>6,941</b>	<b>22,8%</b>	<b>-4,9%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	3,329	3,200	3,987	5,036	5,327	26,3%	5,8%
Placements indexés sur les taux du marché	0,623	2,335	1,957	2,262	1,614	15,6%	-28,7%
Comptes à terme	0,623	2,335	1,957	2,262	1,614	15,6%	-28,7%
<b>Placements à long terme</b>	<b>0,009</b>	<b>0,010</b>	<b>0,021</b>	<b>0,139</b>	<b>0,237</b>	<b>550,8%</b>	<b>70,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>210,492</b>	<b>217,943</b>	<b>226,507</b>	<b>229,580</b>	<b>232,346</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>69,916</b>	<b>70,535</b>	<b>79,858</b>	<b>88,926</b>	<b>88,478</b>	<b>11,4%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>104,912</b>	<b>105,778</b>	<b>98,374</b>	<b>94,582</b>	<b>93,199</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-1,5%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	70,131	73,668	72,899	76,058	78,193	4,3%	2,8%
Placements indexés sur les taux du marché	34,780	32,110	25,475	18,524	15,005	-27,3%	-19,0%
<b>Placements à long terme</b>	<b>35,665</b>	<b>41,629</b>	<b>48,275</b>	<b>46,072</b>	<b>50,669</b>	<b>-4,6%</b>	<b>10,0%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 3**
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**
*(en millions d'euros)*

	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	Variations	
						2017/2016	2018/2017
<b>Entreprises</b>	<b>39,297</b>	<b>42,237</b>	<b>45,611</b>	<b>48,581</b>	<b>47,700</b>	<b>6,5%</b>	<b>-1,8%</b>
Crédits d'exploitation	6,140	4,525	6,041	7,175	6,532	18,8%	-9,0%
<i>Créances commerciales</i>	1,869	1,221	0,813	0,668	0,556	-17,8%	-16,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2,322	0,914	2,377	3,836	4,097	61,4%	6,8%
dont entrepreneurs individuels	0,053	0,051	2,063	1,190	1,462	-42,3%	22,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,949	2,390	2,851	2,672	1,878	-6,3%	-29,7%
<i>Affacturation</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	29,661	34,012	34,839	36,745	37,121	5,5%	1,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	29,661	34,012	34,839	36,745	37,121	5,5%	1,0%
dont entrepreneurs individuels	1,072	1,272	1,135	1,204	1,135	6,1%	-5,7%
<i>Crédit-bail</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	3,496	3,700	4,731	4,660	4,047	-1,5%	-13,2%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Ménages</b>	<b>95,131</b>	<b>100,461</b>	<b>100,780</b>	<b>103,342</b>	<b>108,319</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,8%</b>
Crédits à la consommation	17,552	18,732	18,184	19,836	21,350	9,1%	7,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	17,164	18,385	17,852	19,618	21,166	9,9%	7,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,358	0,324	0,316	0,209	0,180	-34,0%	-13,7%
<i>Crédit-bail</i>	0,030	0,023	0,016	0,010	0,004	-37,5%	-64,8%
Crédits à l'habitat	77,579	81,729	82,596	83,506	86,969	1,1%	4,1%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Collectivités locales</b>	<b>18,924</b>	<b>14,787</b>	<b>17,873</b>	<b>22,212</b>	<b>26,880</b>	<b>24,3%</b>	<b>21,0%</b>
Crédits d'exploitation	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	18,408	12,653	17,873	22,212	26,880	24,3%	21,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	18,408	12,653	17,873	22,212	26,880	24,3%	21,0%
<i>Crédit-bail</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	0,516	0,135	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>3,243</b>	<b>10,398</b>	<b>9,301</b>	<b>8,716</b>	<b>10,034</b>	<b>-6,3%</b>	<b>15,1%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>156,596</b>	<b>167,884</b>	<b>173,565</b>	<b>182,851</b>	<b>192,933</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,5%</b>
Créances douteuses brutes	6,152	3,881	4,074	5,268	3,020	29,3%	-42,7%
Provisions	4,236	2,959	3,060	3,146	2,102	2,8%	-33,2%
Créances douteuses nettes	1,915	0,922	1,014	2,122	0,917	109,3%	-56,8%
dont entreprises	1,295	0,127	0,794	1,515	0,451	90,9%	-70,2%
dont ménages	0,618	0,794	0,220	0,607	0,311	175,8%	-48,7%
<b>Total encours brut</b>	<b>162,746</b>	<b>171,765</b>	<b>177,639</b>	<b>188,120</b>	<b>195,953</b>	<b>5,9%</b>	<b>4,2%</b>
Taux de créances douteuses	3,8%	2,3%	2,3%	2,8%	1,5%	+ 0,5 pt	-1,3 pt
Taux de provisionnement	68,9%	76,3%	75,1%	59,7%	69,6%	-15,4 pts	-9,9 pts

*Source : IEDOM*

## Tableau 4

### Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

(en millions d'euros)

	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	31-déc-18	Variations	
						2017/2016	2018/2017
<b>Entreprises</b>	<b>39,113</b>	<b>42,092</b>	<b>44,993</b>	<b>46,360</b>	<b>44,495</b>	<b>3,0%</b>	<b>-4,0%</b>
Crédits d'exploitation	6,140	4,525	6,041	7,168	6,526	18,7%	-9,0%
<i>Créances commerciales</i>	1,869	1,221	0,813	0,668	0,556	-17,8%	-16,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2,322	0,914	2,377	3,829	4,091	61,1%	6,9%
dont entrepreneurs individuels	0,053	0,051	2,063	1,190	1,462	-42,3%	22,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,949	2,390	2,851	2,672	1,878	-6,3%	-29,7%
<i>Affacturage</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	29,477	33,867	34,221	34,531	33,922	0,9%	-1,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	29,477	33,867	34,221	34,531	33,922	0,9%	-1,8%
dont entrepreneurs individuels	1,072	1,272	1,135	1,204	1,135	6,1%	-5,7%
<i>Crédit-bail</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	3,496	3,700	4,731	4,660	4,047	-1,5%	-13,2%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Ménages</b>	<b>94,812</b>	<b>99,824</b>	<b>100,110</b>	<b>102,700</b>	<b>107,014</b>	<b>2,6%</b>	<b>4,2%</b>
Crédits à la consommation	17,542	18,694	18,166	19,811	21,314	9,1%	7,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	17,155	18,347	17,834	19,593	21,131	9,9%	7,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,358	0,324	0,316	0,209	0,180	-34,0%	-13,7%
<i>Crédit-bail</i>	0,030	0,023	0,016	0,010	0,004	-39,1%	-64,8%
Crédits à l'habitat	77,270	81,130	81,943	82,889	85,700	1,2%	3,4%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Collectivités locales</b>	<b>18,121</b>	<b>13,958</b>	<b>11,361</b>	<b>9,084</b>	<b>4,772</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-47,5%</b>
Crédits d'exploitation	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	17,605	11,824	11,361	9,084	4,772	-20,0%	-47,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	17,605	11,824	11,361	9,084	4,772	-20,0%	-47,5%
<i>Crédit-bail</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	0,516	0,135	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>3,243</b>	<b>10,398</b>	<b>9,301</b>	<b>8,715</b>	<b>10,034</b>	<b>-6,3%</b>	<b>15,1%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>155,289</b>	<b>166,272</b>	<b>165,764</b>	<b>166,860</b>	<b>166,314</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,3%</b>
Créances douteuses brutes	6,152	3,804	4,074	5,268	3,020	29,3%	-42,7%
Provisions	4,236	2,959	3,060	3,146	2,102	2,8%	-33,2%
Créances douteuses nettes	1,915	0,845	1,014	2,122	0,917	109,2%	-56,8%
dont entreprises	1,295	0,127	0,794	1,515	0,451	90,9%	-70,2%
dont ménages	0,628	0,718	0,220	0,607	0,311	175,3%	-48,7%
<b>Total encours brut</b>	<b>161,441</b>	<b>170,076</b>	<b>169,838</b>	<b>172,128</b>	<b>169,334</b>	<b>1,3%</b>	<b>-1,6%</b>
Taux de créances douteuses	3,8%	2,2%	2,4%	3,1%	1,8%	+0,7 pt	-1,3 pt
Taux de provisionnement	68,9%	77,8%	75,1%	59,7%	69,6%	-15,4 pts	+9,9 pts

Source : IEDOM

**Tableau 5**
**Les concours accordés par les établissements de crédit non installés localement**
*(en millions d'euros)*

	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	Variations	
						2017/2016	2018/2017
<b>Entreprises</b>	<b>0,184</b>	<b>0,145</b>	<b>0,618</b>	<b>2,221</b>	<b>3,205</b>	<b>259,4%</b>	<b>44,3%</b>
Crédits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,007	0,006	-	-14,3%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,007</i>	<i>0,006</i>	-	-14,3%
dont entrepreneurs individuels	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Affacturage</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	0,184	0,145	0,618	2,214	3,199	258,3%	44,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>0,184</i>	<i>0,145</i>	<i>0,618</i>	<i>2,214</i>	<i>3,199</i>	<i>258,3%</i>	<i>44,5%</i>
dont entrepreneurs individuels	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Ménages</b>	<b>0,319</b>	<b>0,637</b>	<b>0,670</b>	<b>0,642</b>	<b>1,305</b>	<b>-4,2%</b>	<b>103,2%</b>
Crédits à la consommation	0,009	0,037	0,018	0,025	0,036	41,5%	42,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,009</i>	<i>0,037</i>	<i>0,018</i>	<i>0,025</i>	<i>0,036</i>	<i>41,5%</i>	<i>42,5%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,310	0,599	0,653	0,617	1,269	-5,4%	105,6%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Collectivités locales</b>	<b>0,803</b>	<b>0,829</b>	<b>6,512</b>	<b>13,128</b>	<b>22,109</b>	<b>101,6%</b>	<b>68,4%</b>
Crédits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	0,803	0,829	6,512	13,128	22,109	101,6%	68,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>0,803</i>	<i>0,829</i>	<i>6,512</i>	<i>13,128</i>	<i>22,109</i>	<i>101,6%</i>	<i>68,4%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>157,5%</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>1,306</b>	<b>1,611</b>	<b>7,801</b>	<b>15,992</b>	<b>26,619</b>	<b>105,0%</b>	<b>66,5%</b>
Créances douteuses brutes	0,000	0,077	0,000	0,000	0,000	-	-
Provisions	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Créances douteuses nettes	0,000	0,077	0,000	0,000	0,000	-	-
dont entreprises	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
dont ménages	0,000	0,077	0,000	0,000	0,000	-	-
<b>Total encours brut</b>	<b>1,306</b>	<b>1,687</b>	<b>7,801</b>	<b>15,992</b>	<b>26,619</b>	<b>105,0%</b>	<b>66,5%</b>
Taux de créances douteuses	0,0%	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	-	-
Taux de provisionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	-

*Source : IEDOM*

## Tableau 6

### Le bilan agrégé

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Variations 2018/2017
<b>ACTIF</b>						
Opérations de trésorerie et interbancaires	50 228	43 543	1 319	2 621	3 635	38,7%
Opérations avec la clientèle	129 640	140 865	140 826	131 370	122 271	-6,9%
Opérations sur titres	578	579	0	0	0	-
Opérations diverses	40 329	43 109	53 214	66 700	73 428	10,1%
Valeurs immobilisées	4 591	4 367	4 155	3 854	3 538	-8,2%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>225 365</b>	<b>232 462</b>	<b>199 513</b>	<b>204 545</b>	<b>202 871</b>	<b>-0,8%</b>
<b>PASSIF</b>						
Opérations de trésorerie et interbancaires	16 272	13 098	3 171	2 164	1 456	-32,7%
Opérations avec la clientèle	182 574	188 425	192 762	199 719	198 557	-0,6%
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	68 284	69 235	78 543	87 324	86 436	-1,0%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	77 757	85 354	87 282	92 790	96 013	3,5%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	34 521	31 894	25 435	18 467	14 825	-19,7%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-
Opérations diverses	5 103	7 199	3 280	2 326	2 183	-6,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	21 422	23 741	300	335	675	101,6%
<i>Capital</i>	16 289	16 289	0	0	0	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>225 365</b>	<b>232 462</b>	<b>199 513</b>	<b>204 544</b>	<b>202 871</b>	<b>-0,8%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 7**
**Le compte de résultat agrégé**
*(en milliers d'euros)*

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Évolution 2018/2017
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>11 024</b>	<b>10 862</b>	<b>9 902</b>	<b>8 273</b>	<b>8 396</b>	<b>1,5%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 818	1 557	994	1 069	1 416	32,5%
Opérations avec la clientèle - Crédits	7 002	7 092	6 641	5 722	5 018	-12,3%
Opérations sur titres	0	0	0	0	371	-
Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0	-
Divers	2 204	2 213	2 267	1 482	1 590	7,3%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>2 944</b>	<b>2 558</b>	<b>1 762</b>	<b>1 466</b>	<b>1 612</b>	<b>10,0%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	504	409	0	0	0	-
Opérations avec la clientèle	1 837	1 712	1 420	1 218	1 147	-5,9%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-
Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0	-
Divers	603	437	342	247	466	88,2%
(+) Produits accessoires et produits divers	168	114	33	70	87	24,7%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-8	-1	0	0	0	-
(-) Intérêts sur créances douteuses	326	225	94	99	31	-68,2%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 930</b>	<b>8 194</b>	<b>8 079</b>	<b>6 778</b>	<b>6 839</b>	<b>0,9%</b>
(-) Frais de personnel	3 586	3 757	3 609	3 677	3 638	-1,0%
(-) Impôts et taxes	-3 795	51	39	37	22	-40,8%
(-) Services extérieurs	1 424	1 456	1 357	886	894	0,9%
(-) Dotations aux amortissements	4 293	397	393	381	368	-3,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	-29	-23	0	0	0	-
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	0	0	-
(+) Charges refacturées	12	40	0	0	0	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 463</b>	<b>2 597</b>	<b>2 681</b>	<b>1 797</b>	<b>1 917</b>	<b>6,6%</b>
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	-593	-1 287	133	44	-1 088	-2572,4%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	26	626	58	-235	544	-331,8%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	0	5	579	262	402	53,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	326	225	94	99	31	-68,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 996</b>	<b>3 478</b>	<b>2 005</b>	<b>1 825</b>	<b>2 090</b>	<b>14,5%</b>
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	-46	116	0	0	0	-
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	1	0	1
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	0	0	0	0	0	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2 951</b>	<b>3 594</b>	<b>2 005</b>	<b>1 826</b>	<b>2 090</b>	<b>14,5%</b>
(+) Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	1
(-) Charges exceptionnels	0	0	150	0	0	-
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	3 320	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	1 041	1 510	276	527	788	49,4%
<b>Résultat net</b>	<b>1 909</b>	<b>-1 236</b>	<b>1 579</b>	<b>1 299</b>	<b>1 303</b>	<b>0,3%</b>

*Source : IEDOM*

## Annexe 3 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (organe français de supervision des banques et des sociétés d'assurance)
ACP-UE	Afrique, Caraïbes et Pacifique – Union européenne
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AECG	Accord économique et commercial global (CETA, en anglais)
AFD	Agence française de développement
AMF	Autorité des marchés financiers (organe français de régulation des marchés financiers)
API	Allocation parent isolé
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ATR	Avion à turboréacteurs
AVE	Autorisation électrique de voyage
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BDSPM	Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'Épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAERN	Cellule agricole et des espaces ruraux
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCB	Concours de caractère bancaire
CCSF	Comité consultatif du secteur financier
CDECT	Contrat de développement État-Collectivité territoriale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEIDF	Caisse d'épargne Ile-de-France
CEPAC	Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CFG	Certificat de formation générale
CGCT	Code général des Collectivités territoriales
CGI	Code général des impôts
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIOM	Conseil interministériel de l'Outre-mer
CISPM	Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre et Miquelon
COM	Collectivité d'outre-mer
CORE	Compensation Retail - Système de compensation des échanges interbancaires de détail
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRBF	Comité de la réglementation bancaire et financière

CRT	Comité régional du tourisme
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DCOM	Départements et collectivités d'outre-mer
DCSTEP	Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DGT	Direction générale du Trésor
DNB	Diplôme national du brevet
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Départements d'outre-mer
DSP	Délégation de service public
DTAM	Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
ECIL	Établissement de crédit installé localement
ECNIL	Établissement de crédit non installé localement
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Électricité de France
EIC	Dispositif d'échange d'images-chèques
EONIA	Euro OverNight Index Average
EVASAN	Évacuation sanitaire
ETP	Équivalent temps plein
ESTA	Electronic System for Travel Authorization
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FAN	Ferme aquacole du Nord
FBE	Fédération bancaire européenne
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques et des retraits de cartes bancaires
FEABTP	Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des États-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FGSPM	Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon
FICP	Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
FMI	Fonds monétaire international
FOGAP	Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
IUT	Institut universitaire de technologie
LBU	Ligne budgétaire unique
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PA	Prime d'activité
PAF	Police aux frontières

PDAD	Plan de développement de l'agriculture durable
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PSA	Programme sectoriel agricole
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RSA	Revenu de solidarité active
RSC	Référentiel sécurité chèque
RSTA	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiées
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SDS	Schéma de développement stratégique
SESSAD	Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile
SEPA	Single Euro Payments Area
SMIC	Salair minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société nouvelle des pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
SURFI	Système unifié de rapport financier
TAC	Total admissible de capture
TEM	Taux moyen d'emprunt d'État
TIP	Titre interbancaire de paiement
TLTRO	Targeted longer-term refinancing operations
TOM	Territoires d'outre-mer
TPE	Terminaux de paiement électronique
TPE	Très petites entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive
ZPP	Zone de protection de la pêche

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Hugues MARION

Charlie VULIN

Directeur de la publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS  
Responsable de la rédaction : Hugues MARION  
Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))  
Imprimé par Azimuts SA – 97500 Saint-Pierre  
Achévé d'imprimer en juin 2018 - Dépôt légal : juin 2018  
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-35292-023-6

# L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, BANQUE CENTRALE DÉLÉGUÉE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosysteme, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est présidé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Ses quatre grandes missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et les spécificités ultramarines, en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.



## **IEDOM - Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon**

37, boulevard Constant Colmay  
BP 4202  
97500 Saint-Pierre

**Directeur : Hugues Marion**

☎ 05 08 41 06 00

📠 05 08 41 25 98

## **IEDOM - Siège Paris**

115, rue Réaumur  
75002 Paris

☎ +33 1 42 97 07 00



Saint-Pierre-  
et-Miquelon

ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-35292-023-6

